

# Analyse des Ecartés PVS

## Rapport

### Togo



Janvier

2010

Dr Ana Batalha  
Dr Bouna Diop  
Dr Emilio Leon  
Dr Martial Petitclerc



Analyse OIE des écarts du PVS  
Préparation du plan de renforcement  
de la conformité des Services Vétérinaires du  
TOGO  
aux normes de qualité de l'OIE

Lomé, 18 – 29 janvier 2010

Dr Ana Batalha (Team Leader)

Dr Bouna Diop (Expert technique)

Dr Emilio León (Expert technique)

Dr Martial Petitclerc (Expert technique)



# Table de matières

<b>1. ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>V</b>
<b>2. RESUME.....</b>	<b>1</b>
<b>3. RAPPEL DES OBJECTIFS D'UNE MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS. 5</b>	
3.1. Méthodologie générale.....	5
3.2. Contexte de la mission .....	5
3.3. Déroulement de la mission.....	5
<b>4. PRIORITES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET STADES D'AVANCEMENT ATTENDUS.....</b>	<b>7</b>
4.1. Priorités nationales .....	7
4.2. Choix des stades d'avancement.....	8
4.3. Impact et enjeux du programme.....	10
<b>5. STRATEGIE GENERALE DU PLAN D'ANALYSE OIE DES ECARTS DU PVS .....</b>	<b>12</b>
<b>6. RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION DES SV .....</b>	<b>14</b>
6.1. Pilotage et coordination des SV .....	15
6.1.1. <i>La chaîne de commandement</i> .....	15
6.1.2. <i>Pilotage central</i> .....	15
6.1.3. <i>La coordination régionale</i> .....	16
6.2. Missions opérationnelles et maillage du territoire .....	17
6.2.1. <i>Missions opérationnelles assurées par les agents de la fonction publique</i> .....	17
6.2.2. <i>Le maillage du territoire par les praticiens vétérinaires</i> .....	17
6.2.3. <i>Complémentarités entre le maillage par les praticiens vétérinaires et les agents de la fonction publique</i> .....	18
6.3. Les ressources humaines nécessaires au renforcement des SV .....	19
6.4. Les ressources physiques nécessaires au renforcement des SV .....	19
6.5. Budget de la composante 1.....	20
<b>7. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ANIMALE .....</b>	<b>22</b>
7.1. Stratégie d'action dans le domaine de la santé animale .....	22
7.2. Ressources physiques et ressources humaines .....	23
7.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la santé animale ...	24
<b>8. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE.....</b>	<b>26</b>
8.1. Stratégie d'action dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments .....	26
8.2. Ressources physiques et ressources humaines .....	27
8.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.....	27
<b>9. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DU MEDICAMENT VETERINAIRE.....</b>	<b>29</b>
9.1. Stratégie d'action dans le domaine du médicament vétérinaire .....	29

9.2. Ressources humaines et ressources physiques .....	31
9.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du médicament vétérinaire .....	31
<b>10. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE L'EXERCICE DE LA MEDECINE VETERINAIRE .....</b>	<b>33</b>
10.1. Stratégie d'action pour le renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire.....	33
10.2. Ressources physiques et ressources humaines.....	34
10.3. Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire .....	34
<b>11. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE INTERNATIONAL .....</b>	<b>36</b>
11.1. Stratégie d'action dans le domaine du commerce international .....	36
11.2. Ressources physiques et ressources humaines.....	38
11.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international .....	38
<b>12. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DES LABORATOIRES D'ANALYSE .....</b>	<b>40</b>
12.1. Stratégie d'action dans le domaine des laboratoires d'analyses .....	40
12.2. Ressources physiques et ressources humaines.....	41
12.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des laboratoires d'analyses.....	41
<b>13. RENFORCEMENT DANS LE DOMAINE DES COMPETENCES TRANSVERSALES .....</b>	<b>43</b>
13.1. Stratégie d'action dans le domaine des compétences transversales .....	43
13.1.1. Formation.....	43
13.1.2. Communication.....	43
13.1.3. Législation et réglementation.....	43
13.2. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des compétences transversales.....	44
<b>14. ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE .....</b>	<b>46</b>
<b>15. CONCLUSION.....</b>	<b>50</b>
<b>16. ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
16.1. Annexe 1 - Fiche d'activité.....	53
16.2. Annexe 2 – Liste des documents reçus .....	127
16.3. Annexe 3 – A et B - Note et programme de travail (défini en avance) .....	129
16.4. Annexe 4 - Présentation faite en ouverture de la mission.....	131
16.5. Annexe 5 - Présentation faite en conclusion de la mission.....	133
16.6. Annexe 6 - Listes des présences dans les réunions et personnes rencontrées. ....	135
16.7. Annexe 7 - Note de fin de mission .....	136

# 1. Abréviations et acronymes

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
BM	Banque Mondiale
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture, d'Elevage et de la Pêche
DAOA	Denrées animales d'origine animale
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DE	Direction de l'Élevage
DGE	Direction Générale de l'Elevage
€	Euro
ETP	Équivalent Temps Plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FA	Fièvre Aphteuse
FCFA	Franc CFA
GPS	Global Positioning System
GVPR	Groupement des vétérinaires privées ruraux
LMR	Limite Maximale de Résidu
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
INFA	Institut national de formation agricole de Tove
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MDN	Maladie de Newcastle
MV	Médicament Vétérinaire
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
MUV	Médicament à Usage Vétérinaire
OIE PVS	Outil de l'OIE pour l'évaluation de la Performance des Services Vétérinaires
PB	Peste Bovine
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Poste d'Inspection Frontalier
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PPA	Peste Porcine Africaine
PPCB	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
REMATO	Réseau d'épidémio-surveillance des maladies animales au Togo
SPS	Sanitaire et Phyto-Sanitaire
SV	Services Vétérinaires
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIV	Unité d'Intervention Vétérinaire





## 2. Résumé

A la demande des autorités togolaises, une mission d'évaluation des écarts PVS conduite par les Dr Ana Batalha, Bouna Diop, Emilio León et Martial Petitclerc s'est déroulée à Lomé du 18 au 28 janvier 2010.

La mission remercie le Ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche et ses services pour la qualité de leur accueil et leur participation aux travaux. Elle remercie particulièrement le Directeur général de l'élevage, le Dr Daniel Batawui et son équipe pour la préparation de la mission et leur appui constant pendant sa réalisation ainsi que toutes les personnes rencontrées dont l'apport a toujours été précieux.

L'attention doit être appelée sur le fait que les résultats obtenus sont strictement dépendants des données fournies et des choix effectués par les services tant pour l'organisation que pour les niveaux à atteindre. C'est donc aux services qu'il appartiendra de vérifier ou de modifier certains paramètres afin de tenir compte de réalités qui n'auraient pas été prises en compte pendant la mission.

### **Contexte**

La mission d'analyse des écarts PVS, suite à une évaluation PVS réalisée en octobre 2007, a pour objet identifier les principaux besoins pour améliorer les performances des Services vétérinaires (SV) au regard des normes internationales. Il s'agit d'une des premières missions de ce programme et le Togo se positionne clairement dans la dynamique régionale et internationale sur ce sujet. Une première rencontre a permis de bien cadrer la mission en rappelant précisément l'importance du secteur de l'élevage.

La méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS consiste à identifier dans un premier temps les priorités nationales qui, seules, peuvent justifier d'un effort significatif. Les services déterminent ensuite, avec les experts, le niveau à atteindre pour chacune des compétences critiques évaluées dans le PVS ainsi que la stratégie et les activités à conduire pour y parvenir. C'est sur la base de ces choix nationaux que la mission estime ensuite les moyens nécessaires pour y parvenir.

Le rapport de mission OIE PVS a donné une vision sur la situation des SV et a constitué le point de départ de la mission d'analyse des écarts PVS pour estimer les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions fondamentales que les dispositions internationales ou l'organisation nationale confient de manière univoque aux SV.

### **Chaîne de commandement et structures**

Le point le plus important est sans doute la chaîne de commandement, trop longue et trop complexe. Elle n'est pas de nature à assurer l'efficacité des SV. L'usage de véritables délégations du Ministre vers le DE serait un élément d'amélioration.

La restauration de la chaîne de commandement constitue une condition de la réussite du programme car le renforcement des moyens sans une réévaluation de l'organisation et du commandement s'avèrera improductif. Ce point clé aura une incidence non seulement sur l'efficacité des Services vétérinaires mais aussi sur leur crédibilité puisque leur indépendance répond à une exigence internationale.

Il est bon de rappeler que les SV sont chargé de déterminer les règles sanitaires (rôle de police administrative) et de vérifier l'application des textes (rôle de police judiciaire). Les fonctions de réglementation et d'inspection sont donc très importantes et elles nécessitent une indépendance des SV vis-à-vis des services économiques. Cela exige un commandement hiérarchique univoque. Cette situation est d'ailleurs à rapprocher de celle des services de police, de gendarmerie et de douanes qui relèvent de la même logique et pour lesquels l'indépendance et la chaîne de commandement sont des constantes.

En ce qui concerne la législation et la réglementation, l'action, même si elle n'est pas consommatrice de moyens importants, est prioritaire. Dans l'État de droit, en effet, l'action publique repose obligatoirement sur une base légale. Il importe donc de la développer de manière strictement adaptée aux besoins et aux objectifs du plan d'ajustement.

### **Organisation administrative proposée**

- **Administration centrale** relevant du ministre et en charge de la conception des politiques sanitaires (stratégie et réglementation) et du pilotage des échelons opérationnels ;
- **De 6 échelons régionaux** (5 régions + Lomé) placés sous l'autorité unique et directe de la direction centrale (sous couvert du représentant de l'Etat dans la région) ;
- Le **réseau opérationnel** – composé d'un ou plusieurs postes vétérinaires dans chaque préfecture (35) sous l'autorité unique et directe des régions (sous couvert du préfet) ;
- Des **structures techniques spécialisées** (3 laboratoires et 6 postes frontaliers) rattachées à la Direction des SV centrale et donc indépendantes des autorités locales où elles sont implantées.

### **Organisation sanitaire et rapport public-privé**

La priorité technique en santé animale est d'assurer une surveillance sanitaire du territoire afin de détecter les événements et réagir avec rapidité et efficacité. Cela suppose un maillage suffisant du territoire. Ce maillage peut être assuré par des vétérinaires privés ou par des structures publiques.

Les estimations montrent qu'il faut environ une cinquantaine de points de surveillance mais qu'il n'y a que 28 vétérinaires privés sur le terrain. Le marché ne permet pas actuellement d'assurer le revenu des vétérinaires et il est nécessaire de leur en assurer un pour permettre leur installation. Cela pourrait se faire en leur concédant une activité publique rémunérée.

Cependant, compte tenu de la démographie professionnelle vétérinaire (insuffisance des formations) et de l'existant (présence de 50 postes d'observation), le choix est fait d'en rester au maillage public pour la durée du programme, de renforcer les postes en les dotant de moyens et en assurant une meilleure coordination et supervision.

Cependant, le renforcement du secteur public peut être un facteur de blocage de la privatisation. C'est donc aux services publics qu'il appartiendra d'assurer la transition à plus long terme en fonction des départs à la retraite des agents publics et de l'arrivée de vétérinaires sur le marché. Il leur appartient également de fixer les priorités de renforcement en tenant compte de la politique future de transfert pour ne pas engager d'investissements qui bloqueraient cette évolution.

## **Moyens matériels et humains**

Ils apparaissent insuffisants à tous niveaux – infrastructures, moyens de transport, communication et consommables. En particulier l'état du matériel roulant ne permet pas de répondre aux missions minimales de surveillance et d'intervention incombant aux SV. Les moyens de communication, tout à fait essentiels, semblent également très insuffisants. Le rapport d'évaluation PVS notait un engagement des personnels mais une insuffisance numérique tant au niveau central que territorial ainsi qu'un besoin de formation continue. Il proposait le développement d'une stratégie de gestion des ressources humaines ambitieuse.

L'exécution de ce programme, avec toutes les réserves énoncées et pour atteindre les niveaux souhaités, suppose des ressources humaines et matérielles ainsi que la construction et la rénovation des locaux.

## **Actions techniques**

Le rapport d'évaluation PVS indique que la plupart des domaines techniques ne sont que très partiellement couverts. Cela se conçoit aisément en raison de la faiblesse des moyens mais sous-tend un très grand risque sanitaire. Trois points revêtent une importance particulière :

### **a. L'inspection sanitaire**

Le développement de cette fonction améliorerait la sécurité sanitaire de l'alimentation et constituerait, en outre, un élément majeur de la surveillance épidémiologique et de l'organisation du marché de la viande. L'inspection sanitaire des viandes, indépendamment de l'existence ou de l'état des infrastructures d'abattage (abattoirs, aires d'abattage...) qui ne relèvent pas des SV, n'apparaît pas correctement assurée au niveau de l'abattage et du circuit de distribution. L'abattoir permet la concentration des activités sanitaires importantes telles que celles liées au contrôle des animaux (identification et contrôle des mouvements), à la collecte de prélèvements dans le cadre des programmes de surveillance, à l'inspection ant-mortem, à la maîtrise de données de production (poids carcasse, etc..) et à l'inspection post-mortem, en particulier pour le contrôle des zoonoses.

### **b. La traçabilité**

Elle est à la base de la maîtrise du système car elle permet de suivre le cheminement des animaux et des produits. Sans prétendre à l'identification individuelle des animaux à court ou moyen terme, l'identification des unités épidémiologiques sur la base des élevages et des établissements de production primaire au moins, constitue néanmoins une priorité technique dans ce programme.

### **c. Le secteur du médicament vétérinaire**

Le marché togolais apparaît désorganisé et très peu contrôlé comme dans la plupart des pays voisins. Cela tient à l'importance des flux financiers générés et que certains opérateurs ont intérêt à maintenir, mais cela se fait au détriment de la productivité de l'élevage et surtout de la santé publique.

Les médicaments vétérinaires utilisés chez les animaux, qu'ils soient légaux ou de contrefaçon, se retrouvent en proportion variable mais obligatoirement sous forme de résidus

dans les denrées alimentaires d'origine animale. Leur usage inconsidéré (mauvaises indications, surdosage, non respect des délais d'attente) représente un risque sanitaire chronique particulièrement important.

Sur le plan stratégique, le médicament vétérinaire représente une part importante du revenu du vétérinaire (30 à 60%). Sous réserve d'un contrôle efficace, le quasi-monopole qui leur est accordé dans la plupart des pays, est un moyen pour l'État d'assurer le maillage sanitaire de son territoire par des professionnels qualifiés avec des revenus suffisants pour leur activité privée.

Il revient à l'autorité vétérinaire de définir la stratégie sanitaire et la réglementation. Cependant, il n'est pas de leur compétence ni dans leur possibilité matérielle d'en assurer la police complète. Elle est responsable du contrôle du marché légal mais la recherche des infractions sur le marché illégal relève des forces de l'ordre et de sécurité. C'est donc une action interministérielle très forte qu'il faut conduire à l'initiative du ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche avec le soutien des services de la santé et des répressions des fraudes. Cette évaluation propose des moyens significatifs pour traiter ce sujet.

### **Les fonctions de soutien**

La législation, la réglementation et les procédures, la formation continue, la communication et les systèmes d'information notamment, constituent des piliers de la DGE et doivent faire l'objet d'un renforcement général.

L'efficacité d'un service repose plus sur la compétence des personnels et sur leur nombre. Ce programme prend largement en compte cette problématique et inscrit un budget important pour la **formation continue** pour chaque action technique.

Dans certains cas il est prévu des formations de mise à niveau ou de spécialisation pour des fonctions nouvelles ou importantes.

### **Proposition de la mission**

Avec les éléments qui lui ont été fournis par les services, la mission a proposé des réponses à la fois organisationnelles, humaines et matérielles.

Une estimation des ressources prévoit, au niveau des ressources humaines au total 220 agents dont 81 vétérinaires et un besoin de recrutement sur les 5 ans par rapport à l'existant de 79 agents, dont une cinquantaine de vétérinaires.

En ce qui concerne les ressources physiques, le programme nécessite la construction de 2090 m<sup>2</sup> ; la rénovation de 1750 m<sup>2</sup> de locaux et l'acquisition ou le renouvellement de 26 véhicules 4x4 et 68 motos.

Le budget global s'établit pour les 5 ans à 8.8 millions € (5800 millions FCFA) dont 3.3 million € (2200 millions) de mise à niveau (40%) et 5.4 millions € (3600 millions FCFA) de fonctionnement. L'année 1 nécessite 0.6 million € (440 millions FCFA) pour se stabiliser à partir de l'année 5 à 1.5 millions € (1000 millions FCFA) environ.

### 3. Rappel des objectifs d'une mission d'analyse des écarts PVS

#### 3.1. Méthodologie générale

L'objectif essentiel de la mission d'analyse des écarts PVS est de définir, sur 5 ans, un programme de renforcement progressif et durable de la conformité des SV togolais aux normes de qualité de l'OIE qui soit adapté aux contraintes et aux priorités nationales.

Il définit 4 objectifs généraux - qui constituent les 4 composantes fondamentales OIE-PVS, 40 objectifs spécifiques -les 40 compétences critiques- et les résultats attendus fixés par les SV togolais (les niveaux d'avancement de 1 à 5), pour chaque compétence critique de l'outil PVS de l'OIE à échéance de 5 ans. Le programme vise à :

- déterminer les activités prioritaires pour aboutir aux résultats attendus pour les 40 compétences critiques ;
- déterminer, à l'aide d'informations et selon les données fournies par l'autorité vétérinaire, les tâches à effectuer et estimer les moyens (ressources humaines, physiques et financières) nécessaires à la mise en œuvre de ces activités pour permettre un fonctionnement adéquat des SV.

#### 3.2. Contexte de la mission

Le rapport d'évaluation PVS réalisé en octobre 2007 (Dr. Abdoulaye Niang et Dr. Emilio León) comportait alors 31 compétences critiques dont l'analyse a permis de déterminer les niveaux d'avancement actuels.

Le rapport PVS soulignait :

- l'insuffisance des moyens nécessaires à l'exécution de la mission qui est confiée à l'autorité vétérinaire ;
- l'importance d'un cadre institutionnel et législatif adapté faisant -notamment référence aux défauts de la chaîne de commandement- et ;
- la nécessité d'un renforcement des capacités techniques dans le domaine de la santé publique, de la santé animale, du médicament vétérinaire et de la sécurité des frontières.

#### 3.3. Déroulement de la mission

La mission a été réalisée par les Drs Ana Batalha, Bouna Diop, Emilio León et Martial Petitclerc et a eu lieu du 18 au 28 janvier 2010.

Le programme de travail (annexe 3) a été défini à l'avance avec les SV togolais et comprenait :

- Une première journée de travail permettant valider les objectifs, les activités et le plan de travail
- Une journée pour définir les niveaux à atteindre
- Des réunions avec les bénéficiaires et principaux partenaires des SV :
  - autorités de police, notamment des douanes et de la gendarmerie
  - laboratoire de diagnostic
  - représentants des vétérinaires
  - abattoir frigorifique de Lomé
  - structure d’enseignement des para-professionnels vétérinaires, et des ingénieurs agronomes, en absence d’une école vétérinaire dans le pays
- Des journées de préparation d’un document provisoire
- La validation des moyens requis
- Une réunion de restitution avec les SV (plénière)
- Une réunion avec le chef de cabinet du ministre et le conseiller, le secrétaire général et le directeur général de l’élevage pour rendre compte des résultats de la mission et effectuer une présentation générale

## 4. Priorités nationales et internationales et stades d'avancement attendus

### 4.1. Priorités nationales

La politique générale prévoit, dans un scénario de cadrage macroéconomique, un taux de croissance qui passera de 1.7% en 2009 à 4.1 % en 2011, selon de Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (annexe 2).

L'agriculture constitue le secteur moteur de l'économie togolaise (40% du PIB sur la période 1995-2005). La stratégie de relance de la production agricole pour la période 2008-2010 a identifié les fonctions essentielles telles que nourrir la population, améliorer les revenus des producteurs, contribuer à la rentrée des devises, créer des emplois et réussir une agriculture durable. 4.1% est aussi le taux de croissance annuelle estimé pour la production animale à l'horizon 2011 et les estimations affichent une tendance haussière à l'horizon 2015 avec les taux passant à 6.4% pour l'élevage et 6.7% pour la pêche (PNIASA, nov. 2009).

Les priorités des SV, décrit dans le Tableau 1, sont cohérentes avec la stratégie de relance de la production, en synergie entre la politique spécifique de l'élevage et les politiques générales, notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'emploi et de la sécurité alimentaire.

**Tableau 1 : recueil des priorités nationales**

Catégories de priorités	Priorités nationales	Commentaires explicatifs (enjeu pour le pays)
SV- Politique de structuration des Services vétérinaires et d'organisation du système de santé animale	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE	Nécessité de restaurer la chaîne de commandement au sein des SV
	SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire	Indépendance technique basée sur l'existence de procédures claires, la compétence du personnel et sa rémunération appropriée
	SV3- Renforcer le réseau vétérinaire sur le terrain	Couverture adéquate du pays par l'offre de services vétérinaires
	SV4- Assurer des capacités de diagnostic	
DE- Politique de développement de l'élevage	DE1- Contribuer à la croissance économique du pays dans l'optique d'une réduction de la pauvreté	Protection sanitaire des filières de production animale
	DE2- Contribuer à la sécurité sanitaire en ce qui concerne les produits d'origine animale	Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale
	DE3- Assurer le recensement et l'identification de la population animale	Identification animale comme outil clé dans le contrôle sanitaire : contrôle des mouvements de bétail ; application de la réglementation relative à la transhumance ; contribution à la lutte contre le vol de bétail
SA- Priorités techniques en	SA1- Définir le statut sanitaire du pays de façon régulière	Epidemiosurveillance, études spécifiques

santé animale	SA2- Lutter contre les maladies jugées prioritaires	Maladies prioritaires : PB, FA, PPCB, Dermatose nodulaire contagieuse bovine, Charbons, PPR, MNC, IAHP, PPA Programmes sanitaires Renforcement des capacités des acteurs concernés
	SA3- Prévenir l'introduction de nouvelles maladies	Epidémiosurveillance Sécurité des frontières
	SA4- Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse rapide	Epidémiosurveillance Renforcement des capacités des acteurs concernés Capacités de diagnostic Plan de contingence
SPV- Priorités techniques en santé publique vétérinaire	SPV1- Lutter contre les zoonoses	Définition du statut du pays par rapport aux zoonoses (rage, tuberculose, brucellose, cysticerose, charbon bactérien)
	SPV2- Améliorer l'inspection sanitaire à l'abattage	Surveillance Source d'informations sanitaires Infrastructures d'abattage conformes aux normes Traçabilité
	SPV3- Renforcer le contrôle sanitaire des produits d'origine animale au niveau de la production, transformation et distribution	Contrôle d'hygiène et de salubrité des DAOA Amélioration du cadre réglementaire et des mécanismes de consultation avec les industriels Communication avec le public
	SPV4- Assurer le contrôle des médicaments vétérinaires	Application de la réglementation communautaire relative aux médicaments vétérinaires Promotion de l'usage rationnel des MV Lutte contre les MV frauduleux Contrôle de qualité des MV et produits biologiques (ex : vaccins)

## 4.2. Choix des stades d'avancement

Le rapport d'évaluation PVS d'octobre 2009 a établi les niveaux sur la base de la première version de l'outil, qui n'avait pas encore les 40 compétences critiques utilisées pendant la mission d'analyse des écarts. Les compétences critiques manquantes ont été évaluées avec l'aide des SV togolais.

La décision de choix des niveaux d'avancement à atteindre à la fin du programme de 5 ans a été établie en concertation avec les SV togolais. Ces stades d'avancement sont en rapport avec les caractéristiques des SV qui disposent des ressources limitées, dans un pays pauvre qui n'exporte pas d'animaux ou de produits d'origine animale, à l'exception des produits de la pêche.

Les stades d'avancement sont présentés dans le tableau 2



**Tableau 2 : Stades d'avancement**

Compétences critiques	Stade d'avancement		Priorités nationales				Commentaires
	Actuel	Attendu	Structuration des SV	Développement de l'élevage	Santé publique vétérinaire	Santé animale	
<b>Chapitre 1 : Ressources humaines, physiques et financières</b>							
I-1. Composition du personnel scientifique et technique							
I-1.A. Vétérinaires et autres professionnels	2	4	✓	✓	✓	✓	Le nombre de vétérinaires est insuffisant, avec un déficit au niveau de la coordination et de l'exécution
I-1.B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	2	3	✓	✓	✓	✓	
I.2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires							
I-2.A. Vétérinaires et autres professionnels	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-2.B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-3. Formation continue	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-4. Indépendance technique	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	4	4	✓	✓	✓	✓	
I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-7. Ressources physiques	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-8. Financement	2	3	✓	✓	✓	✓	
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	1	2	✓	✓	✓	✓	
I-10. Capacité d'investissement et de développement	2	3	✓	✓	✓	✓	
<b>Chapitre 2 : Autorité et capacité techniques</b>							
II-1 Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires	1	2	SV4	DE2	✓	SA0 SA3	
II-2 Assurance de la qualité des laboratoires	1	2	SV4	DE2	✓	SA0 SA3	
II-3 Analyse de risque	2	3	✓	✓	✓	✓	
II-4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3	✓	DE2	SP1	SA2	
II-5 Épidémiologie							
II-5.A. Épidémiologie passive	2	4	✓	✓	✓	✓	Renforcement du réseau existant des 50 postes d'observation sous la supervision des vétérinaires préfectoraux.
II-5.B. Épidémiologie active	2	3	✓	✓	✓	✓	
II-6 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2	4	SV1	DE2	SPV3	SA3	
II-7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	2	3	SV1	DE2	SPV3	SA1 SA3	
II-8 Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	1	3	SV1	DE2	SPV1 SPV2 SPV3		
II-9 Médicaments et produits	1	2	✓	✓	SPV4	✓	

biologiques à usage vétérinaire.							
II-10 Recherche des résidus	1	2	✓		SPV3 SPV4		
II-11 Problèmes émergents	1	2				SA2 SA3	
II-12 Innovation technique	1	2	✓			SA2	
<b>Chapitre 3 : Interaction avec les bénéficiaires</b>							
III-1 Communication	2	3					
III-2 Consultation des bénéficiaires	2	3	✓	✓	✓	✓	
III-3 Représentation officielle	3	4	✓	✓	✓	✓	
III-4 Accréditation/habilitation /délégation	3	3	✓	✓	✓	✓	La possibilité de délégation de tâches est liée à la rémunération octroyée
III-5 Organisme statutaire vétérinaire	4	4	✓				
III-6 Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs	2	3	✓	✓	✓	✓	
<b>Chapitre 4 : Accès aux marchés</b>							
IV-1 Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires	2	3	✓	✓	✓	✓	
IV-2 Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires.	2	3	✓	✓	✓	✓	
IV-3 Harmonisation internationale	1	2	SV1 SV2	DE2	✓	✓	
IV-4 Certification internationale	2	3	SV1 SV2	DE2	✓	✓	
IV-5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	2	2					
IV-6 Traçabilité	2	3	SV1 SV2 SV4	DE2	SPV 3	SA1 SA3	
IV-7 Transparence	3	4	SV1 SV2			SA1	
IV-8 Zonage	1	1	SV1	✓		✓	
IV-9 Compartimentation	2	2				✓	

### 4.3. Impact et enjeux du programme

L'impact attendu du programme concerne essentiellement l'augmentation de la production animale, la contribution dans la lutte contre la pauvreté et une amélioration de la santé publique et de la protection du consommateur. Cette stratégie vise l'approvisionnement alimentaire pérenne et souverain avec une amélioration de la qualité sanitaire des denrées d'origine animale.

Le Togo est un pays à vocation essentiellement agropastorale. Le Document complet de stratégie de réduction contre la pauvreté 2009-2011 indique que plus de 60% de la population nationale vit en dessous du seuil de pauvreté, en particulier en milieu rural où trois ménages sur quatre sont pauvres, contre deux sur cinq en milieu urbain. 64.2 % de la population pauvre est sous alimentée.

Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer la gouvernance locale en s'appuyant sur une participation effective des organisations de base au processus de réduction de la pauvreté et en développant des potentialités régionales et locales en vue de promouvoir le développement local et éviter ainsi l'aggravation des déséquilibres inter et intra-régionaux.

Ainsi, les priorités du Togo dans le domaine vétérinaire sont orientées sur la satisfaction des besoins de base, par l'augmentation de la productivité du cheptel, la limitation des pertes économiques, la réduction des zoonoses et le renforcement de la protection sanitaire dans la chaîne alimentaire.

Enfin, en diminuant l'impact négatif des maladies animales et en améliorant l'état de la santé publique vétérinaire, le renforcement des SV -une priorité du pays- joue un rôle majeur sur le niveau de vie des éleveurs et de la population togolaise.

## 5. Stratégie générale du plan d'Analyse OIE des écarts du PVS

L'évaluation OIE-PVS a identifié les principaux facteurs limitants des SV.

Il s'agit de problèmes réglementaires, des problèmes d'organisation des services, de l'absence d'arbitrage politique sur certaines questions et d'une pénurie au niveau des ressources humaines et physiques.

Suite à la définition des niveaux de progrès souhaités, il faut individualiser une structure propre des SV, compatible avec un renforcement durable de la conformité avec les normes internationales des SV préconisé.

Cet objectif implique des mesures organisationnelles et réglementaires qui nécessitent une volonté politique, sans exiger de moyens spécifiques. Cette amélioration de l'organisation dans le respect de la bonne gouvernance nécessite notamment, la description des postes et de toutes les fonctions prévues ainsi que la restauration d'une chaîne de commandement claire et univoque.

Il est donc indispensable de clarifier les mandats, les responsabilités et la hiérarchie des administrations vétérinaires, centrale, régionales et préfectorales, ainsi que leur place dans l'organisation administrative générale de l'Etat et du ministère qui puisse garantir leur efficacité et leur indépendance technique.

Les personnels -en nombre suffisants et disposant des compétences requises- les moyens physiques nécessaires et le budget de fonctionnement global, devront être octroyés à l'autorité vétérinaire (DGE), en correspondance avec la stratégie sanitaire et les objectifs précis établis au niveau national.

Ainsi, il faut consolider une structure de coordination efficace (centrale et régionale), pilotant un maillage territorial (postes vétérinaires publics ou vétérinaires privés) capable d'exécuter sur le terrain les tâches correspondant aux objectives. Il s'agit notamment de donner aux SV une coordination et une indépendance technique conformes aux normes.

Ce chapitre, incluant les salaires, les principaux coûts de fonctionnement et les investissements d'une grande partie de la structure publique, représente donc une partie importante du budget. Les compétences techniques précises -santé animale, santé publique, médicaments vétérinaires, laboratoire, etc.- et les compétences transversales, telles que la communication, la consultation, la législation ou la représentation officielle seront abordés dans les chapitres suivants qui traitent des objectifs spécifiques.

Des activités précises visant le renforcement de la capacité de diagnostic, la rationalisation de la sécurisation des frontières, l'inspection des denrées alimentaires et le contrôle des médicaments vétérinaires y sont définies. Les ressources humaines, physiques et financières additionnels nécessaires correspondant y sont décrites et estimées.

L'amélioration durable du système sanitaire, inclut :

- Le renforcement de la coordination au niveau des services centraux et régionaux pour tous les domaines de compétence de la DGE ;
- Le renforcement à court et moyen termes des capacités opérationnelles du réseau vétérinaire par une redynamisation des postes d'observations, sous la surveillance de vétérinaires préfectoraux ;

- L'extension du réseau vétérinaire par le soutien à l'installation des vétérinaires privés au rythme de la demande du marché et en vu du transfert de l'activité aux privés à long terme ;
- L'assainissement du marché du médicament vétérinaire ;
- La concentration des actions sanitaires sur la production primaire, abattage, transformation et distribution des denrées alimentaires d'origine animale ;
- La mise en place des éléments de traçabilité comprenant la mise en place d'un système d'identification animale, sur la base des unités épidémiologiques au niveau des élevages (à ce stade, l'identification individuelle des animaux ne s'avère pas une priorité), ainsi que le recensement des élevages et des établissements ;
- Le renforcement de la capacité de diagnostic par le laboratoire central, l'installation de deux laboratoires régionaux et une gestion autonome du réseau ;
- La rationalisation du control des frontières et notamment en ce qui concerne la transhumance ;
- Le renforcement des moyens physiques essentiels des SV.

Les moyens nécessaires devront permettre une exécution homogène sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les vétérinaires préfectoraux devront assurer selon des procédures établies une supervision effective de l'activité des para professionnels vétérinaires menée au niveau des 55 postes d'observation. Finalement, l'analyse budgétaire globale discute les montants totaux des différentes lignes budgétaires, telles que les investissements de mise à niveaux, la masse salariale et le fonctionnement pérenne des SV.

Il faut souligner que le budget doit pouvoir assurer un fonctionnement de base (salaires, communication, déplacements) sans lequel les activités techniques ne peuvent pas être développées. En dessous de ce seuil critique, les autres investissements resteraient improductifs.

Enfin, l'analyse du budget proposé permet de démontrer son efficience et de défendre la faisabilité du programme dans la politique de qualité des SV.

## 6. Renforcement de la structuration des SV

Sur la base de la structure administrative et organisationnelle existante, l'organisation proposée par ce programme vise la coordination et l'indépendance technique selon les normes de l'OIE. Elle propose :

- Le pilotage central et la gestion avec une direction générale (DGE) chargée de la conception et du pilotage, et une chaîne de commandement claire et directe vers les services vétérinaires régionaux ;
- La coordination à un niveau déconcentré pertinent : 6 directions régionales (5 plus Lomé) chargées de la coordinations et de la planification des opérations de terrain exécutées par les services vétérinaires préfectoraux placés sous leur autorité ;
- Un échelon opérationnel assurant le maillage du territoire autour des directions préfectorales chargé de l'exécution des opérations avec la possibilité dans le futur de déléguer une partie des activités au secteur privé.

Cette ossature est accompagnée par la rationalisation de certaines compétences critiques et par l'identification des grands axes d'activités prioritaires ainsi que d'une estimation préliminaire des coûts globaux de mise en place comprenant les ressources humaines, physiques et financières nécessaires à un fonctionnement durable.

L'indépendance technique des SV dépend d'un niveau de compétence suffisant en particulier des vétérinaires et des para professionnels vétérinaires (dont les formations initiale et continue adaptées aux activités sont prévues), du respect de procédures établies sur une base législative suffisante et d'un niveau de revenu adéquat à définir de manière cohérente au niveau national.

La formation restera une grande priorité du programme. La formation continue est prévue au niveau des différents domaines d'activité des SV, c'est à dire par compétence critique, et constitue un des piliers de l'indépendance technique. Elle est estimée à 125 000€(82 millions FCFA) les deux premières années et augmentera de 30% pour les années suivantes.

Ce chapitre identifie donc l'organisation de base minimale pour assurer le bon fonctionnement des SV et l'organisation nécessaire pour les activités opérationnelles de terrain sur l'ensemble du territoire.

Dans cette partie, on fera référence aux fiches d'activité de la composante 1 de l'outil PVS de l'OIE.

Cependant, on pourra également faire le lien avec :

- certaines fiches d'activités des composantes 3 et 4 correspondant à des compétences transversales (III.1, III.2, III.3, IV.1, IV.2) développées en partie XIII ;
- certaines fiches d'activité de la compétence 4 si l'on veut y intégrer les relations internationales (IV.3, IV.5, III.3) développées en partie XI.

## 6.1. Pilotage et coordination des SV

### 6.1.1. La chaîne de commandement

La chaîne de commandement unique doit permettre que la stratégie vétérinaire définie au niveau central, soit coordonnée avec les services régionaux ; et renforcée, et appliquée au niveau du terrain, soit par les agents publics soit par délégation par les vétérinaires privés sans interférence avec les autres autorités.

La chaîne de commandement, actuellement trop longue et trop complexe, n'est pas de nature à assurer l'efficacité des Services vétérinaires. L'évaluation PVS souligne que l'usage de véritables délégations du Ministre vers son DE serait un élément d'amélioration. Le renforcement des moyens sans une réévaluation de l'organisation et du commandement s'avèrera improductif. Ce réexamen aura une incidence non seulement sur l'efficacité des SV, mais aussi sur leur crédibilité puisque leur indépendance répond à une exigence internationale.

L'autorité vétérinaire a un rôle de police administrative et judiciaire au niveau sanitaire : elle est chargée de déterminer les règles sanitaires (police administrative) et de vérifier l'application des textes (police judiciaire). C'est cela qui nécessite leur indépendance, notamment vis à vis des services économiques et qui exige un commandement hiérarchique univoque. Cette situation est d'ailleurs à rapprocher de celle des services de police, de gendarmerie et de douanes qui relèvent de la même logique et pour lesquels l'indépendance et la chaîne de commandement sont des constantes.

Le respect de la chaîne de commandement nécessite, à partir de la région, de prolonger cet acquis en développant des structures déconcentrées au niveau préfectoral. La plupart existe déjà (30 + 5 nouvelles services/postes vétérinaires) et regroupe 55 postes d'observations, la plupart occupés aujourd'hui par des para-professionnels vétérinaires.

Il doit être parfaitement clair que si le chef de région et le préfet sont évidemment des autorités responsables de l'action des services en tant que représentants de l'État, les décisions appartiennent aux ministres et donc à leur délégués c'est à dire au DE et à ses subordonnés par subdélégation. Elles sont mises en œuvre par des fonctionnaires (Services vétérinaires régionaux et préfectoraux) qui devraient disposer d'une délégation des préfets comme le DE devrait en disposer du ministre. Ces structures doivent donc rester indépendantes des autres services techniques et rester directement sous l'autorité vétérinaire et sous sa surveillance directe via les préfets.

L'ensemble des ressources humaines et des moyens physiques, les informations sanitaires et les activités doivent respecter cette chaîne de commandement et ne pas dépendre d'autres entités ou arbitrages.

### 6.1.2. Pilotage central

La répartition des fonctions au sein d'une direction centrale nationale prévoit les compétences techniques conceptuelles, organisationnelles, transversales et d'évaluation des performances.

L'organigramme actuel de la DGE ne correspond pas à ses missions en matière vétérinaire et devrait être réexaminé au regard des normes internationales. Il conviendrait d'identifier et de

quantifier toutes les fonctions effectuées ou nécessaires ainsi que les interrelations avec d'autres services de l'État.

Les activités de santé animale ou de santé publique qui peuvent être déléguées aux vétérinaires privés dans le futur, doivent faire l'objet d'un mécanisme de supervision effective.

Le service central (DGE) est donc responsable de :

- La définition de la stratégie générale correspondant à la politique nationale au niveau du secteur de l'élevage ;
- La définition et la programmation des activités des SV ainsi que du pilotage de quelques fonctions centralisées de nature opérationnelle telles que le contrôle des PIFs et le contrôle des médicaments vétérinaires ;
- La coordination de toutes les activités au niveau national pour assurer la cohérence des actions dans les domaines de la santé publique et animale, des contrôles aux frontières (PIFs), de la pharmacie vétérinaire et de la capacité de diagnostic et dans celui des compétences transversales liés aux activités techniques (législation, communication, gestion des données, formation..) ;
- L'évaluation de toutes les activités et des résultats de l'application sur le terrain ;
- La démonstration que le pays est en mesure de garantir l'application des mesures vétérinaires et leur contrôle ;
- La coordination des activités externes et de représentation officielle au niveau national, régional et international dans les domaines d'activités de l'autorité vétérinaire ;
- La gestion des ressources humaines et physiques nécessaires au fonctionnement de l'autorité sanitaire et de l'application du système sanitaire national ;
- La gestion du budget global des SV selon la stratégie nationale et les priorités établies.

### 6.1.3. La coordination régionale

Le niveau régional a un rôle très important et complémentaire dans la coordination des activités ainsi que pour le suivi de l'impact de l'application des mesures au niveau local.

Les 6 services régionaux doivent être responsables de :

- la coordination des programmes d'actions répondant à la stratégie et aux procédures définies au niveau central ;
- la collection, la préparation et la transmission des données et des résultats des actions en vue d'une évaluation au niveau national par la DGE ;
- la contribution à la révision de la stratégie et du programme de travail, afin d'assurer l'intégration de tous les facteurs liés aux spécificités des différentes régions et les consultations avec les bénéficiaires, le cas échéant.

Au niveau régional, la planification des activités de terrain de santé animale et de santé publique spécifiques à chaque commune (selon le cheptel et les établissements existants) et la préparation de l'information de retour à la centrale pour l'évaluation des résultats, seront les tâches essentielles de la coordination menée par les SV des 5 régions, plus la région de Lomé.



La restauration de la chaîne de commandement va contribuer à l'application du programme avec une « seule voix », donc à l'amélioration des actions sanitaires liées à la surveillance, à la notification des maladies et au contrôle du statut sanitaire de la population animale, au contrôle aux frontières et à l'application des mesures de santé publique sur l'ensemble du territoire.

## 6.2. Missions opérationnelles et maillage du territoire

### 6.2.1. Missions opérationnelles assurées par les agents de la fonction publique

Les standards de qualité des SV de l'OIE impliquent que la maîtrise du statut sanitaire sur l'ensemble du territoire, nécessite un nombre suffisant de vétérinaires auprès des éleveurs et du cheptel. Le réseau vétérinaire actuel du Togo n'est pas considéré comme approprié en raison du manque de ressources humaines et d'anomalies dans la chaîne de commandement. Il n'applique pas toutes les mesures de santé animale et d'inspection sanitaire. Cependant, la distribution des postes d'observation contribue à une bonne proximité, même si les para-professionnels vétérinaires sur le terrain devraient recevoir une formation appropriée et être sous la surveillance de vétérinaires, deux facteurs qui s'imposent selon les normes internationales.

Le réseau vétérinaire envisagé par ce programme assure l'application des mesures relatives à la surveillance sanitaire au plus près de l'information épidémiologique de base, l'intervention rapide en cas d'alerte sanitaire, l'application et/ou la supervision des actions réalisées dans le cadre des programmes de prévention et de prophylaxie, le contrôle des mouvements d'animaux et l'inspection sanitaires au niveau de l'abattage, de la transformation et de la distribution des denrées d'origine animale sur l'ensemble du territoire.

La réalisation de ces missions impose des structures adéquates, d'une organisation reposant sur des procédures claires et des moyens humains, matériels et financiers proportionnels aux tâches à accomplir.

En l'absence d'un réseau de vétérinaires privés suffisant, lorsque les conditions économiques n'en permettent pas l'installation à court terme, les SV publics peuvent assurer une prestation de nature privée afin de garantir la couverture sanitaire du territoire.

Cependant, il reste à définir clairement :

- Les fonctions opérationnelles réservées aux agents publics (ex : postes frontières...);
- Les fonctions éventuellement partagées dans le domaine de la santé animale, dans le domaine de la santé publique vétérinaire ;
- Les moyens humains que cela suppose.

### 6.2.2. Le maillage du territoire par les praticiens vétérinaires

Bien que le secteur privé ne doive pas être à la charge de l'État, il est néanmoins indispensable que celui-ci crée ou permette le développement des conditions d'installation des vétérinaires privés qui permettent l'émergence du réseau nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de surveillance et d'inspection sanitaire.

Cela impose :

- L'analyse de la situation et la détermination du maillage nécessaire ;
- L'adoption de modalités de financement de ce maillage : part du financement par les activités de médecine vétérinaire privée et part des activités déléguées ;
- La définition des activités des SV publics à déléguer aux vétérinaires mandataires.

Ce réseau opérationnel en charge du contrôle aux frontières (PIFs), de la santé animale et de l'inspection sanitaire nécessite 43 vétérinaires (35 vétérinaires pour couvrir au minimum chaque préfecture) et 115 para-professionnels vétérinaires, sous supervision vétérinaire, en conformité avec les normes de l'OIE.

Les estimations par rapport à la surface que peut couvrir un vétérinaire montrent qu'il faut environ un cinquantaine de vétérinaires, mais qu'il n'y a actuellement que 28 vétérinaires privés. Cependant, selon l'information de la DGE, il existe une vingtaine de jeunes vétérinaires sans emploi. Compte tenu de la démographie professionnelle des vétérinaires (insuffisance des formations de base et absence d'école dans le pays) et de l'actuelle présence de 55 postes d'observation, le choix est fait d'en rester sur un maillage public pour la durée du programme et de renforcer les postes en les dotant de moyens et en assurant une meilleure supervision des para-professionnels vétérinaires, par des vétérinaires placés au niveau des 35 préfectures, en utilisant les vétérinaires formés qui sont déjà au Togo.

La mission appelle l'attention des autorités sur le fait que si le choix de renforcer les structures publiques au lieu de se concentrer sur l'installation de vétérinaires privés paraît judicieux dans le contexte togolais il présente des risques qu'il convient de prendre en compte.

Le renforcement du secteur public permet d'envisager des améliorations sur 5 ans alors que cela est impossible avec le secteur privé compte tenu de sa démographie professionnelle, mais il est absolument indispensable d'interdire l'exercice de la médecine privée aux fonctionnaires recrutés dans ce cadre ou de ne le permettre qu'avec l'autorisation expresse de la hiérarchie avec une tarification au moins aussi élevée que celle d'un privé afin de ne pas créer de concurrence.

Les recettes doivent être portées au compte du service et non des agents. Leur contrôle rigoureux et leur communication à l'Ordre des médecins vétérinaires permettraient de déterminer les périmètres rentables où un vétérinaire privé serait susceptible de s'installer.

### 6.2.3. Complémentarités entre le maillage par les praticiens vétérinaires et les agents de la fonction publique

Le modèle du réseau vétérinaire sur le terrain présenté ici est constitué par les 35 préfectures et leurs postes d'observations renforcés par l'affectation de vétérinaires à court et moyen termes, complété par des mesures en faveur de l'installation des vétérinaires privés au rythme de la demande du marché, en vue du transfert d'une part de l'activité aux privés à long terme, dans le cadre de délégations.

Cependant, ce renforcement du secteur public ne doit pas être un facteur de blocage de la privatisation. C'est donc aux services qu'il appartiendra d'assurer la transition à plus long terme en fonction des départs à la retraite des agents publics et de l'arrivée de vétérinaires sur le marché. C'est à eux qu'il appartient aussi de fixer les priorités de renforcement en tenant

compte de la politique de transfert pour ne pas engager d'investissements qui bloqueraient cette évolution.

### 6.3. Les ressources humaines nécessaires au renforcement des SV

Les ressources humaines sont un facteur clé de succès des SV. Ils représentent au total 220 agents dont 81 vétérinaires. Cela représente un besoin de recrutement sur les 5 ans par rapport à l'existant de 79 agents, dont 54 vétérinaires.

#### **Pour le niveau central :**

Au niveau de la coordination, les besoins qui ressortent des fiches d'activités s'établissent à 37 agents répartis dans les fonctions suivantes :

Direction : 2 vétérinaires et 2 secrétariats

Service de gestion administrative, gestion des ressources humaines et financières, fonctions informatique et juridique : 7 cadres supérieurs et 5 personnels d'appuis

Santé animale : 5 vétérinaires et 3 personnels d'appuis

Pharmacie vétérinaire : 3 vétérinaires et 2 personnels d'appuis

Santé publique : 3 vétérinaires, 1 autre cadre supérieur et 2 personnels d'appuis

Questions internationales (coopération, frontières, certification) : 2 vétérinaires

#### **Pour le niveau régional :**

48 agents adaptés aux fonctions prévues, par région (5+1) :

1 coordonateur vétérinaire

1 vétérinaire et 1 para-professionnels vétérinaires, pour les tâches de santé animale

1 vétérinaire et 1 para-professionnels vétérinaires, pour la santé publique vétérinaire

3 personnel d'appui (secrétariats et chauffeur)

#### **Pour le service d'appui laboratoire :**

Les besoins sont décrits dans le Chapitre 12. Pour le réseau laboratoire (1 central et 2 territoriaux), il est prévu 20 agents dont 3 vétérinaires.

### 6.4. Les ressources physiques nécessaires au renforcement des SV

Les SV doivent avoir des moyens adaptés à leurs missions. Les ressources physiques disponibles doivent être renforcés, ce qui implique des investissements dans des locaux, les équipements et les infrastructures de communication.

En ce qui concerne la coordination, sont nécessaires,

1. Niveau DE central :

615 m2 de locaux

61 unités bureautiques

5 voitures 4x4

2 – Au niveau de chaque région (5 + Lomé) :

30 m2 en moyenne par cadre/secteur (4 X 30)=120 m2 par région

1 unité de communication

7 unités bureautiques

1 voiture 4x4

2 motos

Les investissements de mise à niveau et coûts de fonctionnement (stable et durable) s'élèvent à :

Construction (2090 m2) / rénovation (2750 m2) des infrastructures dans les Services Centraux, Régionaux, Préfectoraux et leur Postes d'Observation (PIF + 3 LABO inclus)

122 unités bureautiques, 75 unités de communications, 26 véhicules 4x4 et 68 motocyclettes, en plus des autres équipements divers (photocopieuses, incinérateur, chaîne de froid, etc.)

## 6.5. Budget pour le renforcement des SV

**Tableau 3: Budget par compétence**

<b>Budget pour les compétences relatives à la structuration des SV</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
I-1. Composition du personnel scientifique et technique						
I-1.A. Vétérinaires et autres professionnels	47,088,000	74,304,000	89,424,000	104,544,000	119,664,000	20,170,000
I.1.B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	15,912,000	29,664,000	31,795,200	33,926,400	36,057,600	0
I.2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires						
I.2.A. Vétérinaires et autres professionnels	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	35,000,000
I.2.B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	4,050,000	0	4,050,000	4,050,000	4,050,000	0
I-3. Formation continue	0	0	0	0	0	0
I-4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	0	0	0	0	0	0
I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions	0	0	0	0	0	0
I-7. Ressources physiques	47,033,333	67,733,333	94,700,000	122,783,333	189,350,000	677,900,000
I-8. Financement	0	0	0	0	0	0
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	0	0	0	0	0	0
I-10. Capacité d'investissement et de développement	0	0	0	0	0	0
Total en FCFA	118,133,333	175,751,333	224,019,200	269,353,733	353,171,600	733,070,000
Total en USD	283,974	422,479	538,508	647,485	848,970	1,762,188
Total en EUR	180,356	268,323	342,014	411,227	539,193	1,119,191

**Tableau 4 : Budget par poste de charges**

<b>Budget pour la structuration des SV par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureautiques et communications	5,700,000	12,200,000	18,700,000	25,650,000	33,150,000	109,800,000
Investissements matériels : Transports	21,333,333	28,800,000	39,466,667	50,133,333	80,266,667	285,600,000
Investissements matériels : Locaux	0	333,333	1,333,333	3,000,000	8,333,333	282,500,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	20,170,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	35,000,000
Masse salariale	52,500,000	86,640,000	101,016,000	115,392,000	129,768,000	
Formation continue	8,100,000	4,050,000	8,100,000	8,100,000	8,100,000	0
Charges de transports et déplacements	20,000,000	26,400,000	35,200,000	44,000,000	67,600,000	
Consommables spécifiques	0	0	0	0	0	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	10,500,000	17,328,000	20,203,200	23,078,400	25,953,600	0
<b>Total en FCFA</b>	<b>118,133,333</b>	<b>175,751,333</b>	<b>224,019,200</b>	<b>269,353,733</b>	<b>353,171,600</b>	<b>733,070,000</b>
<b>Total en USD</b>	<b>283,974</b>	<b>422,479</b>	<b>538,508</b>	<b>647,485</b>	<b>848,970</b>	<b>1,762,188</b>
<b>Total en EUR</b>	<b>180,356</b>	<b>268,323</b>	<b>342,014</b>	<b>411,227</b>	<b>539,193</b>	<b>1,119,191</b>

## 7. Renforcement des compétences dans le domaine de la Santé Animale

*On retrouve ici les activités présentées essentiellement dans les fiches d'activité II.5 à II.7. Des liens pourront être faits avec les compétences transversales importantes développées en partie XII, si nécessaire (ex : II.3 ; II.11 ; II.12 ; III.1 ; III.2...).*

### 7.1. Stratégie d'action dans le domaine de la santé animale

Les compétences dans le domaine de la santé animale sur le terrain sont exercées par des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires publics et privés. Les vétérinaires du secteur public sont en nombre limité (5) et sont chargés chacun d'une Division Régionale du Contrôle Vétérinaire au sein de cinq des Directions Régionales du MAEP. Ils sont assistés par une cinquantaine de para-professionnels vétérinaires, affectés au niveau des 35 Directions Préfectorales du MAEP. Le maillage du territoire est complété par 28 vétérinaires installés en privé.

La surveillance des maladies animales est assurée à travers un réseau d'épidémio-surveillance des maladies animales (REMATO) mis en place depuis 2003 dans le cadre du PACE et comprenant 55 postes d'observation. La DE assure la coordination des activités du REMATO mais celle-ci est fortement handicapée par l'absence d'une ligne de commandement. La surveillance, essentiellement passive, est principalement orientée vers la détection précoce des cas cliniques compatibles avec certaines maladies considérées comme importantes : PPCB, IAHP, PPA, PPR, maladie de Newcastle, Fièvre aphteuse et Charbon bactérien.

Le REMATO ne bénéficie pas d'un financement adéquat et stable en dehors des appuis provenant de projets financés à partir de ressources externes. Les moyens de déplacement et de communication sont insuffisants. Les procédures mises en place pour permettre la prise en charge des déclarations de cas suspects ne sont pas toujours précises et formalisées. Les données recueillies sur le terrain ne sont pas soumises à des analyses épidémiologiques approfondies et le feedback aux bénéficiaires est irrégulier. Aucune maladie ne fait actuellement l'objet d'une surveillance active. Néanmoins il y a quelques années, le pays a eu à conduire avec succès la surveillance active de la peste bovine.

Bien que certaines vaccinations soient considérées comme obligatoires, il n'y a quasiment pas de programmes de lutte contre les maladies animales. Quelques campagnes de vaccination notamment contre la PPCB, la maladie de Newcastle, la PPR et le Charbon bactérien sont organisées ponctuellement à la demande des éleveurs par des vétérinaires privés le plus souvent.

Le système d'alerte précoce fonctionne de manière inadéquate, et la réponse n'est pas toujours appropriée du fait de l'absence de plans de contingence.

L'absence de système formel d'identification des élevages et des animaux fait qu'il n'existe pas de système de traçabilité.

La correction des insuffisances évoquées ci-dessus est un préalable au renforcement des compétences en santé animale au Togo. La stratégie adoptée est articulée autour des points suivants :

- Le rétablissement de la chaîne de commandement au sein des SV publics. Cette mesure apparaît indispensable et doit être mise en œuvre par les autorités compétentes dans les meilleurs délais.
- La redynamisation du REMATO devrait garantir la déclaration au niveau national des maladies importantes, le recueil des prélèvements et le diagnostic des cas suspects par des laboratoires compétents. Cela permettra de restaurer dans le pays la capacité de conduire une surveillance passive conformément aux normes préconisées par l'OIE. Des procédures seront formalisées pour le recueil des informations, la gestion des prélèvements, la notification et le feedback aux agents de terrain et aux éleveurs.
- Les SV publics togolais ont fait le choix de continuer à jouer le rôle central dans la surveillance des maladies animales mais la participation des vétérinaires privés sera progressivement renforcée. Les postes d'observation seront transformés en de véritables postes vétérinaires avec un cahier des charges précis. Ils seront dotés d'un équipement et d'une logistique appropriés et confiés à un personnel compétent. L'objectif est d'avoir au minimum un poste vétérinaire fonctionnel au niveau de chacune des 35 préfectures. Selon les effectifs animaux ou l'importance des activités en santé animale, le nombre de postes vétérinaires par préfecture pourra être augmenté. La liste des abattoirs, des aires d'abattage, des marchés et de tous les points de rassemblement de bétail sera établie sur l'ensemble du territoire national.
- La gestion des informations sanitaires sera améliorée, notamment par la mise en place d'une base de données informatique au niveau de la DE compatible avec les systèmes internationaux et permettant de répondre aux problématiques de la surveillance continue incluant la circulation d'informations épidémiologiques et les outils pour une réponse rapide. Les données récoltées seront exploitées notamment dans le cadre d'études épidémiologiques approfondies.
- Les éleveurs seront davantage sensibilisés sur le respect de leurs obligations à déclarer aux SV les suspicions ou les apparitions de maladies animales.
- Des programmes de lutte seront élaborés et progressivement mis en œuvre pour contrôler, voire éradiquer, les maladies suivantes: PPR, maladie de Newcastle, PPCB, PPA et Charbon bactérien. Chacune de ces maladies fera l'objet d'un programme qui précisera l'objectif spécifique, les résultats à atteindre et les moyens à mettre en œuvre en fonction de la durée prévue. Tous ces programmes ne sont pas appelés à démarrer en même temps, ce qui a l'avantage de permettre de capitaliser des expériences dans la conduite de tels programmes.

Il demeure que la réussite des actions citées précédemment reste tributaire d'une bonne connaissance des effectifs animaux et de leur distribution dans le pays. A cet effet, le recensement du cheptel s'avère nécessaire, de même que la mise en œuvre d'un système d'identification des élevages et des animaux, dont le coût est décrit dans la section « Commerce international ».

## 7.2. Ressources physiques et ressources humaines

Les ressources humaines et physiques nécessaires au renforcement des compétences dans le domaine de la santé animale sont évaluées en faisant l'hypothèse que les mesures relatives à la restructuration des SV (établissement d'une ligne de commandement notamment) et à la révision de la législation, sont concomitamment mises en œuvre.

Sur le plan des investissements, il est prévu de doter chacune des préfectures d'un poste vétérinaire fonctionnel dans les cinq prochaines années. Cela implique des travaux de génie civil (construction ou réhabilitation), la fourniture d'équipements (réfrigérateur, glacière, trousse à autopsie, GPS), de moyens de communication et de déplacement (moto).

Les ressources humaines nécessaires seront déployées sur le terrain. L'objectif durant les cinq prochaines années est de placer des vétérinaires à la tête des postes vétérinaires au niveau des préfectures. Pour cela, le nombre de vétérinaires sera progressivement augmenté. Les tâches assignées au personnel des postes vétérinaires seront précisées dans un cahier des charges mais elles ne se limiteront pas aux actions de santé animale, et devront inclure l'inspection des abattoirs et des marchés ainsi que le contrôle des mouvements d'animaux.

La coordination des activités du REMATO sera assurée par au moins deux vétérinaires bien formés dans le domaine de l'épidémiologie, de l'analyse de risque et des statistiques. Ils seront également responsables de la gestion de la base de données. Ils travailleront étroitement avec les responsables du laboratoire vétérinaire. Ils seront formés et disposeront des équipements (bureautique, informatique, communication etc.) nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Chaque programme de lutte contre une des maladies animales jugées prioritaires par les SV togolais sera coordonné à partir de la DE par un vétérinaire désigné à cet effet et travaillant sous l'autorité du Directeur de l'Elevage. Autant que possible, le directeur veillera à une mutualisation des moyens d'intervention entre les différents programmes.

### 7.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la santé animale

La description du budget est présentée dans les deux tableaux ci-après.

Le budget relatif à l'épidémio-surveillance passive est le plus important. Cela est dû au fait que ce poste inclut les coûts de construction, de rénovation et d'équipement des postes vétérinaires. Ces coûts, ainsi que ceux relatifs au personnel, assurent donc également le fonctionnement de base de toutes les compétences relatives à la santé animale.

**Tableau 5 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine de la santé animale**

<b>Budget pour les compétences relatives à la santé animale</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
II-05. Epidémio-surveillance A. Passive	89,770,000	117,444,000	120,444,000	111,894,000	136,148,667	738,600,000
II-05. Epidémio-surveillance B. Active	11,544,000	26,310,000	28,350,000	27,366,000	30,990,000	41,250,000
II-06. Détection précoce et réponse rapide	0	0	4,050,000	4,050,000	4,050,000	22,100,000
II-07. Prévention, contrôle et éradication des maladies	7,218,000	64,242,000	62,658,000	65,682,000	65,682,000	241,056,000
Total en FCFA	108,532,000	207,996,000	215,502,000	208,992,000	236,870,667	1,043,006,000
Total en USD	260,894	499,990	518,034	502,385	569,401	2,507,226
Total en EUR	165,698	317,551	329,011	319,072	361,635	1,592,376



**Tableau 6 : Budget pour le renforcement des compétences en santé animale par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives à la santé animale par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	0	704,000	1,408,000	2,112,000	3,520,000	17,600,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	4,500,000	4,500,000	4,500,000	4,950,000	8,250,000	15,000,000
Investissements matériels : Transports	8,000,000	8,000,000	8,000,000	8,800,000	14,666,667	20,000,000
Investissements matériels : Locaux	6,000,000	7,000,000	8,000,000	9,000,000	11,000,000	240,000,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	36,306,000
Investissements immatériels : Formations initiales	14,000,000	14,000,000	14,000,000	0	0	49,000,000
Masse salariale	40,560,000	45,360,000	46,320,000	48,600,000	53,520,000	.
Formation continue	4,050,000	20,100,000	24,150,000	24,150,000	24,150,000	89,850,000
Charges de transports et déplacements	400,000	12,000,000	12,000,000	13,200,000	22,000,000	.
Consommables spécifiques	3,350,000	3,950,000	4,550,000	5,150,000	5,750,000	0
Activités déléguées	0	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	.
Fonds exceptionnels	0	30,000,000	30,000,000	30,000,000	30,000,000	0
Autres charges de fonctionnement	27,672,000	38,382,000	38,574,000	39,030,000	40,014,000	575,250,000
<b>Total en FCFA</b>	<b>108,532,000</b>	<b>207,996,000</b>	<b>215,502,000</b>	<b>208,992,000</b>	<b>236,870,667</b>	<b>1,043,006,000</b>
<b>Total en USD</b>	<b>260,894</b>	<b>499,990</b>	<b>518,034</b>	<b>502,385</b>	<b>569,401</b>	<b>2,507,226</b>
<b>Total en EUR</b>	<b>165,698</b>	<b>317,551</b>	<b>329,011</b>	<b>319,072</b>	<b>361,635</b>	<b>1,592,376</b>

## 8. Renforcement des compétences dans le domaine de la Santé Publique Vétérinaire (Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses)

*Ce chapitre inclut des activités présentées dans les fiches II.8 et II.10. et avec les compétences transversales importantes développées en partie XII (ex : II.3 ; II.11 ; II.12 ; III.1 ; III.2).*

### 8.1. Stratégie d'action dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments

La fonction de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments n'a pas été directement traitée par la mission PVS de 2007 car cette compétence critique ne figurait pas dans l'outil en vigueur à cette date. Il n'en demeure pas moins que c'est un objectif important de l'Etat qui, au Togo, incombe aux SV.

L'objectif d'un niveau 3 dans la nouvelle version de l'outil, suppose de développer une capacité d'inspection sur tous les établissements susceptibles de distribuer leurs productions sur l'ensemble du territoire.

La stratégie repose sur le renforcement du contrôle de l'abattage et de la production primaire qui représentent un passage obligé. Ce sont donc les actions qui contribueront à concentrer les abattages sur les structures contrôlées d'une part et à développer les inspections de ces structures d'autre part qui en constitueront la base.

En complément, l'inspection sanitaire sera développée en direction de la distribution de la viande pour limiter le débouché des viandes abattues hors abattoirs.

Les points de débarquement du poisson ainsi que l'industrie touristique (restauration commerciale) feront également partie des programmations.

Les agents des SV peuvent être habilités à constater les infractions relatives aux abattages clandestins mais cela ne peut être qu'occasionnel puisque ce n'est pas la mission principale des Services et que le réseau n'y est pas adapté. Il est donc strictement indispensable de concevoir un plan d'action interministériel associant les forces de l'ordre.

Ces deux points expliquent l'importance qu'il convient d'accorder aux compétences critiques liées (Chapitre 14 : Analyse budgétaire globale), en particulier à celles relatives à la législation et à la coordination. En effet, l'action de police judiciaire nécessite une base juridique très solide et la recherche des infractions sur tout le territoire un réseau dont seules disposent les forces de police, de gendarmerie et de douanes.

Cette action ne peut cependant pas être menée indépendamment d'un renforcement des infrastructures. Il serait en effet incohérent de lutter contre les abattages hors abattoirs si ceux-ci n'étaient pas capables de traiter dans de meilleures conditions sanitaires un marché ainsi recentré.

Une stratégie d'équipement en abattoirs et de réduction de l'abattage hors abattoirs doit donc être nécessairement mise en place en parallèle par les ministères ou les directions concernés.

Ce plan d'équipement en abattoir ne relève pas de la mission d'analyse des écarts PVS et n'est pas chiffré ici mais il est une condition incontournable à la progression du niveau de la compétence II-8.

La première priorité est la remise à niveau de l'abattoir principal et le développement des infrastructures dans les préfectures. Les investissements seront fort probablement très lourds et pourraient nécessiter une durée largement supérieure à celle du plan de remise à niveau des Services vétérinaires. Celui-ci devra donc être orienté sur le renforcement des effectifs et leur formation, le développement et la mise en place des procédures d'inspection et l'initiation des coordinations inter-services.

## 8.2. Ressources physiques et ressources humaines

Les ressources ont été évaluées par rapport à une estimation de la quantité de travail à fournir pour chaque point important. Elles sont inévitablement grossières car :

- la DE ne dispose pas de statistiques précises sur le nombre, l'importance et la localisation de ces points ;
- les méthodes d'inspection ne sont pas formalisées et on ne peut en estimer précisément la consommation en ressources ;
- la programmation des inspections (cibles et rythmes) n'est pas développée.

L'objectif est d'assurer l'inspection permanente dans l'abattoir principal et les aires d'abattage des préfectures par des paraprofessionnels vétérinaires sous la supervision de vétérinaires.

Il n'est pas prévu de déléguer ces tâches au secteur privé car l'inspection sanitaire constitue une activité permanente très utile au renforcement du maillage par le réseau public. Celui-ci reste une nécessité en l'absence d'un nombre suffisant de vétérinaires à court terme.

La capacité d'inspection est étroitement liée à la mobilité et cela justifie les propositions de moyen de déplacement avec leurs charges afférentes.

Les autres charges relatives à cette fonction sont incluses dans le fonctionnement des postes vétérinaires (préfecture).

L'abattoir central représente le poste le plus important pour assurer une inspection permanente et compatible avec le niveau 3 et nécessite au moins 2 vétérinaires et une quinzaine de techniciens.

Les ressources physiques consistent essentiellement en moyens de déplacement pour la réalisation des inspections et en outils de bureautique pour alimenter les systèmes d'information.

Les agents doivent recevoir les compléments de formation nécessaires.

## 8.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments

Les budgets sont calculés à partir des éléments figurants dans les fiches par compétence critique II-8.

Les moyens de coordination sont proposés dans les composantes 1 et 4 pour les infrastructures et les compétences liées et la formation continue générale.

**Tableau 7 : Budget pour les compétences relatives à la santé publique vétérinaire**

<b>Budget pour les compétences relatives à la santé publique vétérinaire</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
II-08. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	106316000	137030000	136096000	156662000	174154000	16,136,000
II-10. Recherche de résidus	2,050,000	0	0	0	0	0
Total en FCFA	108,366,000	137,030,000	136,096,000	156,662,000	174,154,000	16,136,000
Total en USD	260,495	329,399	327,154	376,591	418,639	38,788
Total en EUR	165,444	209,206	207,780	239,179	265,884	24,635

**Tableau 8 : Budget pour les compétences relatives à la santé publique vétérinaire par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives à la santé publique vétérinaire par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	16,136,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	49,680,000	71,400,000	88,080,000	104,760,000	118,920,000	
Formation continue	23,550,000	27,600,000	27,600,000	27,600,000	27,600,000	0
Charges de transports et déplacements	4,100,000	2,050,000	0	0	0	
Consommables spécifiques	600,000	1,200,000	1,800,000	2,350,000	2,850,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	30,436,000	34,780,000	18,616,000	21,952,000	24,784,000	0
Total en FCFA	108,366,000	137,030,000	136,096,000	156,662,000	174,154,000	16,136,000
Total en USD	260,495	329,399	327,154	376,591	418,639	38,788
Total en EUR	165,444	209,206	207,780	239,179	265,884	24,635

## 9. Renforcement des compétences dans le domaine du médicament vétérinaire

*Les activités sont présentées essentiellement dans les fiches II.9, III.4 et III.5. Des liens sont faits avec les compétences transversales importantes développées en partie XII.*

### 9.1. Stratégie d'action dans le domaine du médicament vétérinaire

Le contrôle du secteur du médicament vétérinaire joue un rôle fondamental dans la protection de la santé animale, dans la santé publique et dans la pérennité du maillage vétérinaire. Si la qualité et l'efficacité des médicaments et la pharmacovigilance ont un rôle important dans le premier cas, l'usage irrationnel des médicaments (résistances ou présence de résidus) peut constituer un risque non négligeable pour la santé publique.

Le Togo, comme d'autres pays de la région, a un marché désorganisé et très peu contrôlé. Le marché illicite est important et représente un risque certain pour la santé animale et publique. La réglementation communautaire existant au niveau de la région n'est pas encore appliquée.

Le contrôle de la distribution et la lutte contre la concurrence déloyale joue également un rôle dans la stabilité du maillage vétérinaire constitué par les vétérinaires privés dont la viabilité économique est fortement dépendante de la vente des médicaments associés à l'activité clinique.

Les SV sont responsables de l'enregistrement du médicament, du contrôle du circuit commercial et du contrôle de la qualité des médicaments et des vaccins. Le cadre légal inclut un système commun d'autorisation de mise sur le marché qui ne s'applique qu'aux médicaments importés, car il n'existe pas de production togolaise.

Le renforcement de ces activités et la promotion de l'usage rationnel du médicament vétérinaire contribuent donc globalement à l'amélioration de la santé animale et publique.

Sur le plan stratégique, le médicament vétérinaire représente une part importante du revenu du vétérinaire (30 à 60%). Sous réserve d'un contrôle efficace, le quasi-monopole qui leur est accordé dans la plupart des pays n'est autre qu'un moyen pour l'État d'assurer le maillage sanitaire de son territoire par des professionnels qualifiés car ceux-ci trouvent des revenus suffisants dans leur activité privée. Une action déterminée pour l'assainissement de ce marché est essentielle.

Il doit être souligné que s'il revient à l'autorité vétérinaire de définir la stratégie et la réglementation, il n'est pas de sa compétence ni dans ses possibilités matérielles d'en assurer la police complète. Elle est responsable du contrôle du marché légal mais la recherche des infractions sur le marché illégal relève des forces de l'ordre et de sécurité. C'est donc une action interministérielle très forte qu'il faut conduire à l'initiative du ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche avec le soutien de son collègue chargé de la santé.

Cette évaluation propose des moyens significatifs pour traiter ce sujet.

Le plan de renforcement du service « Pharmacie vétérinaire » prévoit notamment :

### **1. L'enregistrement :**

Il convient de renforcer les capacités réglementaire et administrative relatives à la gestion de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et son suivi, avec la mise à jour des conditions d'autorisation d'importation et de distribution. Toute information doit rester disponible dans la base de données avec des listes des produits autorisés accessibles et mises à jour.

Ce renforcement doit se faire de manière cohérente avec les décisions relatives à l'intégration régionale selon le modèle développé par l'UEMOA (présenté à l'occasion de la conférence de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique à Dakar du 25 au 27 mars 2009) dans le cadre de la coopération régionale et internationale pour la législation, l'enregistrement et le contrôle du médicament vétérinaire.

### **2. Contrôle sur le marché :**

La création d'une unité de contrôle au niveau central qui inclut :

- Les activités de suivie de l'autorisation et le contrôle des médicaments dans le circuit commercial visant à la vérification des conditions imposées dans l'AMM, notamment les conditions de vente ou d'étiquetage sur le marché ; ce contrôle comprend l'établissement d'un plan de lutte et de contrôle contre les médicaments illégaux et/ ou de contrefaçon.
- Le contrôle de la qualité (contrôle analytique de laboratoire) des médicaments et des vaccins. Ce contrôle de qualité sera instauré à l'importation et à la distribution des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire et exercé par les SV. Le contrôle des vaccins (qualité/efficacité) s'avère nécessaire, notamment en matière d'efficacité, avec un plan des points de contrôle précis (pays sans chaîne de froid). Ces contrôles seront mis en œuvre de manière cohérente avec les engagements internationaux afférents.

### **3. Usage du médicament :**

La mise en place d'un suivi de l'utilisation des médicaments (registres, ordonnances,...) et la promotion de l'usage rationnel du médicament et de la bonne pratique clinique, avec le développement de la prescription et des registres constituent des piliers de la lutte contre les résidus et les résistances et de la création future d'un système de pharmacovigilance (récolte et gestion de l'information sur les effets indésirables des médicaments chez les animaux).

### **4. Communication :**

Elle sera développée à travers des actions de promotion des bonnes pratiques de distribution et d'utilisation des médicaments par le circuit commercial autorisé, en particulier auprès des vétérinaires et des éleveurs, sur les conditions de l'AMM des produits, l'étiquetage ou l'importance du respect du temps d'attente. Des actions de communication plus ciblées de lutte contre les circuits et produits illégaux doivent être précisées.

Le système de contrôle des médicaments et des vaccins est préparé par le service central et la mise en œuvre est effectuée par les inspecteurs des SV centraux, avec la coopération des services vétérinaires préfectoraux dans un premier temps.

Après la formation ciblée des agents et en fonction de l'expérience acquise, un transfert des activités de contrôle vers les services préfectoraux / locaux, en restant sous la coordination centrale des SV peut être envisagé.

Les différentes activités prévues pour accomplir ces objectifs impliquent notamment :

- Une expertise internationale la première année pour évaluer la législation, les procédures et la planification des actions ;
- Le recrutement de ressources humaines spécifiquement dédiées à ce contrôle (2 vétérinaires et un personnel d'appui), dont un qui ferait la formation dans un centre collaborateur (Dakar, Lyon). Le coordinateur est déjà à la DE ;
- La formation des inspecteurs ;
- L'élaboration du plan de contrôle national de la distribution et de la conformité des médicaments comprenant un plan d'échantillonnage lié aux circuits (points de distribution et d'utilisation et des marchés illégaux) et le suivi évaluation ;
- L'accès à un laboratoire agréé pour assurer le contrôle analytique des médicaments ;
- La préparation des actions de communication sur la réglementation et l'utilisation du médicament vétérinaire ; le contrôle des résidus des médicaments dans les denrées alimentaires d'origine animale apportera des informations très importantes concernant l'utilisation des produits (respect des prescriptions et du temps d'attente) ;
- La coopération étroite est prévue avec le secteur privé, en l'occurrence les responsables de la mise sur le marché et les distributeurs des médicaments (5 jours de réunions de consultation) mais aussi avec les éleveurs et les vétérinaires praticiens.

## 9.2. Ressources humaines et ressources physiques

Les ressources humaines nécessaires sont estimées à 3 vétérinaires (un coordinateur comptabilisé dans le chapitre relatif à la structuration des SV, un chargé des AMM et du suivi des procédures, pénalités et taxes, et 2 inspecteurs), et 1 personnel d'appui (notamment pour la gestion administrative des dossiers et le maintien de la base de données et un chauffeur). Le programme prévoit un deuxième élément d'appui à partir de la dernière année.

Les ressources physiques nécessaires comprennent la disponibilité d'un véhicule 4x4 pour effectuer les missions d'inspection sur le terrain (20 000 km/an), de 2 postes de communication et des équipements bureautiques pour 5 personnes.

## 9.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du médicament vétérinaire

Les principaux éléments budgétaires de mise à niveau comprennent le recrutement des ressources humaines et les équipements de bureaux permettant son activité.

Une formation spécifique, estimée à une semaine par an, les 3 premières années, doit être assurée pour les vétérinaires.

Les frais de missions d'inspection peuvent être estimés sur la base du nombre des distributeurs, marchés et autres opérateurs répartis dans les 6 régions. On retiendra une base de 20 000 Km par an et de 2 jours d'inspection par semaine.

Ce service central ne requiert pas, dans les 5 prochaines années, de charges au niveau local, les inspecteurs nationaux seront en charge de la formation des cadres des SV préfectoraux.

Les frais de communication, de consultation (5 réunions par an) et de représentation officielle (2 voyages par an) afférents sont spécifiés et pris en compte dans le chapitre consacré au renforcement des compétences transversales.

Les contrôles sont coordonnés par l'équipe de la DE en collaboration avec les agents des SV au niveau régionale et préfectoral.

Finalement, la création d'une redevance peut contribuer au renforcement du financement visant le contrôle.

**Tableau 9 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine du médicament vétérinaire**

<b>Budget pour les compétences relatives aux médicaments vétérinaires</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
II-09. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	10,680,800	9,700,000	9,700,000	13,750,000	14,532,800	88,934,000
III-4. Accréditation/autorisation/délégation	0	0	0	0	0	0
III-5. Organisme statutaire vétérinaire	0	0	0	0	0	4,034,000
Total en FCFA	10,680,800	9,700,000	9,700,000	13,750,000	14,532,800	92,968,000
Total en USD	25,675	23,317	23,317	33,053	34,935	223,481
Total en EUR	16,307	14,809	14,809	20,992	22,187	141,936

**Tableau 10 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine du médicament vétérinaire, par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives aux médicaments vétérinaires par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureauitiques et communications	0	0	0	0	250,000	1,000,000
Investissements matériels : Transports	0	3,200,000	3,200,000	3,200,000	3,200,000	16,000,000
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	8,068,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	7,000,000
Masse salariale	5,484,000	0	0	0	444,000	
Formation continue	0	0	0	4,050,000	4,050,000	12,150,000
Charges de transports et déplacements	4,100,000	6,500,000	6,500,000	6,500,000	6,500,000	
Consommables spécifiques	0	0	0	0	0	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	1,096,800	0	0	0	88,800	48,750,000
Total en FCFA	10,680,800	9,700,000	9,700,000	13,750,000	14,532,800	92,968,000
Total en USD	25,675	23,317	23,317	33,053	34,935	223,481
Total en EUR	16,307	14,809	14,809	20,992	22,187	141,936



## 10. Renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire

### 10.1. Stratégie d'action pour le renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire

Le Togo compte actuellement 28 vétérinaires privés dont 12 installés à Lomé, les autres se répartissant dans les autres localités du pays. Les vétérinaires privés ruraux constituent un groupe organisé très dynamique (GVPR). Ces derniers sont implantés dans la dizaine de préfectures où l'élevage est prédominant, et emploient en moyenne deux para-professionnels vétérinaires. La situation des vétérinaires apparaît difficile compte tenu de l'étroitesse du marché qui ne permet pas actuellement d'assurer un revenu stable. Cela conduit certains vétérinaires privés à diversifier leurs activités même dans des domaines éloignés de la médecine vétérinaire.

Le mandat sanitaire est institué permettant au Ministère de l'Agriculture de déléguer des missions aux vétérinaires privés. Cette délégation est effective techniquement pour ce qui concerne la vaccination contre la PPCB et la maladie de Newcastle, qui reste cependant à la charge financière des éleveurs.

Un Ordre national des médecins vétérinaires est créé depuis environ 4 ans. Le Conseil de l'Ordre dispose de peu de moyens de fonctionnement mais néanmoins est parfois associé aux activités de la DE. C'est ainsi que l'Ordre a fait partie du Comité technique national de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène créé par arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche en mai 2006. En outre, l'Ordre a eu à mener quelques interventions auprès de la DE au sujet de la fraude sur les médicaments vétérinaires.

Par ailleurs, l'exercice de la médecine vétérinaire est handicapé par un secteur du médicament vétérinaire désorganisé et très peu contrôlé (cf. chapitre 9) alors que le médicament vétérinaire représente une part importante du revenu du vétérinaire privé.

La mission a noté que la DE a fait le choix de renforcer le réseau de vétérinaires publics dans la surveillance des maladies animales tout en favorisant la participation des vétérinaires privés. Par conséquent, les stratégies préconisées pour corriger la situation décrite ci-dessus, incluent :

- la nécessité de déléguer aux vétérinaires privés la réalisation de certains actes vétérinaires liés aux obligations sanitaires fixées par l'État ;
- le renforcement de l'autorité de l'Ordre des médecins vétérinaires ;
- l'amélioration des procédures d'information et de consultation de l'Ordre et des vétérinaires privés.

Par rapport à la délégation, il s'agira pour le Ministère de l'Agriculture de convenir avec les vétérinaires privés des programmes à exécuter, et de déterminer leurs coûts à répartir entre eux et l'État. Les charges revenant à l'État seront ensuite inscrites dans le budget du Ministère de l'Agriculture. Les procédures et les moyens de contrôle de la délégation seront développés et mis en œuvre notamment par les vétérinaires publics travaillant au niveau régional.

L'Ordre des médecins vétérinaires sera appuyé en vue d'améliorer son équipement et ses moyens de fonctionnement à travers une subvention versée par l'État.

Des procédures d'information et de consultation des vétérinaires seront élaborées et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des consultations mobilisés.

Par ailleurs, il est certain que les actions prévues en vue de consolider la législation vétérinaire et l'assainissement du circuit de distribution des médicaments vétérinaires vont grandement contribuer à améliorer les conditions de l'exercice de la médecine vétérinaire au Togo.

## 10.2. Ressources physiques et ressources humaines

La mise en œuvre des activités planifiées ne requiert pas la mobilisation de ressources humaines particulières. Par contre, il est prévu un équipement pour l'Ordre des médecins vétérinaires pour lui permettre d'assurer pleinement sa mission. Cet équipement inclut du matériel de bureau, un ordinateur de bureau et un véhicule de tournée.

## 10.3. Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire

Les budgets sont calculés à partir des éléments figurants dans les fiches par compétence critique III-4, III-5 principalement et III-2. Le budget nécessaire au financement des activités déléguées est prévu à travers une provision annuelle de 60980 €(40.000.000 FCFA) pendant 5 ans. Le fonctionnement de l'Ordre incluant l'achat de carburant pour le véhicule, l'entretien des locaux, les frais de tournée, la tenue d'une réunion annuelle regroupant tous les vétérinaires adhérents est également prévu sur une base forfaitaire annuelle de 3049 € (2.000.000 FCFA).

**Tableau 11 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire**

<b>Budget pour les compétences relatives aux médicaments vétérinaires</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
III-2. Consultation des bénéficiaires						
III-4. Accréditation/habilitation/délégation	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	200,000,000
III-5. Organisme statutaire vétérinaire	19,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	23,000,000
Total en FCFA	59,000,000	42,000,000	42,000,000	42,000,000	42,000,000	223,000,000
Total en USD	141,827	100,962	100,962	100,962	100,962	536,058
Total en EUR	89,945	64,029	64,029	64,029	64,029	339,962

**Tableau 12 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire, par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives aux médicaments vétérinaires par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	4,000,000					
Investissements matériels : Bureautiques et communications						
Investissements matériels : Transports	15,000,000					
Activités déléguées	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	200,000,000
Autres charges de fonctionnement	0	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000
<b>Total en FCFA</b>	<b>59.000.000</b>	<b>42.000.000</b>	<b>42.000.000</b>	<b>42.000.000</b>	<b>42.000.000</b>	<b>223.000.000</b>
<b>Total en USD</b>	<b>141.827</b>	<b>100.962</b>	<b>100.962</b>	<b>100.962</b>	<b>100.962</b>	<b>536.058</b>
<b>Total en EUR</b>	<b>89.945</b>	<b>64.029</b>	<b>64.029</b>	<b>64.029</b>	<b>64.029</b>	<b>339.962</b>

## 11. Renforcement des compétences dans le domaine du commerce international

L'évaluation PVS décrit une situation où le Togo dispose de nombreux postes de contrôle frontalier d'importance très variable qui ne sont pas systématiquement rattachés à un poste de douane. En matière de coordination, ils peuvent être rattachés à la DE, aux DRAEP ou au préfet selon les cas et la chaîne de commandement est donc variable également. Ils sont tous sous-équipés, notamment en infrastructures frigorifiques, et ne sont pas reliés à un système d'information. La documentation est inexistante et les statistiques ne sont pas à jour. Malgré l'importance du réseau, il existe des flux illégaux significatifs.

Les experts PVS recommandaient de distinguer plus précisément les postes frontaliers des postes de contrôle qui ne sont pas liés aux bureaux de douanes et de rattacher ceux-ci (postes frontaliers) à une autorité unique. Ils proposaient de renforcer les moyens matériels sur un réseau de poste plus réduit et de développer des procédures de contrôle plus performantes.

En matière de certification, l'évaluation PVS ne fait pas d'observation particulière.

### 11.1. Stratégie d'action dans le domaine du commerce international

Le passage au niveau 3 suppose d'être en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité aux frontières reposant sur des normes internationales. Il convient pour cela de réaliser une analyse précise des flux permettant de déterminer les points de passage et les volumes pour chaque catégorie de produits avec une attention particulière pour les animaux dans le cadre des accords de transhumance.

Cette analyse doit déboucher sur l'identification d'un réseau pertinent et efficient. En première approximation la mission d'analyse des écarts PVS propose un réseau de 6 postes (1 port, 1 aéroport et 4 terrestres). Ces postes fonctionneraient sous l'autorité unique de la DE qui est seule capable à court terme d'assurer la coordination, l'information rapide et l'analyse des statistiques indispensables au fonctionnement du réseau et à une surveillance correcte des frontières.

Compte tenu du coût des infrastructures, il n'apparaît pas possible d'envisager l'équipement de tous les postes avec les infrastructures nécessaires à l'inspection physique (quai de déchargement, chambres froide, laboratoire de base...). C'est pourquoi la stratégie repose sur des contrôles physiques à destination adossés à un contrôle documentaire et un contrôle d'identité rigoureux au point d'entrée ; l'acheminement se fait sous contrôle douanier.

La solution d'un centre d'inspection physique centralisé équipé de toutes les infrastructures nécessaires n'a pas été retenue à ce stade par les Services vétérinaires qui préfèrent le système des inspections à destination.

En revanche il est prévu l'installation d'un incinérateur pour la destruction des marchandises dangereuses dont l'enfouissement est problématique en zone urbanisée (port et aéroport. Un montant préliminaire de 3000€ (2000000 FCFA) pour un incinérateur n'inclut pas les autres facteurs à prendre en compte tel que le local, le stockage du gas-oil, le transport, le personnel, le système de contrôle, etc... Par ailleurs, ces facteurs dépendront de la capacité et de l'usage. Il ne s'agit à ce stade que de couvrir les besoins les plus importants, car le traitement des déchets sera un projet en soi.

L'exécution de cette stratégie nécessite :

1. une étude déterminant le positionnement et la spécialisation (catégories de marchandises autorisées) des postes ;
2. un cadre juridique organisant le réseau des postes d'inspections frontaliers autour du seul commandement de la DE et prévoyant :
  - Les obligations des opérateurs,
  - La description des principes de contrôles,
  - La coordination avec les services de douanes (inspection à destination),
  - Le financement des opérations,
  - Les sanctions.
3. la construction (ou la rénovation) et l'équipement des postes conformément aux conclusions de l'étude et permettant le contrôle des produits et des animaux selon les procédures adoptées (avec option d'un centre d'inspection centralisé) ;
4. l'installation des capacités de destruction des produits dangereux ;
5. le développement d'un système d'information permettant la mise à jour rapide et homogène des conditions d'importation, des interdictions temporaires et des statistiques ;
6. la spécialisation et la formation continue des agents concernés par le contrôle des frontières.

Le cas du **mouvement des animaux** doit être traité spécifiquement. Si les importations par air ou mer répondent au même schéma que les produits, les mouvements par voie terrestre relèvent de dispositifs différents. Les importations proprement dites peuvent être traitées de la même manière sous réserve de la présence de parcs. Au contraire les transhumances sont soumises à des accords régionaux qu'il importe de respecter. Un système spécifique, distinct ou complémentaire du contrôle frontalier doit être mis en place. Il s'agit d'un problème d'organisation et de procédures qui ne nécessite pas d'infrastructure supplémentaire à celle existantes dans les postes vétérinaires. Il n'y a donc pas d'estimation par la mission d'analyse des écarts PVS.

La lutte contre l'importation illégale dépasse le cadre du niveau 3 mais l'installation de procédures de coordination avec les douanes constitue la base d'un développement ultérieur.

La certification repose sur le développement de la traçabilité et la description de procédures. Elle ne justifie pas d'investissements autres que ceux figurant dans les compétences critiques liées.

L'intégration de la problématique des échanges internationaux dans la conception des systèmes d'information serait des plus opportunes.

Enfin la mise en place du système et sa réussite supposent une consultation étroite des bénéficiaires et une communication adaptée.

## 11.2. Ressources physiques et ressources humaines

Les ressources humaines sont calculées sur la base d'une inspection permanente H8/J5 sur 6 points d'entrée.

Les coûts des infrastructures sont estimées sur la base de locaux affectés au contrôle documentaire et d'identité et ne comprennent pas les moyens des contrôles physiques qui sont effectués à destination.

## 11.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international

Les budgets sont calculés à partir des éléments figurants dans les fiches par compétence critique II-4, IV-4 et IV-6. D'autres compétences liées, IV-5, 7, 8 et 9 n'appellent pas de budget spécifique.

**Tableau 13 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine du commerce international**

<b>Budget pour les compétences relatives au commerce international</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
II-04. Quarantaine et sécurité des frontières	12,384,000	22,626,000	45,202,000	48,802,000	48,802,000	73,718,006
IV-4. Certification internationale	0	0	0	0	0	0
IV-5. Equivalence et autres types d'accords sanitaires	0	0	0	0	0	0
IV-6. Traçabilité	17,356,800	17,356,800	17,356,800	17,356,800	17,356,800	60,852,000
IV-7. Transparence	0	0	0	0	0	0
IV-8. Zonage	0	0	0	0	0	0
IV-9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0
Total en FCFA	29,740,800	39,982,800	62,558,800	66,158,800	66,158,800	134,570,006
Total en USD	71,492	96,113	150,382	159,036	159,036	323,486
Total en EUR	45,406	61,042	95,510	101,006	101,006	205,450

**Tableau 14 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine du commerce international par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives au commerce international par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	400,000	400,000	400,000	2,000,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	0	0	1,200,000	2,400,000	2,400,000	9,600,000
Investissements matériels : Transports	0	0	800,000	1,600,000	1,600,000	4,800,000
Investissements matériels : Locaux	0	0	400,000	800,000	800,000	24,000,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						6
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	20,170,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	13,284,000	18,444,000	33,924,000	33,924,000	33,924,000	
Formation continue	4,050,000	8,100,000	8,100,000	8,100,000	8,100,000	20,250,000
Charges de transports et déplacements	0	0	1,200,000	2,400,000	2,400,000	
Autres charges de fonctionnement	12,406,800	13,438,800	16,534,800	16,534,800	16,534,800	53,750,000
Total en FCFA	29,740,800	39,982,800	62,558,800	66,158,800	66,158,800	134,570,006
Total en USD	71,492	96,113	150,382	159,036	159,036	323,486
Total en EUR	45,406	61,042	95,510	101,006	101,006	205,450

## 12. Renforcement des compétences dans le domaine des laboratoires d'analyse

*Cette partie explique les activités proposées dans le domaine des laboratoires d'analyses : les activités II.1 et II.2.*

Au moment de la réalisation de l'évaluation PVS la capacité de diagnostic du laboratoire de la DE était très limitée. Il n'existait pas d'infrastructure adéquate, les équipements et réactifs étaient insuffisants et un seul cadre professionnel était en charge des activités ; et des procédures d'assurance de la qualité du laboratoire n'avaient jamais été mises en œuvre.

Depuis, la situation du laboratoire a été améliorée. Un bâtiment de plusieurs salles (150m<sup>2</sup>) a été construit. Certains équipements sont disponibles et quatre techniciens et un personnel d'appui ont été engagés. L'objectif était d'avoir des sections de parasitologie, de bactériologie, de virologie et de sérologie. Actuellement, l'équipement n'est pas suffisant et les techniciens ne sont pas suffisamment qualifiés pour un tel objectif. De plus, même si le bâtiment est nouveau, il est peu fonctionnel, avec des problèmes de circulation entre salles, notamment la salle d'autopsie. La biosécurité n'est pas satisfaisante (élimination des déchets).

La DE a estimé le niveau d'avancement attendu à 2 pour la capacité de diagnostic : « Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct », et au niveau 2 également pour l'assurance de la qualité des laboratoires : « Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité ».

### 12.1. Stratégie d'action dans le domaine des laboratoires d'analyses

Le projet de développement de la capacité de diagnostic du laboratoire de la DGE prévoit le renforcement du laboratoire de Lomé, ainsi que la création d'un réseau de laboratoires, moyennant l'installation de deux laboratoires régionaux : à Dapaong, dans la région de Savanes et à Sokodé, dans la région Centrale.

Les laboratoires régionaux auront une capacité limitée à certaines méthodes de diagnostic de base, dans les domaines de la parasitologie, de la bactériologie et de la sérologie. Pour cette raison leurs besoins en ressources humaines et en équipement sont inférieurs à ceux du laboratoire de Lomé. Une de leurs fonctions sera la collecte et le conditionnement des prélèvements, pour les envoyer à Lomé.

Les capacités du laboratoire de Lomé devront être fortement renforcées, de façon à devenir autonome pour le diagnostic des principales zoonoses et maladies d'importance économique nationale.

Il est nécessaire de redéfinir et de renforcer l'accès au réseau de laboratoires internationaux : LNRV Dakar, EISMV Dakar, CISA-INIA Madrid, RCI Bingerville, IZS Ve Pardoue, Laboratoire vétérinaire d'Accra parmi d'autres.

Quant à l'assurance de la qualité, le laboratoire de Lomé doit définir et rédiger les procédures pour toutes les activités qui y sont réalisées, en tenant compte des normes internationales, et les étendre aux laboratoires régionaux. Des procédures d'essais inter-laboratoires doivent être mises en œuvre, pour les tests les plus importants, ainsi qu'une stratégie systématique de



contrôle métrologique des équipements. Les procédures définies doivent être diffusées à tous les membres des laboratoires.

## 12.2. Ressources physiques et ressources humaines

Concernant l'infrastructure, le laboratoire de Sokodé sera installé dans un bâtiment existant à l'Institut Togolais de Recherche Agricole, qui doit être renouvelé, adapté et équipé. Ces actions sont prévues pour la deuxième année du plan de développement. Le laboratoire de Savanes devra être construit et équipé, ce qui est prévu pour la quatrième année. Chaque laboratoire devrait avoir une surface de 50m<sup>2</sup> et disposer d'une voiture 4x4.

Les ressources humaines nécessaires pour chaque laboratoire régional sont un professionnel vétérinaire, deux techniciens et deux personnels d'appui.

Le laboratoire de Lomé nécessite le recrutement d'un technicien et de deux personnels d'appui supplémentaires, des équipements et réactifs supplémentaires et l'achat d'une voiture 4x4. Il est aussi souhaitable de réaménager le bloc de réception des échantillons, et de prévoir l'enregistrement des activités dans une base de données développée en fonction des besoins.

Des mesures de biosécurité doivent être mises en place. Un incinérateur est nécessaire.

La formation continue des vétérinaires et techniciens est considérée comme très importante, vu la dynamique et la constante évolution des méthodes de diagnostic.

## 12.3. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des laboratoires d'analyses

La description du budget est présentée dans les Tableau 15 et 16..

La valeur actuelle des équipements du laboratoire de Lomé est estimée à 50 000 € La valeur des équipements techniques supplémentaires pour mettre au niveau le laboratoire de Lomé a été estimée à 35 000€ La valeur des équipements pour chaque laboratoire régional (Sokodé et Dapaong) a été estimée à 40 000 €

Pour une estimation plus précise, la mission prévoit une expertise visant la définition de la stratégie du réseau de laboratoires et des équipements nécessaires.

**Tableau 15 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine des laboratoires d'analyses**

<b>Budget pour les compétences relatives aux laboratoires d'analyses</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
II-01. Diagnostic par les laboratoires vétérinaires	23,359,600	37,218,600	52,942,200	57,031,800	72,922,067	146,693,000
II-02. Assurance de qualité des laboratoires	4,050,000	1,000,000	5,050,000	1,000,000	5,050,000	0
Total en FCFA	27,409,600	38,218,600	57,992,200	58,031,800	77,972,067	146,693,000
Total en USD	65,888	91,872	139,404	139,500	187,433	352,627
Total en EUR	41,847	58,349	88,538	88,598	119,041	223,959

**Tableau 16 : Budget pour le renforcement des compétences dans le domaine des laboratoires d'analyses par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives aux laboratoires d'analyses par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	6,550,000	11,135,000	16,375,000	16,375,000	21,615,000	75,325,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	250,000	900,000	1,550,000	1,550,000	2,200,000	7,800,000
Investissements matériels : Transports	0	3,200,000	6,400,000	6,400,000	9,600,000	48,000,000
Investissements matériels : Locaux	500,000	500,000	500,000	500,000	666,667	7,500,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						0
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	8,068,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	0
Masse salariale	10,008,000	12,528,000	16,056,000	19,464,000	22,992,000	
Formation continue	8,100,000	4,050,000	8,100,000	4,050,000	8,100,000	0
Charges de transports et déplacements	0	2,400,000	4,800,000	4,800,000	7,200,000	
Consommables spécifiques	0	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	2,001,600	2,505,600	3,211,200	3,892,800	4,598,400	0
<b>Total en FCFA</b>	<b>27,409,600</b>	<b>38,218,600</b>	<b>57,992,200</b>	<b>58,031,800</b>	<b>77,972,067</b>	<b>146,693,000</b>
<b>Total en USD</b>	<b>65,888</b>	<b>91,872</b>	<b>139,404</b>	<b>139,500</b>	<b>187,433</b>	<b>352,627</b>
<b>Total en EUR</b>	<b>41,847</b>	<b>58,349</b>	<b>88,538</b>	<b>88,598</b>	<b>119,041</b>	<b>223,959</b>

## 13. Renforcement dans le domaine des compétences transversales

*Ces activités relevant des compétences transversales que l'on trouve essentiellement, dans les chapitres II, III et IV de l'outil PVS de l'OIE, qu'il s'agisse de compétences techniques ou organisationnelles : II.3 ; II.11 ; II.12 ; III.1 ; III.2 ; III.3 ; IV.1 ; IV.2.*

### 13.1. Stratégie d'action dans le domaine des compétences transversales

Les compétences transversales concernent la gestion administrative générale des SV comprenant les ressources humaines, physiques et financières, ainsi que les formations initiale et continue, la législation, la réglementation, la communication, la gestion des données, la communication avec les bénéficiaires et la représentation officielle. Elles sont indispensables au fonctionnement efficace des SV, même si elles ne constituent pas des compétences techniques vétérinaires.

Leur financement impacte directement sur la qualité des compétences techniques des SV et doit donc être considéré avec le même degré de priorité, faute de quoi les résultats attendus dans les autres compétences critiques risquent de ne pas être atteints.

#### 13.1.1. Formation

Il n'existe pas de faculté de médecine vétérinaire au Togo. La formation initiale est dispensée à l'école vétérinaire de Dakar. Il faut donc prévoir la formation à l'étranger des futurs cadres de la DE, en fonction des besoins du Pays.

Dans le cadre de la formation initiale spécialisée, la mission d'analyse des écarts PVS a également pris en compte la formation de 5 vétérinaires dans un centre collaborateur de l'OIE (1 par an pendant les 5 ans) pour chaque domaine d'activité de la DE (santé publique, santé animale, médicaments, contrôle aux frontières et laboratoire).

La formation continue est une grande priorité de ce programme et l'objectif reprend plus de 50% d'effectifs retenus par la formation. Cette formation inclut notamment, des spécialisations courtes pour les cadres, les agents de terrain et le personnel du laboratoire.

#### 13.1.2. Communication

Il est prévu qu'un cadre supérieur assisté d'un personnel d'appui soit responsable de la coordination de toutes les activités de communication des SV.

#### 13.1.3. Législation et réglementation

Le développement des différentes fonctions des SV impose une évolution concomitante de la législation et de la réglementation. Par ailleurs, la modification et le renforcement des

dispositions concernant la chaîne de commandement, les fonctions de police sanitaires ou l'adaptation des textes en veillant à leur applicabilité et à leur respect, sont cruciaux.

Il conviendra également de définir les catégories, les compétences, les activités et les modalités de supervision par les vétérinaires de toute activité para-professionnelle.

Des procédures précises doivent être établies pour l'inspection des denrées alimentaires, la certification, le contrôle frontalier, l'exécution des programmes sanitaires, la prise des prélèvements, la notification, les contrôles des établissements ou des médicaments.

Un juriste sera recruté à la DGE et affecté aux priorités définies dans le domaine de la législation, de la réglementation et des procédures.

À ce stade il est prévu une expertise de deux semaines par an, les deux premières années, dans le domaine juridique. Par ailleurs, une étroite consultation qui implique un minimum de 10 jours de travail par an est budgétée. Une formation continue d'une semaine par an destinée aux agents chargés du contrôle est prévue dans le domaine du respect de la législation et des réglementations.

### 13.2. Budget pour le renforcement des capacités dans le domaine des compétences transversales

**Tableau 17 : Budget pour le renforcement dans le domaine des compétences transversales**

<b>Budget pour les compétences relatives aux compétences transversales</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
II-03. Analyse de risque	0	0	2,025,000	2,025,000	2,025,000	18,750,000
II-11. Problèmes émergents	0	0	0	0	0	0
II-12. Innovation technique	0	0	0	0	0	0
III-1. Communications	2,876,800	2,876,800	2,876,800	2,876,800	2,876,800	0
III-2. Consultation avec les bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
III-3. Représentation officielle	8,200,000	8,200,000	8,200,000	8,200,000	8,200,000	0
III-6. Participation des producteurs et autres bénéficiaires aux programmes	0	0	0	0	0	0
IV-1. Préparation et application de la législation et des réglementations	21,750,000	19,950,000	19,950,000	19,950,000	19,950,000	17,136,000
IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	0
IV-3. Harmonisation internationale	0	0	0	0	0	0
<b>Total en FCFA</b>	<b>36,876,800</b>	<b>35,076,800</b>	<b>37,101,800</b>	<b>37,101,800</b>	<b>37,101,800</b>	<b>35,886,000</b>
<b>Total en USD</b>	<b>88,646</b>	<b>84,319</b>	<b>89,187</b>	<b>89,187</b>	<b>89,187</b>	<b>86,264</b>
<b>Total en EUR</b>	<b>56,300</b>	<b>53,552</b>	<b>56,644</b>	<b>56,644</b>	<b>56,644</b>	<b>54,788</b>

**Tableau 18 : Budget pour le renforcement dans le domaine des compétences transversales par poste de charges**

<b>Budget pour les compétences relatives aux compétences transversales par poste de charges</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Plan de mise à niveau</b>
Investissements matériels : Equipements techniques	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Bureautiques et communications	0	250,000	250,000	250,000	250,000	1,000,000
Investissements matériels : Transports	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Locaux	0	0	0	0	0	0
Investissements matériels : Logiciels et système d'information						700,000
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	16,136,000
Investissements immatériels : Formations diplômantes	0	0	0	0	0	14,000,000
Masse salariale	2,364,000	2,364,000	2,364,000	2,364,000	2,364,000	
Formation continue	4,050,000	4,050,000	6,075,000	6,075,000	6,075,000	4,050,000
Charges de transports et déplacements	10,250,000	8,200,000	8,200,000	8,200,000	8,200,000	
Consommables spécifiques	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	0
Activités déléguées	0	0	0	0	0	
Fonds exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	20,012,800	20,012,800	20,012,800	20,012,800	20,012,800	0
<b>Total en FCFA</b>	<b>36,876,800</b>	<b>35,076,800</b>	<b>37,101,800</b>	<b>37,101,800</b>	<b>37,101,800</b>	<b>35,886,000</b>
<b>Total en USD</b>	<b>88,646</b>	<b>84,319</b>	<b>89,187</b>	<b>89,187</b>	<b>89,187</b>	<b>86,264</b>
<b>Total en EUR</b>	<b>56,300</b>	<b>53,552</b>	<b>56,644</b>	<b>56,644</b>	<b>56,644</b>	<b>54,788</b>

## 14. Analyse budgétaire globale

Le budget global a été évalué à environ 6,0 milliards de FCFA (14,5 millions USD ou 9,2 millions Euro) est présenté dans les tableaux 17 et 18 ci-après. Il fait apparaître :

- une dépense de mise à niveau de 2,2 milliards de FCFA (5,3 millions USD ou 3,4 millions Euro) ;
- un budget annuel d'environ 500 millions de FCFA (1,2 millions USD ou 760.300 Euro) en année 1 qui évolue pour atteindre 1,1 milliards de FCFA (2,4 millions USD ou 1,5 millions Euro) en année 5.

Ces montants qui découlent des hypothèses de travail convenues entre la mission et les responsables des SV togolais donnent une indication des besoins d'investissements (matériels et immatériels) et de fonctionnement en vue d'améliorer les performances des SV.

Ce programme ne comprend pas d'analyse des risques pouvant entraver sa mise en œuvre. Nous pouvons cependant citer l'insuffisance des engagements financiers, la lourdeur des procédures budgétaires, les retards de décaissement etc. De plus, ces budgets ont été établis sans tenir compte de la capacité d'engagement des dépenses des SV togolais ni de celle du marché à satisfaire.

Les budgets d'investissements évalués à 85,8 millions de FCFA (206.300 USD) en année 1 atteignent 202,2 millions de FCFA (486.000 USD) en année 5. Ils incluent les amortissements annuels nécessaires au remplacement desdits investissements.

Les budgets de fonctionnement sont évalués à 236,0 millions de FCFA (567.400 USD), ils atteignent 437,9 millions de FCFA (1,1 millions USD) en année 5. C'est un effort important qui est attendu quand on sait que le budget de la Direction de l'Élevage et de la Pêche n'était que de 16 millions de FCFA (38.500 USD) en octobre 2007 lors de l'évaluation PVS.

La masse salariale évolue de 173,9 millions FCFA (418.000 USD) en année 1 à 362 millions FCFA (870.000 USD) en année 5. Elle représente respectivement 34,9% et 36,1% des dépenses annuelles. Ces proportions restent très raisonnables dans le cadre d'une administration publique.

En comparaison avec le PIB national évalué<sup>1</sup> à 2,9 milliards USD en 2009, le budget global proposé représente environ 0.5%.

---

<sup>1</sup> [http://devdata.worldbank.org/AAG/tgo\\_aag.pdf](http://devdata.worldbank.org/AAG/tgo_aag.pdf)

**Tableau 19 : Budget global par fiches d'activités**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Plan de mise à niveau
I-1. Composition du personnel scientifique et technique I.A. Vétérinaires et autres professionnels	47,088,000	74,304,000	89,424,000	104,544,000	119,664,000	20,170,000
I-1. Composition du personnel scientifique et technique I.B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	15,912,000	29,664,000	31,795,200	33,926,400	36,057,600	0
I.2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires A. Vétérinaires et autres professionnels	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	35,000,000
I.2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires B. Para-professionnels vétérinaires et personnels techniques	4,050,000	0	4,050,000	4,050,000	4,050,000	0
I-3. Formation continue	0	0	0	0	0	0
I-4. Indépendance technique	0	0	0	0	0	0
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	0	0	0	0	0	0
I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions	0	0	0	0	0	0
I-7. Ressources physiques	47,033,333	67,733,333	94,700,000	122,783,333	189,350,000	677,900,000
I-8. Financement	0	0	0	0	0	0
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	0	0	0	0	0	0
I-10. Capacité d'investissement et de développement	0	0	0	0	0	0
II-01. Diagnostic par les laboratoires vétérinaires	22,859,600	36,718,600	52,442,200	56,531,800	72,422,067	146,693,000
II-02. Assurance de qualité des laboratoires	4,050,000	1,000,000	5,050,000	1,000,000	5,050,000	0
II-03. Analyse de risque	0	0	2,025,000	2,025,000	2,025,000	18,750,000
II-04. Quarantaine et sécurité des frontières	12,384,000	22,626,000	45,202,000	48,802,000	48,802,000	73,718,006
II-05. Epidémiologie-surveillance A. Passive	89,770,000	117,444,000	120,444,000	111,894,000	136,148,667	738,600,000
II-05. Epidémiologie-surveillance B. Active	11,544,000	26,310,000	28,350,000	27,366,000	30,990,000	41,250,000
II-06. Détection précoce et réponse rapide	0	0	4,050,000	4,050,000	4,050,000	22,100,000
II-07. Prévention, contrôle et éradication des maladies	7,218,000	64,242,000	62,658,000	65,682,000	65,682,000	241,056,000
II-08. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	106,316,000	137,030,000	136,096,000	156,662,000	174,154,000	16,136,000
II-09. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	10,680,800	9,700,000	9,700,000	13,750,000	14,532,800	88,934,000
II-10. Recherche de résidus	2,050,000	0	0	0	0	0

II-11. Problèmes émergents	0	0	0	0	0	0
II-12. Innovation technique	0	0	0	0	0	0
III-1. Communications	2,876,800	2,876,800	2,876,800	2,876,800	2,876,800	0
III-2. Consultation avec les bénéficiaires	0	0	0	0	0	0
III-3. Représentation officielle	8,200,000	8,200,000	8,200,000	8,200,000	8,200,000	0
III-4. Accréditation/autorisation/délégation	0	0	0	0	0	0
III-5. Organisme statutaire vétérinaire	0	0	0	0	0	4,034,000
III-6. Participation des producteurs et autres bénéficiaires aux programmes	0	0	0	0	0	0
IV-1. Préparation et application de la législation et des réglementations	21,750,000	19,950,000	19,950,000	19,950,000	19,950,000	17,136,000
IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	4,050,000	0
IV-3. Harmonisation internationale	0	0	0	0	0	0
IV-4. Certification internationale	0	0	0	0	0	0
IV-5. Equivalence et autres types d'accords sanitaires	0	0	0	0	0	0
IV-6. Traçabilité	17,356,800	17,356,800	17,356,800	17,356,800	17,356,800	60,852,000
IV-7. Transparence	0	0	0	0	0	0
IV-8. Zonage	0	0	0	0	0	0
IV-9. Compartimentation	0	0	0	0	0	0
Total en FCFA	439,239,333	643,255,533	742,470,000	809,550,133	959,461,733	2,202,329,006
Total en USD	1,055,864	1,546,287	1,784,784	1,946,034	2,306,398	5,294,060
Total en EUR	670,594	982,070	1,133,542	1,235,954	1,464,827	3,362,334



**Tableau 20 : Budget global par postes de dépenses**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Plan de mise à niveau
Investissements matériels : Equipements techniques	6,550,000	11,839,000	18,183,000	18,887,000	25,535,000	94,925,000
Investissements matériels : Bureautiques et communications	10,450,000	17,850,000	26,200,000	34,800,000	46,500,000	144,200,000
Investissements matériels : Transports	29,333,333	43,200,000	57,866,667	70,133,333	109,333,333	374,400,000
Investissements matériels : Locaux	6,000,000	7,333,333	9,733,333	12,800,000	20,300,000	554,000,000
Investissements matériels : Logiciels et système d'information	0	0	0	0	0	700,006
Investissements immatériels : Expertise	0	0	0	0	0	125,054,000
Investissements immatériels : Formation initiale	14,000,000	14,000,000	14,000,000	0	0	105,000,000
Masse salariale	173,880,000	236,736,000	287,760,000	324,504,000	361,932,000	0
Formation continue	51,900,000	67,950,000	82,125,000	82,125,000	86,175,000	126,300,000
Charges de transports et déplacements	38,850,000	57,550,000	67,900,000	79,100,000	113,900,000	0
Consommables spécifiques	4,150,000	6,350,000	7,550,000	8,700,000	9,800,000	0
Activités déléguées	0	24,000,000	24,000,000	24,000,000	24,000,000	0
Fonds exceptionnels	0	30,000,000	30,000,000	30,000,000	30,000,000	0
Autres charges de fonctionnement	104,126,000	126,447,200	117,152,000	124,500,800	131,986,400	677,750,000
Total en FCFA	439,239,333	643,255,533	742,470,000	809,550,133	959,461,733	2,202,329,006
Total en USD	1,055,864	1,546,287	1,784,784	1,946,034	2,306,398	5,294,060
Total en EUR	670,594	982,070	1,133,542	1,235,954	1,464,827	3,362,334

## 15. Conclusion

Le programme de renforcement de la conformité des services vétérinaires togolais avec les normes de qualité de l'OIE a pris en compte les priorités nationales telles que définies par la Stratégie de relance de la production agricole – période 2008-2010, et le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire – Plan d'opérations (Novembre 2009). Ces priorités prennent en compte l'importance de la production animale dans la sécurité alimentaire du pays, dans l'approvisionnement des entreprises agro-alimentaires et des familles, dans l'augmentation de l'activité des entreprises et dans la réduction de la pauvreté. La protection et le contrôle sanitaire du cheptel a de plus un impact direct sur la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire et sur la protection de la santé publique.

Ainsi, la réduction des zoonoses, la lutte contre les maladies animales et la production de protéines animales visent à l'amélioration de l'état sanitaire et contribuent à long terme à protéger le consommateur, à minimiser les pertes économiques des éleveurs ou à augmenter le potentiel à l'exportation du pays.

Les résultats de l'évaluation de la performance des SV d'octobre 2007 (OIE-PVS), constituent le point de départ de la définition des niveaux d'avancement à atteindre par le programme d'analyses des écarts PVS pour les 40 compétences critiques de l'outil PVS. Des contraintes et des recommandations étaient identifiés, en particulier en ce qui concerne le cadre institutionnel peu propice, les ressources humaines, physiques et financières inadéquates, le besoin de renforcement du rôle des SV dans la protection de la santé publique et du cheptel national et, globalement, la nécessité de construction des solutions stables et pérennes.

Le programme identifie notamment, les actions prioritaires et les tâches à mener et estime les ressources humaines, physiques et financières nécessaires, sur la base des données fournies par l'autorité vétérinaire et les niveaux à atteindre établis par la DE.

Les défis les plus importants sont la **restauration de la chaîne de commandement** - applicable sur toutes les ressources des SV et sur les activités qui tombent dans leurs compétences- et la **coordination et l'exécution des actions techniques** relatives à la santé animale, la santé publique, le contrôle aux frontières, l'identification et la traçabilité et au secteur des médicaments vétérinaires.

Ce plan de renforcement prévoit donc une chaîne de commande directe des SV à tous les niveaux, c'est-à-dire de la coordination centrale et régionale à l'exécution locale des opérations afin de garantir l'application de la stratégie nationale sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le renforcement de l'indépendance technique des SV était aussi considéré comme un point majeur.

La **formation continue** pour les SV sera objet d'un plan global. Par ailleurs, une spécialisation en santé publique des cadres des services officiels est prévu dans un centre collaborateur de l'OIE régional (Dakar) pour les 5 coordinateurs des domaines techniques de la DE à raison de 1 cadre par an.

La mise en place de ce plan est faite sur la base d'un niveau central chargé de la conception et de l'évaluation des résultats, d'un niveau de coordination régionale et d'un niveau d'exécution local. La restructuration de ces lignes techniques de commande va contribuer directement à l'amélioration de la réalisation de l'ensemble des tâches relevant de la responsabilité des SV. Les SV ont identifié 7 maladies considérées comme prioritaires -PPCB, FA, Charbon bactérien, PPR, PPA, la AIHP et la MNC- qui font l'objet de **mesures de santé animale**

spécifiques. Celles-ci concernent la détection précoce et l'alerte rapide, l'épidémiosurveillance, les programmes officiels de prévention et de lutte ou des programmes conjoints avec les éleveurs.

Ce plan est complété par le renforcement des moyens nécessaires à une **sécurisation des frontières** à l'importation dans 6 points prioritaires qui constituent les postes d'inspection frontaliers (port, aéroport et 4 terrestres) et qui concernent les animaux, les produits d'origine animale et les médicaments vétérinaires.

Le renforcement de la **protection de la santé publique** constitue un des enjeux les plus importants du programme. Des activités sont donc choisies pour cela comme l'inspection sanitaire au niveau de l'abattage, le contrôle des zoonoses et l'assainissement du secteur des médicaments vétérinaires.

La **capacité de diagnostic**, indispensable pour poursuivre une stratégie sanitaire sera renforcée au niveau national avec des moyens pour le laboratoire central à Lomé et par l'établissement de ses deux laboratoires satellites installés au nord du pays.

Les **compétences transversales**, objet d'une attention particulière, tels que la communication, la législation, la consultation des bénéficiaires, la représentation officielle, la gestion de l'information sanitaire et la formation sont considérées comme des piliers dans le fonctionnement des SV selon les standards de l'OIE et conditionnent la réussite du plan.

Mettre en place les éléments de traçabilité sans prétendre à l'identification individuelle des animaux à court ou moyen terme, est prévu par l'identification des unités épidémiologiques et le recensement des élevages et des établissements. Ce système sera à la base de la maîtrise du système sanitaire et aura un impact très important pour toutes les actions développées au niveau des productions primaire et secondaire.

L'organisation de la **profession vétérinaire** est très importante parce que de sa qualité dépend l'encadrement sanitaire du pays. Quels que soient les choix politiques en matière d'équilibre entre les secteurs privé et public du pays, il est important d'assurer le contrôle et la discipline de cette profession. La norme recommande de confier cette fonction à un organisme statutaire délégué indépendant. Le Ministre qui en assume la tutelle devra veiller à lui donner l'autorité et accessoirement les moyens d'exercer ce rôle.

La **structure des SV** proposée inclut des ressources humaines qui totalisent 105 agents pour l'administration centrale et régionale concernés par la Coordination ; 37 centraux (17 vétérinaires) et 48 régionaux (18 vétérinaires) et 115 au niveau opérationnel (dont 43 vétérinaires). Il faut donc dans un futur proche, recruter et former 69 vétérinaires et 72 para-professionnels vétérinaires,. Pour les laboratoires (1 central et deux territoriaux), 20 agents dont 3 vétérinaires sont prévus. Cette proposition envisage donc globalement 220 agents, dont 81 vétérinaires et 15 autres cadres supérieures, 84 para-professionnels vétérinaires, et 40 personnels d'appuis.

Les **ressources physiques** concernent la construction (2090 m<sup>2</sup>) et rénovation (2750 m<sup>2</sup>) des infrastructures dans les services centraux, régionaux, préfectoraux et leurs postes d'observation, les PIFs et les 3 laboratoires inclus. Il est également nécessaire de les doter de 122 unités bureautiques, de 75 unités de communications, de 26 véhicules 4x4, de 68 motocyclettes et d'autres équipements tels que photocopieuses, incinérateur, chaîne de froid.

Le budget global s'établit pour les 5 ans à 3 millions d'euros ou 5,8 milliards FCFA dont 2,2 milliards de mise à niveau (40% budget de mise à niveau) et 3,6 milliards de fonctionnement (60%). Le budget de l'année 1 s'élève à 440 millions, et atteint 1 milliard FCFA à partir de l'année 5 pour se stabiliser.

Ce budget représente,

- 8 % du budget total du MAEP.
- 1.200 FCFA ou 1.8 €UIV (850 000 UIV).
- 12 % de dépenses de santé par l'éleveur et par bovin (10.000 FCFA).

Ce modèle privilégie la protection du consommateur et la santé publique, mais il est très important pour le profit des élevages et l'amélioration des marchés agro-alimentaires et le secteur des médicaments. En effet, pour la consommation totale de 5,8 milliards (5 ans) ce budget implique, dans une perspective de croissance du PIB élevage, sur la base de 2% par an (soit la moitié des prévisions publiques), une augmentation de 18 milliards.

La tâche de renforcement des Services vétérinaires est considérable. Elle n'est envisageable que sur le long terme, au prix d'une restructuration profonde et pour un coût important pour la mise à niveau puis pour le fonctionnement permanent. L'importance du sous secteur le justifie pourtant sans aucune ambiguïté et il ne s'agit en réalité que d'un problème de capacité d'investissement puisqu'il sera hautement rentable. Sa mise en œuvre nécessite de revoir la chaîne de commandement et de finaliser l'organisation administrative sans lesquels les crédits ne pourraient être utilisés avec efficacité.

Le renforcement des SV, considérés comme un bien public au niveau mondial, aura un impact très positif au niveau de la crédibilité des SV togolais par une structure de coordination forte, un nombre adéquat et compétence du personnel et un maillage de terrain fonctionnel.

Le renforcement des SV contribuent à l'amélioration de la santé animale et publique, à la protection du consommateur, à l'accès aux marchés et à la crédibilité du pays au niveau international. Il est dès lors évident que le plan de renforcement de conformité des SV du Togo aux normes de qualité de l'OIE trouve une justification sanitaire, économique et politique.

## **1 - Annexes**

### **1.1 - Annexe 1 - Fiches d'activités**

# I.1. Composition du personnel scientifique et technique.

## I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique	
<i>La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires des SV.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
2.	<b>La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central, étatique et provincial.</b>
3.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).
4.	Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.
5.	Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Les postes sont occupés par des vétérinaires officielles aux niveaux centrale, régionale et préfectorale. Ce réseau doit être renforcé à fin de recentrer les SV publics sur ces missions de planification et contrôle. Les postes vétérinaires (et autres cadres) prévus aux différents niveaux sont les suivant : 23 Centrale - (2Direction ; 5 Santé Animale ; 3SantéPublique, 3Médicaments, 1 Sécurisation des frontières IF ; 1 Rel Int ; 1Leg ; 1Database ; 2 Qualité ; 5 Lab. ; 1Adm Régional – 2 par région et le coordinateur = 2X6= 12 ; 35 - Préfectoraux
<b>Description de l'activité</b>	- Définir les fiches de postes et mettre en place des critères d'évaluation et de carrière des vétérinaires publics. - Recruter une cinquantaine de vétérinaires dans le secteur public dans les domaines précisés aux compétences spécifiques et selon les besoins au niveau régionale/locale. - Recruter les autres cadres pour les fonctions spécifiques (compétences transversales) - Favoriser l'installation des vétérinaires dans le secteur privé selon les modalités à préciser dans le futur
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Fiches des postes vétérinaires dans la fonction publique à tous les niveaux ; Nombre et répartition des vétérinaires privés ; Procédures et rapport d'évaluation des activités vétérinaires
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire SV3- Renforcer le réseau vétérinaire sur le terrain SV4- Assurer des capacités de diagnostic
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1 - Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Une spécialisation complémentaire en services vétérinaires publiques de 12 mois est prévu pour les 5 coordinateurs sectorielles à la DE (Santé animale, santé publique, m'médicaments, frontalières et laboratoire).
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	La législation doit porter sur la réorganisation de la DE et permettre la mise en œuvre des activités prévus.
<b>Communication (III.1)</b>	Communication sur les mesures incitatives, sur les recrutements, sur les fonctions respectives pour assurer des vétérinaires dans l'ensemble du territoire.
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation sur le réseau sanitaire privé et possibilités de renforcement du réseau dans le futur.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Procédures et fiches de postes pour les fonctions de santé animale, santé publique, sécurisation des frontières, contrôle du marché des médicaments et laboratoires
<b>Gestion de l'information</b>	L'autorité doit disposer d'une base de données démographiques de ses ressources humaines, (et les vétérinaires privés parvenu par l'Ordre), incluant la formation continue.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) : développement du système de gestion d'information	2	2	1		
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômates	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	11	20	25	30	35
	Autres universitaires (nb) : profil existante n'est pas adapté au besoin	6	6	6	6	6
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
6- Moyens de transports requis	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Autres transports (nb) :					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

# I.1. Composition du personnel scientifique et technique.

## I.1.B. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique	
La composition du personnel est adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions techniques des SV.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
2. <b>La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.</b>	
3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.	
4. La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.	
5. Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> .	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Etablir une supervision effective est un enjeu majeur dans le pays, surtout dans le secteur privé, lorsqu'il s'est développé dans un contexte non-conforme. Central - 13 personnel appuis ; 2 para-professionnels vétérinaires par PIF Régional – 2 par région = 2X6=12 (et 2 secrétariat) Réseau – 10 SA, 50 SP + 12 PIF + 12 reg. = 72 total
<b>Description de l'activité</b>	Recruter les para-professionnels vétérinaires dans la fonction publique pour les compétences SA/SP. Favoriser l'emploi de para-professionnel vétérinaire dans le secteur privé, sous supervision vétérinaire Définir les catégories et fonctions des para-professionnels vétérinaires et les procédures de supervision effective par des vétérinaires
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire Respect des fonctions réparties entre secteur privé et public Respect des fonctions que peuvent effectuer le para professionnel vétérinaire supervisé
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Effectifs des para-professionnels vétérinaires dans la fonction publique et dans le secteur privé Procédures de supervision et application.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Définition des modalités de supervision des activités vétérinaires officielles
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3- 5</b>	Mise en œuvre de la supervision
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Etablir un programme de formation continue pour les para-professionnels vétérinaires
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communication sur le rôle des, para-professionnels vétérinaires notamment les droits et les obligations, la supervision vétérinaire, qui contribuent à l'exercice légal de la profession.
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation entre l'autorité vétérinaire, l'Ordre, écoles de formation sur les rôles et activités des para-professionnels vétérinaires et les besoins spécifiques ; Consultation sur la supervision effective et les modalités d'emplois dans le secteur privé
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Les procédures doivent être définies par type d'activité (santé animale, inspection vétérinaire, médicaments, contrôle PIF...) et contexte (publique ou privé)
<b>Gestion de l'information</b>	Bases de données démographiques sur les para-professionnels vétérinaires incluant les catégories, coordonnées, âge, fonctions et formations



<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	5	12	12	12	12
	Personnel support (nb) :	15	20	24	28	32
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels

### I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires, mesurée d'après les qualifications, les pratiques et les attitudes des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.	
2. <b>Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau uniforme qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.</b>	
3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).	
4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.	
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	La disponibilité et qualité de la formation vétérinaire pour les vétérinaires nécessaires aux SV doit être prévue et garantie ; (Sur base d'un regroupement sous-régional universitaire et accréditation internationale des facultés) ; La spécialisation d'un coordinateur de secteur spécifique des SV par an doit être assurée pendant toute la durée du programme.
<b>Description de l'activité</b>	- Etablir des cursus spécialisés - Assurer des postes vétérinaires dans la fonction publique à tous les niveaux avec des vétérinaires ayant des compétences appropriés ; - Prévoir la formation continue adéquate et garantir le recrutement de la cinquantaine de vétérinaires dans le secteur public dans les domaines précisés aux compétences spécifiques prévues (centrale) et selon les besoins identifiés au niveau régionale/locale.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire SV3- Renforcer le réseau vétérinaire sur le terrain SV4- Assurer des capacités de diagnostic
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- nombre d'étudiants par an et répartition - cursus des études, des spécialisations et plan de formation continue - résultat d'évaluation des facultés vétérinaires
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1 -5</b>	Spécialisation d'un coordinateur de secteur spécifique des SV – un par an (Centre Collaborateur OIE)
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Garantir une formation continue adéquate aux fonctions prévues selon les domaines vétérinaires spécifiques d'action.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communication de la Faculté et suivi des étudiants dans le cadre d'un recrutement future
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec l'Ordre notamment sur le réseau vétérinaire et les domaines de l'activité vétérinaire.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Le suivi professionnel doit être réalisé en coordination avec la base de données de l'Ordre.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation (EIEMV Dakar)	1	1	1	1	1
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
6- Moyens de transports requis	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Autres transports (nb) :					
	Unité de communication (nb) :					
8- Equipements techniques	Unité de bureautique (nb) :					
	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels

### I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à exercer efficacement leurs fonctions techniques, mesurée d'après les qualifications des para-professionnels vétérinaires</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. La plupart des paraprofessionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.	
2. <b>La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et procure des compétences limitées en santé animale.</b>	
3. <b>La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme qui procure des compétences élémentaires en santé animale.</b>	
4. La formation de s paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme e qui procure certaines co mpétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).	
5. La formation de s paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau u uniforme et fait l'objet d' une évaluation et/o u d'une actua lisation régulière.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Les activités performés par les para-professionnels vétérinaires et les besoins des SV doivent être maîtrisées pour permettre une bonne gestion des ressources existantes dans le pays et les besoins de formation continue.
<b>Description de l'activité</b>	Créer une formation adéquate à la performance de taches officielles prévues dans les domaines de la santé publique, laboratoire, surveillance...
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire Respect des fonctions réparties entre secteur privé et public Respect des fonctions que peuvent effectuer le para professionnel vétérinaire supervisé
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- analyse des besoins - adaptation du cursus et profil des formations existantes et à prévoir - nombre d'étudiants.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Assurer la formation continue des para-professionnels vétérinaires des SV une semaine par an.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	La communication des organismes d'enseignements à destination des élèves sur les droits et devoirs respectives des para-professionnels vétérinaires et des vétérinaires peut être importante pour éviter l'exercice illégal et les fraudes de Ppara-professionnels vétérinaires dans le futur.
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation enseignants, Ordre et SV ; Etablir dans le cursus national une ou plusieurs catégories de para-professionnels vétérinaires adaptés aux fonctions futures.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	La supervision despara-professionnels vétérinaires par les vétérinaires doit être effective. Les procédures doivent être définies par type d'activité (inspection, santé, médicaments...) contexte et catégorie de para-professionnels vétérinaires.
<b>Gestion de l'information</b>	Bases de données démographiques sur les para-professionnels vétérinaires incluant les catégories, coordonnées, âge, fonctions et formations à fin de d'établir une gestion prospective.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômâtes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1		1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

### I-3. Formation continue

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation révisé annuellement.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.
2.	<b>Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.</b>
3.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci sont appliqués à moins de 50 % du personnel concerné.
4.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ces plans sont appliqués à plus de 50 % du personnel concerné.
5.	Les SV ont des plans de formation continue actualisés, appliqués à tout le personnel concerné.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	A la DE, un responsable sera chargé par la structuration et planification globale de la formation continue des cadres des SV, selon les domaines de compétences et les priorités qui s'imposent. Une partie de l'organisation de la formation continue des SV peut être confiée à l'Institut Agronome, dans le cadre de la coopération existante et à d'une possible convention à développer avec l'Ecole Vétérinaire de Dakar.
<b>Description de l'activité</b>	-Doter les 5 coordinateurs d'une formation de spécialisation en santé publique vétérinaire dans un centre collaborateur OIE (Dakar, Lyon), un par an. -Organiser la formation continue des vétérinaires et para professionnels du secteur public et du secteur privé ; -Développer et mettre en place le plan de formation retenue. -Organiser la formation de spécialisations particulières (laboratoire par exemple)
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SA1- Définir le statut sanitaire du pays de façon régulière SA2- Lutter contre les maladies jugées prioritaires SA3- Prévenir l'introduction de nouvelles maladies SA4- Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse rapide SPV1- Lutter contre les zoonoses ; SPV2- Améliorer l'inspection sanitaire à l'abattage SPV3- Renforcer le contrôle sanitaire des produits d'origine animale au niveau de la production, transformation et distribution ; SPV4- Assurer le contrôle des médicaments vétérinaires
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Nombre de jours de formation par catégorie professionnel et par thématique Evaluation des formations continues et utilisation des acquis
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1 - 5</b>	Identification des domaines objets de formation, en conformité avec les priorités des SV et structuration du plan de formation annuel. Développer et mettre en place la formation retenue par catégorie et fonctions
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Assurer l'accès des SV à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire et appliqués à moins de 50 % du personnel concerné.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communication avec les personnels sur les besoins de formation continue
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec le personnel sur l'adéquation de la formation aux besoins ; Consultation avec les unités d'Enseignement et Recherche sur les modalités de coopération dans le domaine de la formation.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Procédures d'accès et d'évaluation des formations continues
<b>Gestion de l'information</b>	Bases de données de la formation continue liée aux personnels. Cette base de données doit permettre d'effectuer le suivi d'évaluation de leurs formations continues.

## I-4. Indépendance technique

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.
2.	<b>Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont généralement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.</b>
3.	Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.
4.	Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.
5.	Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Adopter un texte d'organisation des SV garantissant son indépendance technique et financière Rétablir une chaîne de commandement complète et univoque ; Préciser les bases techniques des programmes en formalisant leur description. Vérifier et développer le cas échéant les bases juridiques de l'action publique ; Former les agents à la procédure administrative et pénale pour garantir la conformité et la légalité de l'action.
<b>Description de l'activité</b>	- Préparer les décisions techniques sur la base de données robustes et d'analyses de risques ; - Veiller à asseoir les décisions techniques sur des bases juridiques solides ; - Séparer sous des responsabilités distinctes les fonctions relevant des SV de celle relevant du développement et de l'économie. (Le budget de l'agriculture prévoit un budget spécifique aux fonctions des SV avec ordonnancement autonome par ces services.)
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Organigramme structurel des SV Budget de l'ensemble des SV publics -centraux et territoriaux, (revenus des vétérinaires inclus) Texte désignant les ordonnateurs
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Former les agents d'inspection ou dotés d'autorité à la procédure administrative et pénale
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Consolidation des textes et adaptation aux programmes techniques
<b>Communication (III.1)</b>	Communiquer sur la nécessité de l'Indépendance technique des SV et sur les mesures mises en œuvre pour la renforcer.
<b>Consultation (III.2)</b>	Adopter les programmes techniques et la législation en tenant compte des bénéficiaires.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Les relations au niveau des organismes internationaux sont de nature à promouvoir l'Indépendance technique des SV vis-à-vis des autorités politiques nationales
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Développer les systèmes d'information permettant de prendre les décisions sur des bases techniques

Pas de moyens spécifiques requis.

## I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité d'appliquer et de gérer des politiques à long terme.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.
2.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont moins fréquentes (tous les 2 ans par exemple), d'où un manque de durabilité des politiques.
3.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.
4.	<b>L'organisation et la structure de la partie publique des SV ne subissent généralement que des modifications mineures après un changement politique, et celles-ci n'ont guère d'impact sur la durabilité des politiques.</b>
5.	L'organisation et la structure de la partie publique des SV restent généralement stables sur de longues périodes (5 ans par exemple) ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec peu ou pas d'impact sur la durabilité des politiques.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Formaliser un plan stratégique vétérinaire pour l'ensemble du domaine de compétence. Développer l'évaluation régulière de l'exécution du plan stratégique notamment pour les activités déléguées (y compris à des structures publiques) Remarque : la stabilité est un élément important de l'indépendance technique (I-4)
<b>Description de l'activité</b>	-Établir un plan stratégique de l'action sanitaire vétérinaire à moyen et long terme en s'appuyant sur la stabilité actuelle ; - Organiser les SV centraux et territoriaux pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le contrôle effectif du plan.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Plan stratégique Identification de la fonction de contrôle dans l'organigramme Procédures et rapports de suivi
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Préparation du plan stratégique et de sa programmation
<b>Année 2</b>	Contrôle des maîtres d'œuvre ; suivi et ajustement du plan
<b>Année 3</b>	Contrôle des maîtres d'œuvre ; suivi et ajustement du plan
<b>Année 4</b>	Contrôle des maîtres d'œuvre ; suivi et ajustement du plan
<b>Année 5</b>	Contrôle des maîtres d'œuvre ; suivi et ajustement du plan
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Consolidation des textes permettant le recentrage de la maîtrise d'ouvrage et le contrôle des maîtres d'œuvre ou des délégataires.
<b>Communication (III.1)</b>	Assurer la diffusion du plan validé
<b>Consultation (III.2)</b>	Organisation de la consultation des bénéficiaires pour la préparation du plan
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Elaboration des indicateurs de suivi et organisation du contrôle de l'exécution du plan stratégiques.
<b>Gestion de l'information</b>	Veiller à ce que les éléments nécessaires à l'évaluation du plan stratégique soient disponibles dans le système d'information

Travail intellectuel des « moyens de coordination » de la DE : pas de budget spécifique à la CC.



## I-6. Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité à coordonner les activités nationales, y compris les programmes de prophylaxie et d'éradication des maladies, les programmes de sécurité sanitaire des aliments et les réponses rapides aux situations d'urgence.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Absence de coordination.	
2. Il existe des mécanismes de coordination informels ou irréguliers pour certaines activités, avec une chaîne de commandement mal définie.	
3. Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie pour certaines activités, mais ces mécanismes ne sont pas coordonnés ou mis en œuvre sur l'ensemble du pays.	
4. Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie au niveau national pour la plupart des activités, et ces mécanismes sont uniformément appliqués sur l'ensemble du pays.	
5. Il existe des mécanismes de coordination définis qui peuvent être appliqués si nécessaire à toutes les activités.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Révision du cadre législatif et réglementaire. Politique garantissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une bonne coordination des SV Politique de concertation entre les SV publics et les privés Politique de concertation entre les SV et les autres secteurs (Santé, Environnement, Finances etc) Mobilisation des moyens requis pour une bonne coordination des activités des SV
<b>Description de l'activité</b>	-Elaborer un texte réorganisant les SV et restaurant la chaîne de commandement entre la DE et les SV publics au niveau régional, préfectoral et local et décrivant les responsabilités et les compétences des différentes entités des SV publics -Mettre en place des structures de coordination des SV au niveau de chacune des cinq régions du pays ainsi qu'à Lomé -Définir les modalités de coordination entre les SV publics et privés et avec les autres secteurs (Santé, Environnement, Finances etc.) - Assurer la coordination effective des activités des SV et le contrôle des activités déléguées dans le cadre du mandat sanitaire
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 : Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2 : Assurer la bonne gouvernance vétérinaire DE1 : Contribuer à la croissance économique du pays dans l'optique d'une réduction de la pauvreté
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Textes législatifs et réglementaires Organigramme du MAEP et de la DE Rapports d'activités de la DE Circuits de financements, procédures et communication
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Mettre en place les outils pour la révision de la législation Assurer la coordination des activités Assurer le contrôle des activités déléguées dans le cadre du mandat sanitaire
<b>Année 2</b>	Réorganiser les SV dans l'ensemble du territoire national de manière à les placer sous la coordination effective de l'Autorité vétérinaire (DE) Mettre en place des structures de coordination des SV au niveau de chacune des cinq régions du pays ainsi qu'à Lomé Assurer la coordination des activités Assurer le contrôle des activités déléguées dans le cadre du mandat sanitaire
<b>Année 3- Année 5</b>	Assurer la coordination des activités Assurer le contrôle des activités déléguées dans le cadre du mandat sanitaire
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Organisation de sessions de formation pour les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires et le personnel d'appui
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Révision du cadre législatif et réglementaire
<b>Communication (III.1)</b>	Renforcement de la communication avec les bénéficiaires
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec les vétérinaires privés et avec les autres secteurs
<b>Procédures</b>	Elaboration de procédures de consultation avec les bénéficiaires
<b>Gestion de</b>	Mise en place de procédures de collecte, d'analyse et de transmission de l'information

l'information		A1	A2	A3	A4	A5
<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>						
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) : (1 spécialiste en organisation administrative pendant 10 jours/an)	10	10			
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) : (mise à niveau de 1 jour pour les 52 vetos, 36 para-professionnels vétérinaires et 31 personnels d'appui)	10	7			
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation (1 cadre/an)	1	1	1	1	1
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques (frigos, glacières) VALEUR	10	25			
	Gestion de données – logiciels (DE+Régions+Lomé)	7				
	Unité de communication (nb) :	6				
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## I-7. Ressources physiques

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont accès aux ressources physiques adéquates : bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.)</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.
2.	<b>Les SV ont de s ressources physiques adaptées au ni veau national (ce ntral) et à certai ns niveaux régionaux ; l'e ntretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.</b>
3.	Les SV ont des ressources phy siques ada ptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.
4.	Les SV ont des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.
5.	Les SV ont des ressources phy siques ada ptées à tous les niveaux (national, sub-national et loca l) ; celles-ci sont régulièr ement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité et Description de l'activité</b>	Les SV doivent avoir des moyens adaptés à leurs missions. Les ressources physiques disponibles doivent être renforcées ce qui implique des investissements dans des locaux, les équipements ou les infrastructures de communication. En ce qui concerne la coordination, sont nécessaires, Niveau DE central : 615 m2 de locaux ; 61 unités bureautiques ; 5 voitures 4X4 ; Au niveau de chaque région (5 + Lomé) :30 m2 en moyenne par cadre/secteur (4 X 30)=120 m2 par région ; 1 unité de communication ; 7 unités bureautiques ; 1 voiture 4X4 ; 2 motos Les investissements de mise à niveau et coûts de fonctionnement (stable et durable) s'élèvent à : - Construction (2090 m2) / rénovation (2750 m2) des infrastructures dans les Services Centraux ; Régionaux, Préfectoraux et leur Postes d' Observation (PIF + 3 LABO inclus) - 122 unités bureautiques, 75 unités de communications, 26 Véhicules 4x4 et 68 motocyclettes et équipements divers (photocopieuses, incinérateur, chaîne de froid, etc.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire SV3- Renforcer le réseau vétérinaire sur le terrain SV4- Assurer des capacités de diagnostic
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Base de données de gestion des équipements et investissements au niveau des moyens physiques Procédures de réformes et règles d'attributions
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Investissements immédiats nécessaires des infrastructures et équipements
<b>Année 2</b>	Investissements nécessaires des infrastructures et équipements
<b>Année 3</b>	Investissements nécessaires des infrastructures et équipements
<b>Année 4</b>	Investissements nécessaires des infrastructures et équipements
<b>Année 5</b>	Investissements nécessaires des infrastructures et équipements
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Une communication transparente sur les règles et procédures applicables
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Procédures d'acquisition, d'entretien et de renouvellement (5 ans pour les voitures ; 3 ans pour les motos, 10 ans pour la chaîne de froid, 20 ans pour les bâtiments)
<b>Gestion de l'information</b>	Bases de données incluant les moyens physiques existants et nécessaires.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :	0	50	100	200	300
	Construction (en m2) :	100	200	500	700	900
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	10	10	13		
	Unité de bureautique (nb) :	20	20	20	20	10
	Moto (nb) :	4	4	4	5	
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	2	3	3	4	5
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :	100000	140000	200000	260000	440000
	Carburants moto (nb km) :	160000	192000	224000	256000	296000
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :	20	24	28	32	37
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	5	7	10	13	22
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :	8	18	28	41	41
	Unité de bureautique (nb) :	18	38	58	78	108
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					
Locaux (construction)	Surface en m2		100	400	900	2500

## I-8. Financement

1. Objectif spécifique	
Les SV ont la capacité à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, et dépend de ressources attribuées ponctuellement.	
2. <b>Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises.</b>	
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.	
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base <i>ad hoc</i> .	
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Elaboration d'un plan de financement pluriannuel en adéquation avec le Plan stratégique Evaluation des besoins de financement par rapport aux opérations élémentaires des SV Politique de programmation des ressources financières assurant le fonctionnement des SV Politique de concertation avec les services du Ministère des Finances
<b>Description de l'activité</b>	Evaluer le budget nécessaire au financement des opérations élémentaires des SV publics réorganisés et le faire valider par les autorités compétentes Evaluer et prioriser les besoins en investissement et élaborer un plan de mise en œuvre et de renouvellement des investissements Etablir un cadre de concertation avec les services du Ministère des Finances pour assurer la planification et la mobilisation des ressources allouées aux SV Renforcer les compétences humaines au niveau de la DE pour assurer une bonne exécution et un contrôle budgétaire
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1, SV2, DE1
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Budget prévisionnel des SV publics Rapport sur l'exécution du budget annuel des SV publics
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Mise en place au niveau de la DE de compétences en matière budgétaire Préparation du budget des SV en rapport avec l'évaluation des besoins pour les opérations élémentaires et les investissements Concertation avec les services du MAEP et du Ministère des Finances chargés de l'arbitrage budgétaire
<b>Année 2</b>	Préparation et exécution du budget annuel
<b>Année 3</b>	Préparation et exécution du budget annuel
<b>Année 4</b>	Préparation et exécution du budget annuel
<b>Année 5</b>	Préparation et exécution du budget annuel
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	Renforcement des consultations avec les services du Ministère des Finances
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Formalisation de procédures relatives à la planification et à l'exécution budgétaire
<b>Gestion de l'information</b>	Développer une base de comptabilité analytique qui permette de déterminer les coûts par activité et par zone.

## I-9. Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnisations

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont la capacité à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment les problèmes dus aux <i>maladies émergentes</i> ).
3.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.
4.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5.	Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les bénéficiaires.
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Révision du cadre législatif et réglementaire en la matière Elaboration d'une politique pour l'indemnisation en concertation avec les producteurs.
<b>Description de l'activité</b>	Formaliser la création d'un fonds réserve aux situations d'urgence et aux indemnisations des producteurs Définir les modalités d'abonnement et les règles d'utilisation de ce fonds réservé aux situations d'urgence et aux indemnisations des producteurs Définir une politique et des procédures pour l'indemnisation des producteurs et en assurer une large diffusion Veiller à ce que cette politique soit harmonisée avec celle des pays frontaliers.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 ; SV2 ; SA2 ; SA4 ; SPV1
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Texte législatif et réglementaire Prévision budgétaire réservée aux situations d'urgence et aux indemnisations des producteurs
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Prendre les dispositions législatives et réglementaires permettant la création d'un fonds réservé aux situations d'urgence et aux indemnisations des producteurs Définir les modalités d'abonnement et les règles d'utilisation de ce fonds
<b>Année 2</b>	Organiser la concertation avec les bénéficiaires et les pays frontaliers en élaborant une politique harmonisée pour l'indemnisation des producteurs
<b>Année 3 - 5</b>	Appliquer les dispositions régissant le fonds réservé aux situations d'urgence et aux indemnisations des producteurs
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Révision du cadre législatif et réglementaire
<b>Communication (III.1)</b>	Renforcement de la communication avec les bénéficiaires
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec les bénéficiaires et avec les pays frontaliers
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	

## I-10. Capacité d'investissement et de développement

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à accéder à des investissements supplémentaires débouchant sur une amélioration durable de leur structure.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Il n'existe aucune capacité d'amélioration de la structure opérationnelle des SV.	
2. Les SV formulent occasionnellement des propositions d'amélioration de leur structure opérationnelle et en assurent le financement par des fonds spéciaux.	
3. Les SV veillent régulièrement à financer l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.	
4. Les SV financent les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant entre autres des bénéficiaires.	
5. Les SV financent systématiquement les améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	La capacité d'investissement par les sources budgétaires doit rester stable. Les investissements de nature exceptionnelle incluent la construction des postes frontalières et installations prévu pour les SV responsables par la coordination, la réhabilitation des installations, notamment, des PIF du port et aéroport et les infrastructures existantes au niveau des régions prévu pour améliorer la conformité selon les normes, ainsi que la dotation initiale concernant la logistique, les lignes de communication et gestion de données, les moyens de transport et les équipements. (l'abattoir de Lomé et le laboratoire prévu à court terme ne sont pas budgétés dans ce programme) Il y aurait intérêt à confier à la DE la responsabilité de la répartition des moyens pour tous les SV régionaux et préfectoraux le cas échéant, ainsi qu'une programmation et gestion des priorités d'investissements. La DE devrait être doté d'une cellule de gestion et d'analyse propre, capable de, en collaboration avec les services du MAEP concernés, estimer les coûts de l'activité sanitaire dans les différents domaines et proposer une programmation nationale.
<b>Description de l'activité</b>	- Assurer un mécanisme de financement stable et pérenne correspond aux investissements obtenus. - Évaluer les besoins et les montants concernés par les financements exceptionnels et identifier les sources de financement immédiat et à court terme ; - Prévoir sur le budget de fonctionnement des SV les dotations d'amortissement, maintien et renouvellement. (Ils sont à 5 ans pour les voitures et infrastructures et de 3 ans pour les équipements et motocyclettes) - Doter la DE d'une cellule de gestion chargé de la planification, élaboration du programme nationale d'investissement incluant l'estimation des coûts liés à sa mission.
<b>Lien avec les priorités nation. :</b>	Toutes les activités sont affectées en cas d'absence d'investissements
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents décrivant les ressources d'investissements mises à la disposition de la DE, avec les contraintes et afférents ;</li> <li>• Doc. décrivant les améliorations à la structure et les opérations issues de l'investissement.</li> </ul>
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1. 5</b>	-Quantifier les montants concernés par le financement exceptionnels et identifier les sources de financement immédiat et à court terme ; -Assurer un financement stable et pérenne de fonctionnement qui couvre le maintien et le renouvellement des infrastructures des investissements exceptionnelles prévus ; -Prévoir sur le budget des SV les dotations d'amortissement et maintien ; le renouvellement à 3 ans pour les équipements et motocyclettes et à 5 ans pour les voitures et infrastructures ; -Doter la DE d'une cellule de gestion chargé de la estimation des coûts liés à sa mission et du programme nationale d'investissement respective.
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Prévoir une gestion des moyens d'investissements liés à l'activité sanitaire au niveau nationale confié à l'autorité sanitaire, en collaboration avec les services concernés du MAEP.
<b>Procédures</b>	Définir des procédures visant l'estimation des investissements, dotation et allocation sur le budget et concernant la gestion des dépenses et des financements, incluant les justificatives et maintien des investissements.
<b>Gestion de l'information</b>	Définir une base de données qui contient les informations concernant les investissements.

## II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont issus, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1.	<b>Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.</b>
2.	Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.
3.	Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.
4.	Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
5.	Pour les maladies nouvelles et <i>émergentes</i> dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Définition du réseau de laboratoire international : LNRV Dakar, EISMV Dakar, CISA-INIA Madrid, RCI Bingerville, IZSVe Pardoue, Laboratoire vétérinaire d'Accra Définition du réseau de laboratoire national : un laboratoire central à Lomé et deux laboratoires régionaux placés dans la région Centrale (Sokodé) et Savanes (Dapaong). Laboratoire central : capacité pour faire la bactériologie, parasitologie, virologie et sérologie. . avec équipement et consommables compatibles et disponibles Laboratoires régionaux : capacité limitée à certaines analyses bactériologiques, parasitologiques et serologiques. Récolte et conditionnement de prélèvements pour envoyer au laboratoire central. Sokodé : rénovation du labo de l'ITRA (40m <sup>2</sup> ) Dapaong : construction (40m <sup>2</sup> ) d'un nouveau laboratoire.
<b>Description de l'activité</b>	Equiper le laboratoire central et former les ressources humaines Rénover le local de laboratoire Sokodé et l'équiper ; Engager les ressources humaines du laboratoire Sokodé et les former Construire le laboratoire Dapaong et l'équiper ; Engager les ressources humaines du laboratoire Dapaong et les former Définir les besoins annuels de fonctionnement Renforcer le réseau international Développer un système informatique pour l'enregistrement des données Ressources impliquées : 1 lab. central - équipement, consommables. Au présent : 1 veto 5 techniciens 2 appui 2 lab. régionaux : Sokodé et Dapaong - 1 rénovation 1 construction. 1 Veto, 2 techniciens, 2 appui 1 voiture par labo (4*4)
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV4- Assurer des capacités de diagnostic SVP ; SA
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Réseau Laboratoire ; Procédures de recueil et de traitement des échantillons et des analyses Evidences de jumelage avec des laboratoires régionaux et internationaux
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Equiper le laboratoire central Former les ressources humaines du laboratoire central Développer un système informatique pour l'enregistrement des données Définir les besoins annuels de fonctionnement Renforcer le réseau international Analyses, rapport annuel
<b>Année 2</b>	Rénover le local de laboratoire Sokodé et l'équiper Engager les ressources humaines du laboratoire Sokodé et les former Définir les besoins annuels de fonctionnement Analyses, rapport annuel
<b>Année 3</b>	Construire le laboratoire Dapaong et l'équiper Engager les ressources humaines du laboratoire Dapaong et les former Définir les besoins annuels de fonctionnement Analyses, rapport annuel



<b>Année 4</b>	Analyses, rapport annuel
<b>Année 5</b>	Analyses, rapport annuel
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation des cadres du réseau laboratoire Formation des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires sur les techniques de prélèvements
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Développer la communication auprès des éleveurs et des autres bénéficiaires sur les capacités du réseau laboratoire ; Diffuser des fiches techniques sur les protocoles de prélèvements auprès des vétérinaires des secteurs publics et privés.
<b>Consultation (III.2)</b>	Développer une consultation avec les bénéficiaires (filiales) pour mieux cerner l'évolution des besoins (eg. Filière avicole intensive) et communiquer les résultats permettant une optimisation des ressources.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux travaux et réseaux au niveau international
<b>Procédures</b>	Etablir les procédures de fonctionnement du réseau en conformité (recueil et traitement des échantillons et des analyses, méthodes analytiques validés, etc.)
<b>Gestion de l'information</b>	Le laboratoire doit disposer d'une base de données compatible avec l'autre existant au niveau sanitaire (épidémiologie/santé animale et publique)

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	1	1			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :		50			
	Construction (en m2) :				50	
7- Investissement techniques	Equipements techniques 1er an : équipement supplémentaire pour labo Lomé ; 2me an : equip. Sokodé ; 4me an : equip. Dapaong	2292500 0	2620000 0		2620000 0	
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :	1	1	1	1	
	Unité de bureautique (nb) :	2	2	1	2	
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	1	1	1	1	
Autres transports (nb) :						
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	1	2	2	3	3
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	5	5	7	7	9
	Personnel support (nb) :	2	2	4	6	8
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :		20000	40000	40000	60000
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :		1	2	2	3
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :		1	2	2	3
	Unité de bureautique (nb) :	1	3	5	5	7
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques	3275000 0	5567500 0	8187500 0	8187500 0	10807500 0
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					
Locaux	Surface en m2					50

## II-2. Assurance de qualité des laboratoires

1. Objectif spécifique	
Les SV appliquent des systèmes d'assurance de qualité formels et participent à des programmes corrects de contrôle des compétences des prestations de laboratoires (qui effectuent des épreuves de diagnostic, des analyses de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple).	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de qualité.	
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de qualité.	
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de qualité.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Organiser l'accréditation des laboratoires et développer des procédures d'assurance qualité. (ISO 17025)
<b>Description de l'activité</b>	Définition des procédures pour toutes les activités qui sont réalisées dans le laboratoire Essais interlaboratoires Métrologie Diffusion des procédures à tous les membres du laboratoire
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV4- Assurer des capacités de diagnostic SVP ; SA
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Dossiers décrivant les systèmes d'assurance de qualité utilisés ; Certification de l'accréditation obtenue ; Nombre et description des fiches techniques Evidences de jumelage avec des laboratoires régionaux et internationaux
4- Tâches et chronogramme	
Année 1- 5	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation sur le système d'assurance qualité pour le personnel des laboratoires
<b>Communication (III.1)</b>	Information sur la mise sous AQ du laboratoire
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions des réseaux pertinents
<b>Procédures</b>	SOPs et BPLs en conformité avec les normes de l'OIE
<b>Gestion de l'information</b>	Mettre en place un système de gestion de données et de communication des résultats des analyses de laboratoires qui assure leur traçabilité et leur diffusion efficiente.

- La valeur des équipements présent au laboratoire de Lomé à présent a été estimé a 50000 €
  - La valeur d'équipements techniques supplémentaire pour mettre au niveau le labo Lomé a été estime a 35.000 €
  - La valeur des équipements pour le labo Sokodé a été estime a 40.000 €
  - La valeur des équipements pour le labo Dapaong a été estime a 40.000 €
- Pour une estimation plus précise la mission conseille consulter un expert qui définie l stratégie du réseau laboratoire et l'équipement nécessaires

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1		1		1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :		1000000	1000000	1000000	1000000
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## II-3. Analyse de risque

1. Objectif spécifique	
Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.
2.	<b>Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.</b>
3.	Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.
4.	Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.
5.	Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les analyses de risque et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'analyse de risque doit être intégrée progressivement de façon à constituer la base des décisions en matière de gestion des risques en conformité avec les normes. Le système de contrôle des risques en matière de police sanitaire doit constituer une priorité à fin de déterminer les conditions à l'importation sur base d'analyse des risques.
<b>Description de l'activité</b>	-Nommer au sein de la DE le responsable chargé de coordonner l'évaluation de risque ; -Instituer cette activité de façon régulière et établir le système de contrôle sanitaire aux frontières conformément - Organiser la formation initiale et continue des cadres des services centraux et déconcentrés
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire SA ; SPV
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Exemples de prises de décisions reposant sur des preuves scientifiques et des dossiers de analyses de risques ; exemples d'outils utilisés pour les analyses de risque - Liste du personnel qualifié pour conduire les analyses de risque et chaîne de commande et afférente ; Base de données et d'outils applicables
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Affectation de la fonction et formation ; Développer une base de données
<b>Année 2</b>	Formation des vétérinaires des SV ;
<b>Année 3-5</b>	Conduire des analyses de risque systématique
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Former le responsable pour l'analyse des risques de la DE (6 mois) Programmer la formation continue destinée aux responsables chargés des évaluations des risques
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Existence d'un cadre légal conférant l'autorité nécessaire.
<b>Communication (III.1)</b>	Assurer la diffusion des résultats d'analyses de risque réalisés.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	L'analyse des risques doit reposer sur des principes et méthodologies conformes (actuelles et validés)
<b>Gestion de l'information</b>	Le système d'information dans le domaine de la santé animale, publique et contrôle des mouvements est indispensable dans l'analyse de risques et doit permettre constituer la base d'information de départ.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1				
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômâtes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation externe 6 mois	1		1		
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels	700000				
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :			.5	.5	.5
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et d'autres risques liés aux animaux et aux produits d'origine animale.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.	
2. <b>Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une analyse de risque.</b>	
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales <sup>1</sup> liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.	
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.	
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	<p>Renforcer les contrôles sanitaires des frontières des animaux et produits d'origine animale conformément aux normes internationales par un réseau des PIFs dans des points cibles. Décrire le système de contrôle (en frontière, en regroupement, à destination...) retenu concernant les animaux et les produits en tenant compte les risques, la localisation des structures existantes et des accords régionaux notamment pour la transhumance. Etablir les critères et condition d'installation et de fonctionnement des PIF.</p> <p>Adoption d'un plan de contrôle des transhumances sous régime régional hors postes frontières (contrôles à destination ou en tout point)</p> <p>Définition des compétences : positionnement des SV comme service unique pour le contrôle sanitaire à l'importation des animaux, produits et denrées d'origine animale, alimentation animale et pharmacie vétérinaire ;</p> <p>Rattachement hiérarchique des PIF à la centrale.</p> <p>Renforcement des procédures d'inspection</p> <p>Collaboration avec les services douaniers et forces de l'ordre pour les importations illégales</p>
<b>Description de l'activité</b>	<p>Etude du réseau des PIFs actuels et élaboration du schéma le plus efficace (répartition et spécialisation des postes selon les flux réels) et du budget correspondant pour les équipements et le fonctionnement ;</p> <p>Construction et équipement minimal des postes d'inspection frontaliers animaux aux frontières physiques (hypothèse : 6 postes)</p> <p>Construction d'un centre d'inspection (1) pour les produits périssables sous température dirigée (canalisation sous douane des flux vers ce centre) et de 4 parcs pour animaux vivants (frontières routières).</p> <p>L'entretien des équipements (parcs pour animaux et centres frigorifiques) serait à charge des opérateurs.</p> <p>Spécialisation et formation des agents d'inspection aux frontières</p> <p>Mise à niveau de la législation et développement et application des procédures</p> <p>Information des bénéficiaires</p> <p>Remarque : le montant de l'investissement nécessaire pour ces équipements (hors bureaux des SV) devrait être analysé à travers une étude spécifique et n'est pas pris en compte dans ce rapport.</p>
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	<p>SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE</p> <p>SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire</p> <p>SA et SVP</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<p>Existence des PIF et réalité des équipements</p> <p>Niveau de la législation et textes d'organisation</p> <p>Attestation de formation des agents</p> <p>Statistiques des mouvements</p>

<sup>1</sup> On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Adoption d'une stratégie de contrôle et d'équipement Information des bénéficiaires
<b>Année 2 - 5</b>	Révision de la législation (organisation, normes et procédures de contrôle) Construction des postes et des parcs pour animaux Formation des agents affectés
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation spécialisée des chefs de poste et des agents de contrôle
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Consolidation des bases légales du contrôle, des normes et des procédures
<b>Communication (III.1)</b>	Information des bénéficiaires sur la stratégie de contrôle et sur leurs obligations
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation des bénéficiaires pour l'adoption du plan d'équipement en postes de contrôle et sur le financement des installations
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Ensembles des procédures de contrôle à l'importation pour toutes les catégories de marchandises ; Décisions de saisie, procès verbale et pénalités ; supervision des para-professionnels vétérinaires – fiches de conduite et le référencement au vétérinaire inspecteur.
<b>Gestion de l'information</b>	Liaison informatique de chaque PIF au système d'information de la Désassurant la transmissions des données. Le système doit être doté de l'information nécessaire concernant les modalités à appliquer, notamment sur les conditions à l'importation établis selon les intrants, les pays d'origine...Les importations, comprenant les saisies, doit être en place depuis le PIF jusqu'au niveau central.



<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	1		1		
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication		1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) : 6 PIF * 40m2		120	120		
7- Investissement techniques	Equipements techniques incinérateur Lomé		2000000			
	Gestion de données - logiciels		3	3		
	Unité de communication (nb) :		3	3		
	Unité de bureautique (nb) :		3	3		
	Moto (nb) :		3	3		
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	2	3	6	6	6
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	4	6	12	12	12
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :			24000	48000	48000
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :			3	6	6
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :			3	6	6
	Unité de bureautique (nb) :			3	6	6
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques			2000000	2000000	2000000
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					
Locaux	Surface en m2			120	240	240

## II.5. Epidémiologie

### II.5.A. Épidémiologie passive

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.	
2. <b>Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.</b>	
3. Les SV appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.	
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les bénéficiaires connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.	
5. Les SV informent régulièrement les bénéficiaires et, s'il y a lieu, la communauté internationale des résultats des programmes de surveillance passive.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	<p>Il existe un réseau d'épidémiologie des maladies animales (REMATO), mais qui n'est pas fonctionnel du au fait d'un manque de ressources, notamment financiers, chaîne de commande, moyens de locomotion et réseau de communication.</p> <p>Il est nécessaire de connaître les effectifs animaux dans le pays ainsi que leur distribution spatiale (données qui doivent être régulièrement actualisées).</p> <p>Le fonctionnement du REMATO devrait garantir la détection précoce des cadres cliniques compatibles avec des maladies d'intérêt (PPR, PPA, maladie de Newcastle, IAHP, Fièvre aphteuse, PPCB et Charbon bactérien). Les procédures d'actions à suivre une fois que la notification a été reçue doivent être définies. Mais aussi, les données obtenues par la surveillance passive devraient permettre de caractériser la fréquence et distribution des principales maladies animales au Togo.</p> <p>Les résultats obtenus à partir de l'étude approfondies des données doivent être l'Object des communications régulières aux bénéficiaires.</p> <p>Il y a 55 postes d'observation : redéfinir nombre et location</p>
<b>Description de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir la chaîne de commandement au niveau des SV</li> <li>• Redynamiser le réseau de surveillance passive des maladies animales : rénovation ou construction de 55 postes d'observation, organisation et charte de fonctionnement</li> <li>• Actualiser le référencement des postes d'observation</li> <li>• Définir un cahier de charges pour les postes d'observation</li> <li>• Définir des procédures de surveillance (recueil des informations, gestion des prélèvements, notification, feedback etc.)</li> <li>• Définir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des postes</li> <li>• Renforcer la participation des vétérinaires privés dans la surveillance passive des maladies animales</li> <li>• Etablir la liste des abattoirs, des aires d'abattage, des marchés et de tous les points de rassemblement de bétail</li> <li>• Lister les maladies faisant l'objet d'une surveillance passive et la méthode à utiliser</li> <li>• Développer une base de données informatique pour le traitement des informations récoltées</li> </ul>
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	<p>SA1- Définir le statut sanitaire du pays de façon régulière</p> <p>SA2- Lutter contre les maladies jugées prioritaires</p> <p>SA3- Prévenir l'introduction de nouvelles maladies</p> <p>SA4- Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse rapide</p> <p>SPV1- Lutter contre les zoonoses ;</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<p>Procédures de surveillance passive ; recueil et analyse des prélèvements ainsi que communication des résultats ;</p> <p>Éléments concernant l'application correcte du système obligatoire de notification des maladies.</p>
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	<p>Rétablir la chaîne de commandement au niveau des SV</p> <p>Définir le nombre et location (référencement) des postes d'observation</p> <p>Définir un cahier de charges pour les postes d'observation</p>

	<p>Définir des procédures de surveillance</p> <p>Doter des les moyens nécessaires au bon fonctionnement a 30 postes d'observation</p> <p>Renforcer la participation des vétérinaires privées dans la surveillance passive des maladies animales</p> <p>Etablir la liste des abattoirs, des aires d'abattage, des marches et de tous les points de rassemblement de bétail</p> <p>Lister les maladies faisant l'objet de la surveillance passive et la méthodologie a utilisé</p> <p>Développer une base de données informatique pour le traitement des informations récoltées</p>
<b>Année 2</b>	<p>Doter des les moyens nécessaires au bon fonctionnement a 25 postes d'observation</p> <p>Réaliser l'analyse épidémiologique des donnes</p> <p>Rédiger des rapports annuels</p>
<b>Année 3</b>	<p>Réaliser l'analyse épidémiologique des donnes</p> <p>Rédiger des rapports annuels</p>
<b>Année 4</b>	<p>Réaliser l'analyse épidémiologique des donnes</p> <p>Rédiger des rapports annuels</p>
<b>Année 5</b>	<p>Réaliser l'analyse épidémiologique des donnes</p> <p>Rédiger des rapports annuels</p>
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	<p>Formation spécialisé du responsable de la coordination (épidémiologie)</p> <p>Formation des para-professionnels vétérinaires sur le terrain sur les maladies et modalités de notification</p> <p>Formation continue des vétérinaires – module épidémiologie – des cadres des SVP</p>
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	<p>Les outils de communication sur la surveillance épidémiologique et ses résultats doivent être disponibles pour les agents de terrain et les éleveurs.</p>
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	<p>Etablir des procédures concernant les actes de surveillance passive des maladies prioritaires incluant les critères de suspicion légitime, actes à réaliser, informations à relever et à transmettre...</p>
<b>Gestion de l'information</b>	<p>Le système de gestion d'information doit être adéquat au niveau national et provinciale/préfecturale. Les personnels chargés de l'exécution sur le terrain doivent disposer des documents et formulaires adaptés.</p>

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	2	2	2	2	2
	Formation secteur privé (Nb de jour) : 1 session/an/3j/28VP	3	3	3	3	3
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					5
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels 1 réunion/1j/préfecture	35	35	35	35	35
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) : 60m2 * 30postes	360	360	360	360	360
	Construction (en m2) : 60m2 * 25postes	300	300	300	300	300
7- Investissement techniques	Equipements techniques <b>320000 FCFA (frigo, glacière, trousse dissection, GPS)*11 par an</b>	3520000	3520000	3520000	3520000	3520000
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :			3	11	11
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :			3	11	11
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
Autres transports (nb) :						
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	2	5	7	9	11
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	18	15	12	9	7
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation	2	2	2		
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		2	2	2	2
	Formation secteur privé (Nb de jour) :		1	1	1	1
Consultation	Bénéficiaires (Nb de jour) : 10 réunions/1j/région	10	10	10	10	10
Communication	Support et outils (Nb * couts)	60000	60000	60000	60000	60000
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	2750000	2750000	2750000	2750000	2750000
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :	8000	240000	240000	264000	440000
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :	30	30	30	33	55
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :	30	30	30	33	55
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques		3520000	7040000	10560000	17600000
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence				0	0
Locaux	Surface en m2	1800	2100	2400	2700	3300

## II.5. Epidémiologie

### II.5.B. Épidémiologie active

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et l'autorité leur permettant de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.	
2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.	
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.	
4. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.	
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	<p>Des procédures de surveillance propre à chaque maladie prioritaire doivent être élaborées pour être progressivement mis en œuvre sur le terrain, en suivant les recommandations et les normes internationales.</p> <p>Il est nécessaire la connaissance actualisée des effectifs animaux, leur distribution spatiale et les patrons de mouvements des espèces concernées.</p> <p>Il est nécessaire que aux moins deux vétérinaires au niveau central soient adéquatement formés dans les suivants domaines : épidémiologie, statistique et informatique. Ils doivent compter avec les ressources nécessaires pour bien gérer les activités de surveillance, notamment des unités bureaucratiques, le logiciel correspondant, et les moyens de communication.</p> <p>Interaction permanent avec les responsables des programmes de lutte et les laboratoires d'analyse. Analyses épidémiologiques des données. Rédaction des rapports.</p> <p>Assurer une diffusion régulière des résultats de la surveillance active notamment à travers un feedback vers les agents et les bénéficiaires sur le terrain</p>
<b>Description de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir la chaîne de commandement au niveau des SV</li> <li>• Liste des maladies devant faire l'objet de la surveillance active : PPR, PPA, maladie de Newcastle, IAHP, Fièvre aphteuse, PPCB et Charbon bactérien</li> <li>• Définir les objectifs et les modalités/procédures septiques de la surveillance active en fonction des maladies et en tenant compte des normes internationales</li> <li>• Définir les procédures permettant d'assurer le diagnostic de laboratoire au niveau national, régional ou international</li> <li>• Identifier les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la surveillance active</li> </ul>
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	<p>SA1- Définir le statut sanitaire du pays de façon régulière</p> <p>SA2- Lutter contre les maladies jugées prioritaires</p> <p>SA3- Prévenir l'introduction de nouvelles maladies</p> <p>SA4- Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse rapide</p> <p>SPV1- Lutter contre les zoonoses ;</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	<p>Rétablir la chaîne de commandement au niveau des SV</p> <p>Définir les objectifs et modalités/procédures spécifiques pour les maladies d'intérêt : PPR, PPA, maladie de Newcastle, IAHP</p> <p>Définir les procédures permettant d'assurer le diagnostic de laboratoire (au niveau national, régional ou international)</p> <p>Identifier les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la surveillance active</p> <p>Mettre en œuvre la surveillance active d'IAHP</p>
<b>Année 2</b>	<p>Surveillance active d'IAHP ; Mettre en œuvre la surveillance active de PPR, PPA, maladie de Newcastle</p> <p>Analyse épidémiologique des résultats et rédaction des rapports annuels</p> <p>Communication des résultats</p>

<b>Année 3</b>	Surveillance active d'IAHP, PPR, PPA, maladie de Newcastle Analyse épidémiologique des résultats et rédaction des rapports annuels Communication des résultats
<b>Année 4</b>	Surveillance active d'IAHP, PPR, PPA, maladie de Newcastle Analyse épidémiologique des résultats et rédaction des rapports annuels Communication des résultats
<b>Année 5</b>	Surveillance active d'IAHP, PPR, PPA, maladie de Newcastle Analyse épidémiologique des résultats et rédaction des rapports annuels Communication des résultats
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation spécialisée du responsable de la coordination (épidémiologie) Formation des para-professionnels vétérinaires sur le terrain sur les maladies et modalités de notification Formation continue des vétérinaires – module épidémiologie – des cadres des SVP
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Les outils de communication sur la surveillance épidémiologique et ses résultats doivent être disponibles pour les agents de terrain et les éleveurs.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures concernant les actes de surveillance des maladies prioritaires incluant les critères de suspicion légitime, actes à réaliser, informations à relever et à transmettre...
<b>Gestion de l'information</b>	Le système de gestion d'information doit être adéquat au niveau national et provinciale/préfecturale. Les personnels chargés de l'exécution sur le terrain doivent disposer des documents et formulaires adaptés.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1			
	Formation secteur privé (Nb de jour) :	1	1			
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels	5	5	5		
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques ( <b>certaines équipements sont les mêmes que pour la surveillance passive, d'autres dépendent du type de activité : prise de sang</b> )					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	1	1	2	2	2
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	5	4	3	2	2
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :		1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :		1	1	1	1
Consultation	Bénéficiaires (Nb de jours)		5	5	5	5
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) : Cout d'analyses. Cout de déplacement sont inclus dans les charges des postes	600000	1200000	1800000	2400000	3000000
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## II-6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.
2.	<b>Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.</b>
3.	Les SV disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.
4.	<b>Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre légal et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.</b>
5.	Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les bénéficiaires font appel à une chaîne de commandement bien établie.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la chaîne de commande au niveau des SV</li> <li>• Etablir la liste des maladies animales pour lesquelles un plan d'urgence existe ou est à établir</li> <li>• Définir les procédures de détection précoce</li> <li>• Définir les protocoles de réponse rapide aux situations d'urgence (plan de contingence)</li> <li>• Mettre un fonds d'urgence incluant un fonds de compensation en cas d'abattages sanitaires</li> <li>• Elaborer une stratégie de compensation</li> <li>• Constituer deux équipes mobiles d'intervention localisées à Lomé et à Kara</li> <li>• Organiser des exercices de simulation (desk et terrain)</li> <li>• Mettre en place les moyens nécessaires à la détection précoce et de réponse rapide</li> </ul>
<b>Description de l'activité</b>	<p>Les maladies qui font l'Object d'un plan de détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence sont : IAHP, PPCB, PPR, PPA, maladie de Newcastle, Fièvre aphteuse et Charbon bactérien. D'autres maladies de la liste de l'OIE peuvent être incluses.</p> <p>Il est indispensable que le réseau de surveillance soit en plein fonctionnement. Tous les acteurs participant de la chaîne de production animale doivent être au courant des moyens de communication des maladies animales.</p> <p>Des plans de contingence doivent être rédigés pour chacune des maladies d'intérêt. Les ressources nécessaires pour réagir devant une émergence doivent être disponibles. Les aspects légaux permettant aux SV agir en conséquence (interdictions des mouvements, sacrifice sanitaires des animaux) doivent être considérés.</p>
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	<p>SA1- Définir le statut sanitaire du pays de façon régulière</p> <p>SA2- Lutter contre les maladies jugées prioritaires</p> <p>SA3- Prévenir l'introduction de nouvelles maladies</p> <p>SA4- Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse rapide</p> <p>SPV1- Lutter contre les zoonoses ;</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	<p>Restaurer la chaîne de commande au niveau des SV</p> <p>Etablir la liste des maladies animales pour lesquelles un plan d'urgence existe ou est à établir</p> <p>Définir les procédures de détection précoce</p> <p>Définir les protocoles de réponse rapide aux situations d'urgence (plan de contingence) pour 2 maladies</p> <p>Mettre un fonds d'urgence incluant un fonds de compensation en cas d'abattages sanitaires</p> <p>Elaborer une stratégie de compensation</p> <p>Constituer deux équipes mobiles d'intervention localisées à Lomé et à Kara</p> <p>Organiser des exercices de simulation (desk et terrain)</p> <p>Mettre en place les moyens nécessaires à la détection précoce et de réponse rapide pour 2 maladies</p>
<b>Année 2</b>	<p>Définir les protocoles de réponse rapide aux situations d'urgence (plan de contingence) pour 2 maladies</p> <p>Mettre un fonds d'urgence incluant un fonds de compensation en cas d'abattages sanitaires</p> <p>Organiser des exercices de simulation (desk et terrain)</p> <p>Mettre en place les moyens nécessaires à la détection précoce et de réponse rapide pour 2 maladies</p>



<b>Année 3</b>	Définir les protocoles de réponse rapide aux situations d'urgence (plan de contingence) pour 3 maladies Mettre un fonds d'urgence incluant un fonds de compensation en cas d'abattages sanitaires Organiser des exercices de simulation (desk et terrain) Mettre en place les moyens nécessaires à la détection précoce et de réponse rapide pour 3 maladies
<b>Année 4-5</b>	Définir les protocoles de réponse rapide aux situations d'urgence (plan de contingence) pour d'autres maladies de la liste de l'OIE, le cas échéant Mettre un fonds d'urgence incluant un fonds de compensation en cas d'abattages sanitaires Organiser des exercices de simulation (desk et terrain) Mettre en place les moyens nécessaires à la détection précoce et de réponse rapide pour d'autres maladies de la liste de l'OIE, le cas échéant
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	SA1- Définir le statut sanitaire du pays de façon régulière SA2- Lutter contre les maladies jugées prioritaires SA3- Prévenir l'introduction de nouvelles maladies SA4- Renforcer les capacités de détection précoce et de réponse rapide SPV1- Lutter contre les zoonoses ;
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	S'assurer que la de a l'autorité légale suffisante pour l'alerte et la réponse adéquate et le pouvoir de , par eg. Requérir la contribution des forces publiques.
<b>Communication (III.1)</b>	La DE doit avoir le contrôle de leur communication au sujet de l'alerte et réponse rapide. Des outils spécifiques doivent être prévus (ego. OIE/FAO sur l'INIAP)
<b>Consultation (III.2)</b>	La consultation et la formation des éleveurs et autres bénéficiaires est essentielle pour l'efficacité de l'alerte précoce et réponse rapide.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Le responsable du réseau doit être en contact avec ses correspondants dans les pays voisins.
<b>Procédures</b>	Etablir les procédures relatives à la mise en œuvre des décisions légales et des moyens financiers de la réponse rapide.
<b>Gestion de l'information</b>	Le système d'information et communication est indispensable pour l'alerte et la réponse en temps utile.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) : sessions de simulation pour 50 personnes	1	1			
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation ( <b>formation sur la gestion des crises</b> )	1	1			
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
Autres transports (nb) :						
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) : sessions de simulation pour 50 personnes			1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité à prévenir, contrôler ou éradiquer efficacement les maladies de la liste de l'OIE et/ou à démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.	
2. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle.	
3. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité par une approche scientifique.	
4. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.	
5. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Priorisation des maladies animales et définition de stratégies de lutte contre les maladies animales Elaboration de programmes et de projets de lutte contre les maladies animales Participation aux programmes régionaux et continentaux de lutte contre les maladies animales Mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales prioritaires y compris la mise en adéquation des financements avec les besoins des programmes (Financement effectif des activités déléguées ; Elaboration et financement d'une programmation pluriannuelle d'investissements)
<b>Description de l'activité</b>	Etablir la liste des maladies prioritaires et fixer pour chacune d'elles les objectifs à atteindre Elaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention et de contrôle pour les maladies prioritaires : PPR, PPA, NCD, IAHP, FMD, PPCB et Charbon bactérien et parachever le programme d'éradication de la peste bovine Designier un responsable au sein des SV chargé de coordonner les différents programmes (1 responsable chargé de la PPR et de la PPA ; 1 responsable pour NCD et l'IAHP ; 1 responsable pour la FA, la PPCB et le Charbon bactérien) Renforcement des capacités de diagnostic par les laboratoires vétérinaires et amélioration du dispositif de surveillance des maladies animales sur le territoire national Evaluer l'efficacité des programmes.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV3 ; SV4 ; DE1 ; SA1 ; SA2 ; SA3 ; SA4 ; SPV1
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Liste des maladies prioritaires Programmes de lutte contre les maladies animales Rapports d'exécution et d'évaluation des programmes de lutte
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Etablir la liste des maladies prioritaires et parachever le programme d'éradication de la peste bovine Elaborer les programmes de prévention et de contrôle pour les maladies animales prioritaires Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des programmes
<b>Année 2</b>	Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des programmes Parachever le programme d'éradication de la peste bovine Mettre en œuvre les programmes prévention et de contrôle pour les maladies animales prioritaires
<b>Année 3-5</b>	Parachever le programme d'éradication de la peste bovine Mettre en œuvre les programmes prévention et de contrôle pour les maladies animales prioritaires
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation continue incluant notamment la gestion de l'information qui doit rendre compte de manière effective les résultats des programmes.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Révision du cadre législatif et réglementaire
<b>Communication (III.1)</b>	Renforcement de la communication avec les bénéficiaires
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec les bénéficiaires et avec les pays frontaliers est essentielle.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	3	3	3		
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication		35	35	35		
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	0	1	1	2	2
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	2	2	1	1	1
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire 100000/12 mois/20 veto privé	40.000.00	40.000.00	40.000.00	40.000.00	40.000.00
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence		3000000 0	3000000 0	3000000 0	3000000 0

## II-8. Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité à appliquer, gérer et coordonner les mesures de santé publique vétérinaire, notamment les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La gestion, l'application et la coordination ne sont généralement pas conformes aux normes internationales.
2.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation.
3.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales mais uniquement pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national.
4.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement conformes aux normes internationales pour l'exportation et pour les produits distribués sur l'ensemble du marché national et local.
5.	La gestion, l'application et la coordination sont généralement pleinement conformes aux normes internationales, quel que soit le niveau de distribution des produits (ensemble du marché national et local, et ventes directes).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	La stratégie repose sur le renforcement du contrôle de l'abattage et de la production primaire qui représentent un passage obligé. Une stratégie d'équipement en abattoir et de réduction de l'abattage hors abattoir doit être mise en place en parallèle par les ministères concernés. Il n'est pas prévu de délégation au privé en matière d'inspection.
<b>Description de l'activité</b>	L'abattoir national est remis à niveau technique (hors programme) et l'inspection y est permanente avec la présence d'un vétérinaire et de 11 techniciens pour les 3 chaînes d'abattage. Les aires d'abattage principales dans les préfectures (35) sont soumises à une inspection permanente par des paraprofessionnels sous le contrôle de la région. La présence vétérinaire est assurée sur les aires secondaires par les services vétérinaires régionaux Pour le niveau 3, seuls les points importants (débarcadère, boucherie et découpe, laiterie et hôtellerie touristique) sont pris en compte. Formation des agents d'inspection
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SVP : SPV1- Lutter contre les zoonoses ; SPV2- Améliorer l'inspection sanitaire à l'abattage SPV3- Renforcer le contrôle sanitaire des produits d'origine animale au niveau de la production, transformation et distribution
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Effectifs affectés à l'inspection et compte rendu d'activité Législation et procédures d'inspection ; Statistiques des contrôles
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Définition d'une stratégie d'implantation des aires d'abattages Organisation de la remontée d'information
<b>Année 2</b>	Organisation de l'inspection Mise à jour des textes et procédures Affectation et formation des agents
<b>Année 3 - 5</b>	Mise à jour des textes et procédures Affectation et formation des agents
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation spécifique dans un Centre Collaborateur OIE du coordinateur de la SPV ; Formation des agents d'inspection aux procédures d'inspection et à la procédure administrative et pénale
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Consolidation des textes relatifs à l'inspection ; Consolider la législation sanitaire relative aux agréments des établissements d'abattages, de transformation et de distribution des aliments d'origine animale et aux inspections sanitaires des filières / produits.
<b>Communication (III.1)</b>	Information des bénéficiaires – abattages, transformation, distribution sur les dispositions légales en matière d'inspection sanitaire. Information des opérateurs sur les règles d'hygiène et codes de bonnes pratiques. Information des consommateurs sur les risques
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation des bénéficiaires pour les règles d'abattage et le financement de l'inspection
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation du représentant aux travaux internationaux dans ce domaine
<b>Procédures</b>	Procédures d'inspection par type d'activité
<b>Gestion de l'information</b>	Base de données sur les saisies, contrôles effectués (abattoirs, résiduels, établissements...)

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	2	2			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	4	10	14	18	21
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :	30	35	40	45	50
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	2	2	2	2
	Formation secteur privé (Nb de jour) :	10	10	10	10	10
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	600000	1200000	1800000	2350000	2850000
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	1	1			
	Supports et outils de communication : nbre x cout	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	10	10				
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

3 : 1 journée par région 2 fois par an

4.1 : équipement de protection des agents, t petits matériels prélèvements, froid, certificats... : base moyenne 50000 / agent /an

6et 7 : les moyens sont superposés aux préfectures

## II-9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de contrôler les médicaments et les produits biologiques à usage vétérinaire.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV ne sont pas en mesure de contrôler l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
2.	Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.
3.	Les SV exercent un contrôle de qualité (normes techniques) sur l'importation, la production et la distribution des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
4.	Les SV contrôlent totalement l'enregistrement, la vente et l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire.
5.	Les SV ont mis en place un dispositif de surveillance de l'utilisation des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire ainsi que de leurs effets indésirables (pharmacovigilance).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	<p>Le service de médicaments, de nature centralisé, inclut les activités visant l'octroi de l'autorisation des médicaments sur le marché selon une approche régionale et sur base du cadre établi au niveau de l'UEMOA ainsi que le contrôle des médicaments et vaccins à l'importation et sur le marché.</p> <p>Ce contrôle peut être exécuté par des inspecteurs des SV centraux en coopération avec les services régionaux.</p> <p>La qualité des vaccins doit répondre aux normes de l'OIE et les contrôles ciblés doivent être exécutés pendant toutes les phases du circuit commercial. Il est donc important d'identifier les laboratoires/produits qui remplissent ces conditions (PANVAC pour les vaccins et Dakar pour les pharmaceutiques).</p> <p>L'usage rationnel des médicaments et les bonnes pratiques cliniques doivent être objet des actions spécifiques.</p> <p>Coopération avec les services de répressions des fraudes, les forces de l'ordre et sécurité dans le cadre de la lutte contre le marché fraudé.</p>
<b>Description de l'activité</b>	<p>Créer le service de pharmacie vétérinaire</p> <p>Renforcer l'enregistrement du médicament et contrôle (centralisé) du circuit commercial des produits vétérinaires sur le marché et du contrôle de qualité des vaccins d'une façon cohérente avec la stratégie régionale accordée au niveau de l'UEMOA ;</p> <p>Etablir un plan de contrôle sur les importations et sur le marché</p> <p>Former les 9 inspecteurs vétérinaires et 12 para-professionnels vétérinaires parmi les services centraux et régionaux au contrôle dans ce domaine</p> <p>Identifier les laboratoires et les contrôles de qualité à performer sur les médicaments pharmaceutiques et immunologiques.</p> <p>Préparer l'information nécessaire à la communication dans le domaine</p>
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	<p>SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE</p> <p>SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire</p> <p>PV4- Assurer le contrôle des médicaments vétérinaires</p>
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<p>-Consignation écrite organisant le recueil des prélèvements, l'enregistrement des résultats des contrôles effectués ;</p> <p>-Informations sur les résultats des contrôles effectués</p> <p>-Présence de personnel et équipement dédié</p>
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	<p>Former les agents de contrôle au niveau centrale et des régions (1 semaine par an) sur les aspects liés au contrôle et incluant tous les aspects compris dans les conditions de l'AMM.</p> <p>Prévoir une formation spécifique à l'étranger pour le coordinateur de l'activité.</p>

<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	La législation solide doit couvrir tous les domaines de l'activité et notamment le contrôle dans l'ensemble du circuit de distribution dans le pays.
<b>Communication (III.1)</b>	Promouvoir des campagnes d'information vers les bénéficiaires sur les effets du marché illicite, sur l'usage rationnel du médicament et les bonnes pratiques vétérinaires et sur le respect des conditions d'AMM (chaîne de froid et respect du temps d'attente comprises). Communiquer les résultats du contrôle sur le marché.
<b>Consultation (III.2)</b>	Développer une consultation étroite avec le secteur des médicaments (importateurs) pour contribuer et améliorer la lutte contre la fraude, aux aspects de distribution sur le marché et à l'usage des médicaments respectant les conditions de IAMM.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participer aux réunions dans ce domaine (OIE, CODEX, UEMOA, UA/IBAR)
<b>Procédures</b>	Etablir les procédures liées à l'enregistrement du médicament ; Développer des procédures sur le contrôle des établissements (critères d'approbation, points de contrôle, etc.) et les produits à contrôler (emballage, étiquetage, conditions AMM). Définir des SOP concernant le contrôle à l'importation, sur la distribution et la prescription
<b>Gestion de l'information</b>	Doter le service d'une base de données qui inclut les médicaments autorisés (conditions AMM), les établissements, les informations liées aux actions de contrôles, les contrôles à l'importation et sur les aspects de qualité et notamment liés aux vaccins selon les normes.



<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	1				
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1		
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation	1				
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels	5	5	5	5	5
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	1				
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) : 1 coordination + 2 Vet	2	2	2	2	2
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :	1	1	1	1	2
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :				1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :		20000	20000	20000	20000
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	2	2	2	2	2
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)	1				
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :		1	1	1	1
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## II-10. Recherche des résidus

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus dans les produits d'origine animale.
2.	Il existe des programmes de recherche des résidus mais uniquement dans certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.
3.	Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et dans certains produits de consommation intérieure.
4.	Il existe un programme complet de recherche des résidus dans tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et /ou à la consommation intérieure.
5.	Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Le contrôle des résidus doit faire objet d'une analyse des priorités des denrées à contrôler (eg. denrées importées) les substances actives à rechercher par des critères précis, considérant notamment le risque par la santé publique et animale (antiparasitaires et antibiotiques plus utilisés dans le pays), les méthodes analytiques requises et selon les capacités des laboratoires disponibles, les coûts d'analyses impliqués et la législation applicable. En outre, la promotion et formation concernant l'usage rationnel des médicaments, selon les conditions des AMM et le respect des bonnes pratiques cliniques doivent être objet des actions spécifiques. Le système de prises et transport peut utiliser le réseau existant pour les domaines de la santé animale et publique
<b>Description de l'activité</b>	Identifier les priorités des denrées à contrôler et les substances à rechercher. Identifier les laboratoires ayant la capacité technique nécessaire Définir le plan national de contrôle des résidus. Former le responsable pour le contrôle de résidus au niveau nationale
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SVP
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	-Dossiers faisant état des contrôles à effectuer et réalisés. - Existence d'un plan de contrôle nationale – et évidences de sa révision systématique
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Identifier les priorités des denrées à contrôler et les substances à rechercher. Identifier les laboratoires ayant la capacité technique nécessaire Former le responsable du plan nationale et affecter la fonction à un cadre de la DE
<b>Année 2</b>	Assurer les moyens nécessaires à la prise et transport des échantillons aux laboratoires concernés et former les agents.
<b>Année 3 - 5</b>	Initier le contrôle selon les priorités établis.
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Former les personnels de laboratoires impliqués dans la recherche des résiduels sur les denrées alimentaires, le cas échéant.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Base légale et conditions du contrôle des résidus dans les denrées alimentaires
<b>Communication (III.1)</b>	Communiquer sur les résiduels dans les denrées aliénataires et sur les résultats des contrôles de résiduels obtenus.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participer aux réunions interactionnelles qui concernent les fixations des LMR et le rôle des résidus sur les denrées alimentaires.
<b>Procédures</b>	Définir les procédures de transport des échantillons ; Etablir les méthodes d'analytiques concernés.
<b>Gestion de l'information</b>	Définir une base de données contenant tous les contrôles à effectuer, les résultats et les actions menés.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :		1			
	Para professionnels vétérinaires (nb) :		1			
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels		1			
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
Autres transports (nb) :						
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :		1			1
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## II-11. Problèmes émergents

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur mission et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont pas établi de procédure pour anticiper les problèmes émergents probables.	
2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.	
3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).	
4. En coordination avec leurs bénéficiaires, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).	
5. Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Cette activité ne sera pas de nature prioritaire à ce stade. Ce pendant des démarches visent améliorer l'accès des SV à une meilleure connaissance des maladies émergentes. Des stages des jeunes diplômés peuvent contribuer à la mise à jour de la base des données qui constitue le point de départ.
<b>Description de l'activité</b>	Affecter un responsable (peut être lié à l'épidémiologie et analyse de risque) Prévoir sa formation. Créer un groupe fonctionnel chargé des problèmes émergents au niveau central en collaboration avec l'Institut de recherche. Développer une base de données permettant l'accès extérieur à l'information. Les ressources sont couvertes par les moyens existant au niveau de la coordination
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SA ; SVP
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Fiche de poste du cadre responsable et formation adéquate ; Rapports d'activités sur les problèmes émergents, 1 cas échéants
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Affecter un responsable dans la DE Développer une base de données
<b>Année 2-5</b>	Assurer la mise à jour de la base de données.
<b>Année 3-5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue du cadre responsable à l'étranger (1 semaine). Inclure l'innovation technique dans la formation continue spécifique.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Développer des outils de communications sur les maladies émergentes et assurer un travail continu dans le cadre de la politique de communication de la DE.
<b>Consultation (III.2)</b>	Développer une collaboration avec l'Organisme de Recherche « INTA » dans ce domaine.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participer aux réunions dans ce domaine.
<b>Procédures</b>	Etablir la procédure pour identifier les normes internationales à transposés dans les politiques et procédures des SV.
<b>Gestion de l'information</b>	Doter les SV sur les informations qui concernent l'innovation technique avec une base de données contenant aussi les normes internationales

## II-12. Innovation technique

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.
2.	Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.
3.	Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales importantes.
4.	Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en Consultation avec les bénéficiaires.
5.	Les SV appliquent systématiquement les innovations techniques et les normes internationales importantes.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	L'Accès à l'innovation technique doit être en lien avec la recherche et développement, l'évaluation des risques et les maladies émergentes. Ce lien avec les établissements de recherche et d'enseignement, va contribuer à la mise à jour de la connaissance technique portée dans les domaines de compétences des SV.
<b>Description de l'activité</b>	-Affecter un responsable au niveau central -Créer un fonds pour la recherche appliquée, le cas échéant -Assurer la disponibilité d'une base de données recensant les innovations techniques et les normes internationales. Les ressources sont couvertes par les moyens existant au niveau de la coordination
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SA, SVP, SV4
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Fiche de poste d'un cadre de la DE mentionnant l'innovation technique Protocole d'accord DE avec les des unités d'investigation et de recherche
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Affecter la responsabilité de cette compétence
<b>Année 2</b>	Développer une base de données
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue du cadre affecté à la recherche
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Assurer l'accès à l'information
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions internationales sur ce sujet
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Prévoir un system d'information sur les innovations techniques et accès à l'information.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels	1				
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## III-1. Communication

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes.	
2. <b>Les SV suivent des mécanismes de communication informels.</b>	
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.	
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par Internet ou par d'autres canaux appropriés.	
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement leurs informations aux bénéficiaires.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Elaboration d'une stratégie de communication des SV Structuration des activités de communication des SV Recours aux moyens modernes de communication Mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités de communication
<b>Description de l'activité</b>	Formaliser la création au sein de la DE d'une unité de communication et désigner son responsable Elaborer une stratégie de communication à mettre en œuvre au niveau des SV publics Assurer la publication régulière d'un bulletin d'information sur les activités des SV, le statut sanitaire vis-à-vis des maladies animales etc. Développer un site Internet et recruter un web master Assurer une communication régulière et transparente sur les activités des SV Organiser des points de presse à l'attention des médias publics et privés
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	Toutes les priorités nationales – SV, SA, SVP
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Stratégie de communication (document) Publication : bulletin d'information, communiqué et dossier de presse Site web
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Formaliser la création au sein de la DE d'une unité de communication et désigner son responsable Elaborer une stratégie de communication Développer un site Internet et recruter un web master
<b>Année 2 -5</b>	Assurer la publication régulière d'un bulletin d'information sur les activités des SV Assurer une communication régulière et transparente sur les activités des SV Organiser des points de presse à l'attention des médias publics et privés
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue des cadres de la DE et SVP à la communication (objectives, organisation, méthodes)
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Organiser la communication sur les activités et résultats menés dans le cadre de la mission des SV.
<b>Consultation (III.2)</b>	Le plan de communication doit se mettre en place en consultation avec les bénéficiaires, notamment pour les programmes prioritaires.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	Le résultat du traitement des données des systèmes d'information existants doit être transmis au responsable de la Communication pour contrôle et diffusion adéquate.

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :	1	1	1	1	1
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) : Web master	1	1	1	1	1
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout 500 bulletin * 40 FCFA * 2 fois par an	40000	40000	40000	40000	40000
	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)					
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					



## III-2. Consultation des bénéficiaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité à consulter efficacement les bénéficiaires à propos de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des bénéficiaires.	
2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les bénéficiaires.	
3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les bénéficiaires.	
4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les bénéficiaires.	
5. Les SV consultent activement les bénéficiaires et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Politique d'organisation des bénéficiaires Elaboration de procédures d'information et de consultation des bénéficiaires. Mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des consultations
<b>Description de l'activité</b>	Etablir la liste des différentes associations de bénéficiaires dans le pays Favoriser la création au niveau local, préfectoral, régional et national d'associations de bénéficiaires Définir les mécanismes d'information et de consultation des bénéficiaires Convenir avec les responsables des associations de bénéficiaires de modalités de rencontres (2 rencontres ordinaires par an au niveau national et 1 rencontre tous les trimestres au niveau régional et préfectoral) Organiser des consultations avec les bénéficiaires chaque fois que de besoin.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	Toutes les priorités nationales
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Liste des associations de bénéficiaires Procès-verbaux des rencontres avec les associations de bénéficiaires
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Etablir la liste des différentes associations de bénéficiaires dans le pays Définir les mécanismes d'information et de consultation des bénéficiaires
<b>Année 2 - 5</b>	Organiser des consultations avec les bénéficiaires
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation continue des directeurs et adjoints des SV centraux et préfectoraux à la consultation avec les bénéficiaires (objectif, organisation, procédures, méthode et techniques d'animation).
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Des outils de communications peuvent être nécessaires pour la préparation des consultations
<b>Consultation (III.2)</b>	Organiser les consultations nationale sur : - exercice vétérinaire et maillage sanitaire, alerte précoce, prévention et contrôle des maladies ; médicaments et résidus ; traçabilité et zonage (préfectorales) ; législation et harmonisation et programmes conjoints (préfectorales)
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Il est important de favoriser l'accès des bénéficiaires aux réunions internationales (OMC, CODEX....)
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures précises de consultation (calendrier, représentants, collègues, votes, objectifs, remboursements de frais, budget,....)
<b>Gestion de l'information</b>	Un système d'enregistrement des consultations doit être établi pour suivre les décisions

### III-3. Représentation officielle

1. Objectif spécifique	
<p><i>Les SV ont la capacité à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.</i></p>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.	
2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.	
3. <b>Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.</b>	
4. Les SV consultent les bénéficiaires et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.	
5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les bénéficiaires afin de ne omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Cette activité transversale va se retrouver dans les activités et budget liées à certaines des compétences critiques. Cela établit le programme de représentation officielle des SV durant le plan de renforcement. Les rapports de missions doivent être disponibles et circuler parmi les SV. La consultation doit s'établir pour préparer d'une façon systématique les travaux et discuter les résultats.
<b>Description de l'activité</b>	Définir le nombre de réunions et de participants concernant les domaines sanitaires de la mission de la DE (OIE+MV+Régionales sont prévues d'office) ; Préparer le plan des missions et structurer leur préparation en identifiant les points qui doivent être Object de discussion avec les bénéficiaires.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	- Type, nombre et lieux des réunions internationales, préparation, rapports et diffusion.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Elaborer le plan annuel des missions prévus qui assurent la représentation officielle au niveau régionale et internationale (OIE, CODEX et SPS)
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Etablir la stratégie de communication pour défendre des dossiers dans les réunions internationales Synthétiser et diffuser l'information sur le contenu des réunions internationales au niveau central et préfectoral si nécessaire ; Communiquer le résultat des travaux que sont à porter à la connaissance des bénéficiaires
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures qui visent l'élaboration des rapports et sa circulation parmi les SV ; Préparer des procédures formelles de consultation sur les travaux en cour avec les bénéficiaires
<b>Gestion de l'information</b>	

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	4	4	4	4	4
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

### III-4. Accréditation/habilitation/délégation

1. Objectif spécifique	
<i>Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité permettant d'agréer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habilitier à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.
2.	Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer / habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais aucune accréditation ni aucune habilitation / délégation ne sont en vigueur.
3.	<b>Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.</b>
4.	Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.
5.	Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et de ses bénéficiaires.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Confier aux vétérinaires privés la réalisation des actes techniques liés aux obligations sanitaires fixées par l'Etat. Assurer le suivi, l'évaluation et le contrôle de l'efficacité, le cas échéant.
<b>Description de l'activité</b>	Etablir les programmes techniques avec les délégataires et les bénéficiaires ; calculer leur coût et la répartition des charges pour chacun d'eux Inscrire au budget de l'Etat les charges lui revenant Développer les moyens de contrôle de la délégation. (effectué par les moyens régionaux)  Remarque : il n'y a pas de fiche de coût car ceux ci sont pris en compte dans les actions spécifiques lutte contre les maladies et l'épidémiosurveillance
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV, SA, SPV
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Programmes pour lesquels des actions sont déléguées ; Budgets consacré à la rémunération des délégations ou estimation du coût supporté par les bénéficiaires.
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Consultation des bénéficiaires Elaboration des programmes
<b>Année 2</b>	Mises en œuvre des programmes
<b>Année 3-5</b>	Ajustement des programmes en cours Elaboration des programmes nouveaux Exécution et suivi des programmes
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	La formation continue de tous les mandataires sur les activités déléguées est essentielle (2 jours par an).
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	La consultation entre les éleveurs, les vétérinaires privés et les SV publics doit être menée jusqu'au niveau préfectoral pour définir les tarifs, les modalités et l'évaluation.
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Des procédures précises doivent être établies pour toutes les activités déléguées ainsi que pour les modalités de contrôle
<b>Gestion de l'information</b>	Le système d'information sur les activités relevant du mandat sanitaire effectuées par les vétérinaires privés doit permettre d'assurer son suivi.

### III-5. Organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique	
L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires. Son rôle est défini dans le Code terrestre.	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.	
2. Un organisme statutaire vétérinaire a été mis en place, mais n'a pas le pouvoir légal nécessaire pour prendre des décisions ou appliquer des mesures disciplinaires.	
3. L'organisme statutaire vétérinaire réglemente l'exercice de la profession de vétérinaire et de paraprofessionnels vétérinaire uniquement dans certains secteurs des SV (vétérinaires du secteur public mais non du secteur privé par exemple).	
<b>4. L'organisme statutaire vétérinaire réglemente l'exercice de la profession de vétérinaire et de paraprofessionnel vétérinaire pour l'ensemble des SV.</b>	
5. L'organisme statutaire vétérinaire est soumis à des procédures d'évaluation portant sur son indépendance, sa capacité fonctionnelle et sa composition.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Renforcement de l'autorité de l'Ordre des médecins vétérinaires Amélioration de l'équipement et des moyens de fonctionnement de l'Ordre des médecins vétérinaires
<b>Description de l'activité</b>	Consolider le règlement intérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires Elaborer un programme annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires Améliorer l'équipement et des moyens de fonctionnement de l'Ordre des médecins vétérinaires Renforcer la concertation entre l'Ordre des médecins vétérinaires et la DE Etablir des procédures d'information et de consultation des vétérinaires
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1, SV2, SV3, SA1, SPV4
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Règlement intérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires Programme annuel d'activités Tableau des inscriptions et des cotisations à l'Ordre des médecins vétérinaires Rapport annuel d'activités et financier de l'Ordre des médecins vétérinaires
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Consolider le règlement intérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires Elaborer un programme annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires Améliorer l'équipement et des moyens de fonctionnement de l'Ordre des médecins vétérinaires Renforcer la concertation entre l'Ordre des médecins vétérinaires et la DE Etablir des procédures d'information et de consultation des vétérinaires
<b>Année 2 – 5</b>	Mettre en œuvre le programme annuel d'activités et en rendre compte Appuyer le fonctionnement de l'Ordre des médecins vétérinaires
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Formation des membres du Conseil de l'Ordre des médecins vétérinaires
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Consolidation de la législation – code de déontologie
<b>Communication (III.1)</b>	Edition d'un bulletin d'information périodique ou gestion d'un site internet
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation régulière entre la DE et l'Ordre des médecins vétérinaires
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions relative à la législation et à la stratégie de l'action sanitaire
<b>Procédures</b>	Mise en place de procédures d'information et de consultation des vétérinaires
<b>Gestion de l'information</b>	Etablissement d'une base de données sur les vétérinaires

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	1	1			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Subvention d'équilibre					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :	1				
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :	1				
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## III-6. Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV et des bénéficiaires ont la capacité de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les producteurs et autres bénéficiaires respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.	
2. <b>Les producteurs et autres bénéficiaires sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.</b>	
3. Les producteurs et autres bénéficiaires sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.	
4. Les producteurs et autres bénéficiaires négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.	
5. Les producteurs et autres bénéficiaires se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Politique de formation des producteurs et des autres bénéficiaires Développement de programmes conjoints avec les producteurs et les autres bénéficiaires Assurer la pérennité des actions menées dans le cadre du projet IAHP par un programme conjoint dans le secteur avicole. Développer un programme conjoint d'identification des bovines
<b>Description de l'activité</b>	Lister les maladies devant faire l'objet d'un programme conjoint avec la participation des producteurs et des autres bénéficiaires Définir les règles de participation des producteurs et des autres bénéficiaires à des programmes conjoints Elaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation pour les producteurs et les autres bénéficiaires Assurer l'évaluation des programmes conjoints avec la participation des bénéficiaires
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1 ; SV2 ; DE1 ; SA2 ; SPV1
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Programmes conjoints avec les producteurs et les autres bénéficiaires Rapport d'activités des programmes conjoints
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Lister les maladies devant faire l'objet d'un programme Définir les règles de participation des producteurs et des autres bénéficiaires à des programmes conjoints
<b>Année 2</b>	Elaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation pour les producteurs et les autres bénéficiaires Rechercher les financements nécessaires pour mettre en œuvre les programmes conjoints
<b>Année 3 - 5</b>	Mettre en œuvre les programmes conjoints Assurer l'évaluation des programmes conjoints avec la participation des bénéficiaires
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Diffusion des dispositions pertinentes du cadre législatif et réglementaire au niveau des producteurs et des autres bénéficiaires
<b>Communication (III.1)</b>	Renforcement de la communication avec les bénéficiaires
<b>Consultation (III.2)</b>	Consultation avec les bénéficiaires et avec les pays frontaliers
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Elaboration de procédures de concertation/consultation des bénéficiaires
<b>Gestion de l'information</b>	

**NB - les coûts liés à la mise en œuvre sont spécifiques dans les programmes sanitaires (III.6)**

## IV-1. Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité leur permettant de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et de faire appliquer aux animaux, aux produits d'origine animale et aux processus relevant de leur domaine de compétence les réglementations sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, ni pour mettre en œuvre les textes réglementaires qui en résultent.
2.	<b>Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, mais ne sont pas en mesure de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.</b>
3.	<b>Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.</b>
4.	Les SV consultent les bénéficiaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et pour faire appliquer les textes réglementaires afin de répondre aux besoins du pays.
5.	Les SV consultent les bénéficiaires pour l'application des réglementations répondant aux besoins du commerce international.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Préparation de la législation et des réglementations en tenant compte des dispositions internationales Développement des procédures administratives et des moyens humains pour leur application
<b>Description de l'activité</b>	Elaboration d'une base de données juridique ; Développement de la fonction juridique au sein de la DE Développement de la méthodologie de création et révision législative et notamment la consultation des bénéficiaires et l'étude des impacts ; Mise à jour des dispositions nationales dans le domaine du médicament, de la sécurité des aliments, de la police sanitaire et de l'exercice de la profession vétérinaire. Introduire la disposition manquante (fond d'urgence sanitaire) et codification
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	Bonne gouvernance
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Organigramme et attributions concédés à la fonction juridique Textes créés ou révisés
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	Recruter un juriste a la DEP Expertise international pour 4 semaines
<b>Année 2</b>	Expertise international pour 4 semaines
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Définition des besoins de formation des agents charges de suivi de l'application des lois et réglementation
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Assurer la communication régulière sur les dispositions nouvelles
<b>Consultation (III.2)</b>	Etablir les procédures de consultation aux bénéficiaires
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Assurer la participation de la DEP aux forums nationaux et internationaux qui concernent les normes sanitaires
<b>Procédures</b>	Etablir des procédures d'application et de contrôle dans tous les domaines concernés
<b>Gestion de l'information</b>	Base des données : législation, dispositions internationales, toutes nouvelles dispositions qui relèvent du progrès ou de l'innovation technique et de l'information qui concerne son application au niveau national



<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) : juriste					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) : Spécialiste législation vétérinaire	2	2			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :	1				
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :	200000	200000	200000	200000	200000
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)	1				
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
	Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	10	10	10	10	10
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :		1	1	1	1
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## IV-2. Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de s'assurer que les bénéficiaires respectent la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, pour les questions relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne disposent d'aucun programme pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les réglementations applicables.	
2. <b>Les SV appliquent un programme prévoyant des inspections et une vérification de la conformité aux réglementations relatives aux animaux et aux produits d'origine animale. Ils consignent les cas de non-conformité, mais ne prennent généralement aucune mesure supplémentaire.</b>	
3. Si nécessaire, les SV appliquent des pénalités adaptées en cas de non conformité.	
4. Les SV collaborent avec les bénéficiaires pour réduire au minimum les cas de non conformité.	
5. Les SV effectuent des audits sur leur programme de conformité.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Améliorer l'information et la sensibilisation des bénéficiaires sur les mesures législatives et réglementaires et veiller à leur application.
<b>Description de l'activité</b>	Former et recycler les agents chargés de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires dans le domaine vétérinaire Elaborer des outils de communication appropriés qui expliquent les objectifs et les dispositions applicables dans le cadre des lois et règlements Assurer une diffusion régulière des outils de communication Programmer les actions de vérification de la mise en œuvre effective des dispositions législatives et réglementaires Procéder aux actions de contrôle programmées et engager les procédures judiciaires correspondantes en cas de non conformité Recenser les cas de non conformité et prévoir les mesures correctives appropriées.
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	Bonne gouvernance
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Plans et rapports d'activités Bases de données des saisies et pénalités
4- Tâches et chronogramme	
<b>Années 1 à 5</b>	Former les agents chargés de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires dans le domaine vétérinaire Elaborer des outils de communication appropriés qui expliquent les objectifs et les dispositions applicables dans le cadre des lois et règlements (Médicaments vétérinaires, Sécurité sanitaire des animaux et des aliments) ; Assurer une diffusion régulière des outils de communication Programmer les actions de vérification de la mise en œuvre effective des dispositions législatives et réglementaires Procéder aux actions de contrôle programmées et appliquer les pénalités correspondantes en cas de non conformité Recenser les cas de non conformité et prévoir les mesures correctives appropriées
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Former les agents chargés du contrôle vétérinaire
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Assurer la communication sur les dispositions législatives et réglementaires applicables
<b>Procédures</b>	Développer des procédures d'inspection et de vérification
<b>Gestion de l'information</b>	Base des données : recensement des cas de non conformité. et les mesures correctives appliquées le cas échéant ; Législation, dispositions internationales, toutes nouvelles dispositions qui relève du progrès et innovation technique et de l'information qui concerne son application au niveau national

<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :					
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels					
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :					
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)						
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

**Formation continue des coordonnateurs**

### IV-3. Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique	
<p><i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales applicables.</i></p>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1.	La législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.
2.	Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non conformités de la législation, des réglementations et des <i>mesures sanitaires</i> nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de remédier aux problèmes.
3.	Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.
4.	Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.
5.	Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales <sup>10</sup> et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> de leur pays.
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Suivre l'évolution des travaux sur les normes et directives au niveau international et régional et assurer leur harmonisation avec la législation nationale (conformité)
Description de l'activité	Identifier les nouvelles mesures à harmoniser Organiser au niveau national les concertations sur les aspects devant faire l'objet d'une harmonisation Suivre les travaux sur les normes et directives au niveau international et régional (réunions OIE, CODEX, SPS, UEMOA) Procéder à l'harmonisation des textes et leur mise en œuvre (Il n'y a couts)
Lien avec les priorités nationales	Bonne gouvernance
Indicateurs objectivement vérifiables	Législations publiées et harmonisées. Rapports avec propositions ou commentaires dans les réunions internationales ou sous-régionales.
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	Faire établir un inventaire des mesures à harmoniser notamment par les points focaux (OIE, Codex, SPS) Organiser au niveau national les concertations sur les aspects devant faire l'objet d'une harmonisation Suivre les travaux sur les normes et directives au niveau international et régional (réunions OIE, CODEX, SPS, UEMOA) Procéder à l'harmonisation des textes et leur mise en œuvre
Années 2 à 5	Identifier les nouvelles mesures à harmoniser Organiser au niveau national les concertations sur les aspects devant faire l'objet d'une harmonisation Suivre les travaux sur les normes et directives au niveau international et régional (réunions OIE, CODEX, SPS, UEMOA). Procéder à l'harmonisation des textes et leur mise en œuvre
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Assurer une bonne communication sur les mesures ayant fait l'objet d'une harmonisation
Consultation (III.2)	Développer des procédures de consultation avec les bénéficiaires sur les mesures devant faire l'objet d'une harmonisation
Représentation officielle (III.3)	Participer aux travaux sur les normes et directives au niveau international et régional (réunions OIE, CODEX, SPS, UEMOA)
Procédures	
Gestion de l'information	Assurer la mise à jour régulière de la base des données par rapport aux mesures harmonisées. Développer une base de données pour accéder aux informations sur les normes internationales

## IV-4. Certification internationale

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et capacité permettant de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour certifier des animaux, produits d'origine animale, services ou processus.	
2. <b>Les SV ont le pouvoir de certifier certains animaux, produits d'origine animale, services et processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.</b>	
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.	
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.	
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Développer les programmes et procédures de certification pour les produits de la pêche et les animaux sauvages et assurer leur mise à jour. (Pas de coûts spécifiques)
<b>Description de l'activité</b>	Décrire les objets et modalités de certification et les mettre en adéquation avec les normes internationales Identifier les exigences des pays importateurs Identifier les personnes habilitées pour la certification et leur assurer une formation continue et un équipement approprié. Améliorer la participation des SV dans les activités de normalisation dans tous les domaines qui relèvent de leur compétence.
<b>Lien avec les priorités nationales</b>	Bonne gouvernance
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Programmes et procédures de certification pour les produits de la pêche et les animaux sauvages ; Listes des personnes habilitées pour la certification
4- Tâches et chronogramme	
<b>Années 1 à 5</b>	Décrire les objets et modalités de certification et les mettre en adéquation avec les normes internationales Identifier les exigences des pays importateurs Identifier les personnes habilitées pour la certification et leur assurer une formation continue et un équipement approprié Designier au sein de la DE un point focal pour le CODEX national
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation continue pour les agents chargés de la certification.
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Communiquer aux opérateurs les exigences sanitaires applicables aux animaux et produits d'origine animale à exporter
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	Développer des procédures de certification détaillées pour les produits concernés
<b>Gestion de l'information</b>	Développer une base de données avec les conditions d'importations et les normes internationales, et incluant les documents de la certification

## IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont la capacité et autorité permettant de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.	
<b>2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.</b>	
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux pour certains animaux, produits d'origine animale et processus.	
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.	
5. Les SV coopèrent activement avec les bénéficiaires et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
Stratégie de l'activité	Cette compétence n'est pas une priorité de la DE à ce stade.
Description de l'activité	Participer à l'activité liée à la consolidation de la stratégie dans le cadre de la CEEAO et l'UEMOA
Lien avec les priorités nationales	
Indicateurs objectivement vérifiables	
4- Tâches et chronogramme	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Procédures	
Gestion de l'information	

## IV-6. Traçabilité

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits.</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1. Les SV n'ont pas la capacité d'identifier les animaux ou les produits d'origine animale.	
2. <b>Les SV peuvent retracer le parcours de certains animaux et produits qui en sont issus.</b>	
3. Les SV ont mis en place des procédures pour identifier et retracer le parcours de certains animaux et produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments, conformément aux normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV et leurs bénéficiaires ont coordonné les procédures nationales en place pour identifier et retracer le parcours des animaux et des produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments.	
5. En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de traçabilité à des audits.	
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Elaborer un programme national d'identification des animaux et de géo-référencement des élevages en consultation avec les bénéficiaires, ainsi qu'un système de suivi des mouvements d'animaux. Mettre en place les éléments de traçabilité sans prétendre à l'identification individuelle des animaux à court ou moyen terme. Il est prévu par l'identification des unités épidémiologiques et le recensement des élevages et des établissements
<b>Description de l'activité</b>	Développer et mettre en œuvre un système d'identification des animaux (bovins et petits ruminants) incluant le marquage des animaux, leur enregistrement dans une base de données, sous la gestion d'un chef de programme. Inventorier les élevages bovins et petits ruminants et assurer leur géo-référencement Décrire les modalités de contrôle des mouvements internes des animaux et produits animaux (points de contrôle, contrôle des marchés du bétail...) Prendre les dispositions législatives et réglementaires relatives au programme d'identification
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	Bonne gouvernance. SA et SPV
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	Nombre des animaux identifiés ;
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	Designier un groupe ad hoc chargé de préparer le programme d'identification Organiser des concertations avec les représentants des éleveurs (5 jours par an) Constituer la base de données devant servir à l'enregistrement des animaux et des élevages qui soit accessible aux niveaux des préfectures (saisie des données). Recruter deux agents (1 gestionnaire et 1 d'appui) et les former à la gestion des données relatives à l'identification des animaux et l'enregistrement des élevages au niveau national Expertise internationale.
<b>Année 2</b>	Prendre les dispositions législatives et réglementaires relatives au programme d'identification Démarrer la mise en œuvre du programme d'identification à travers des opérations pilotes Décrire les modalités de contrôle des mouvements des animaux notamment au niveau des PIFs, des marchés et des sites d'abattage. Former les agents des SV chargés du contrôle des mouvements des animaux.
<b>Année 3 –5</b>	Mettre en œuvre le système d'identification des animaux et d'enregistrement des élevages au niveau national ; Démarrer la mise en œuvre des activités de contrôle des mouvements des animaux à travers des opérations pilotes
<b>Année 4</b>	Mettre en œuvre le système d'identification des animaux et d'enregistrement des élevages au niveau national Mettre en œuvre les activités de contrôle des mouvements des animaux
<b>Année 5</b>	Mettre en œuvre le système d'identification des animaux et d'enregistrement des élevages au niveau national Mettre en œuvre les activités de contrôle des mouvements des animaux
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	Assurer la formation continue des agents en charge de la base de données et ceux impliqués dans le contrôle des mouvements des animaux

<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	Prendre les dispositions législatives et réglementaires relatives au programme d'identification
<b>Communication (III.1)</b>	Mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur le programme national d'identification et d'enregistrement des animaux et des élevages en vue de susciter l'adhésion des bénéficiaires
<b>Consultation (III.2)</b>	Organiser des concertations avec les représentants des éleveurs sur le programme national d'identification et d'enregistrement des animaux et des élevages en vue de susciter l'adhésion des bénéficiaires
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Les SV doivent pouvoir participer aux réunions de l'OIE sur la traçabilité. Le système guinéen sera promu dans les réunions régionales.
<b>Procédures</b>	Les procédures précises de traçabilité pour certains animaux et produits doivent être établies
<b>Gestion de l'information</b>	Un système de gestion de données performant est indispensable pour améliorer la traçabilité. Il sera géré informatiquement au niveau de la DE.



<b>Moyens requis pour la mise à niveau</b>		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>
1- Assistance technique	Expertise locale (Nb de Jour-Homme) :					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme) :	2	1			
2- Formation continue de mise à niveau	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :					
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
3- Formations diplômantes	Vétérinaires (nb) :					
	Autres formations universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
4- Consultation	Nombre de jours de réunions avec les professionnels	5	5	5	5	5
5- Communication						
6- Investissement locaux	Rénovation des locaux (en m2) :					
	Construction (en m2) :					
7- Investissement techniques	Equipements techniques					
	Gestion de données - logiciels					
	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
8- Autres charges exceptionnelles	Autres transports (nb) :					
	Consommables					
	Fonds exceptionnels					
<b>Moyens requis pour le fonctionnement (non vus dans le chap.1)</b>						
1- Effectifs requis	Vétérinaires (nb) :	1	1	1	1	1
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Personnel support (nb) :	1	1	1	1	1
2- Formation initiale	Vétérinaires (nb) :					
	Autres universitaires (nb) :					
	Para professionnels vétérinaires (nb) :					
	Formations de spécialisation					
3- Formation continue	Formation secteur public (Nb session 1 semaine) :	1	1	1	1	1
	Formation secteur privé (Nb de jour) :					
4- Consommables et autres achats non stockables	Consommables (en budget annuel) :					
	Carburants voiture citadine (nb km) :					
	Carburants voiture 4*4 (nb km) :					
	Carburants moto (nb km) :					
	Carburants autres moyens de transport (km)					
	Voyages et déplacements à l'étranger (nb)					
	Supports et outils de communication : nbre x cout					
Consultation des bénéficiaires (nb de jours)	5	5	5	5	5	
5- Honoraires et frais de prestations externes	Honoraires du mandat sanitaire					
	Frais du mandat sanitaire					
	Expertise locale (Nb Jour-Homme par an)					
	Expertise internationale (Nb de Semaine-Homme)					
6- Moyens de transports requis	Moto (nb) :					
	Voiture (nb) :					
	4 * 4 (nb) :					
	Autres transports (nb) :					
7- Equipement de communication et bureautique	Unité de communication (nb) :					
	Unité de bureautique (nb) :					
8- Equipements techniques	Estimation de la valeur d'acquisition des équipements techniques					
9- Fonds exceptionnels	Abondement des fonds de compensation ou d'urgence					

## IV-7. Transparence

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
1. Les SV ne procèdent à aucune notification.	
2. Les SV procèdent à des notifications occasionnelles.	
<b>3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.</b>	
4. Les SV informent régulièrement leurs bénéficiaires des changements de réglementation et de nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que du statut sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.	
5. En collaboration avec les bénéficiaires, les SV soumettent leurs procédures de transparence à des audits.	
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Améliorer le système de notification entre le terrain et le niveau central et l'information des bénéficiaires sur les changements de réglementation, les nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que sur la situation sanitaire du pays
<b>Description de l'activité</b>	Décrire les modalités de notification entre le terrain et le niveau central Assurer de manière systématique la remontée des informations sanitaires du terrain jusqu'au niveau central Poursuivre la notification conformément aux normes OIE. Assurer un feedback du niveau central au terrain Tenir des rencontres régulières pour informer les bénéficiaires sur les changements de réglementation, les nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que sur la situation sanitaire du pays
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	SV1- Réorganiser les SV en conformité avec les normes de qualité du Code OIE SV2- Assurer la bonne gouvernance vétérinaire SA ; SVP
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	Une communication à destination des importateurs et des éleveurs doit être établie en vue de valoriser le statut sanitaire et la transparence. La communication est essentielle pour la notification du statut sanitaire du pays à l'OIE.
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	Participation aux réunions de l'OIE (2 par an)
<b>Procédures</b>	Les procédures de notification doivent respecter les engagements internationaux vis-à-vis de l'OIE.
<b>Gestion de l'information</b>	La base de données sanitaire, compatible avec WAHIS de l'OIE, doit être mise à jour. Les connexions internet doivent être rétablies au niveau de la DE, des régions et aux préfectures.

## IV-8. Zonage

1. Objectif spécifique	
<i>Les SV ont l'autorité et la capacité permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
2- Résultat / Stade d'avancement attendu :	
<b>1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.</b>	
2.	En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3.	Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4.	Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5.	Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
3- Enjeux et stratégie de l'activité	
<b>Stratégie de l'activité</b>	
<b>Description de l'activité</b>	
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
4- Tâches et chronogramme	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	

## IV-9. Compartimentation

<b>1. Objectif spécifique</b>	
<i>Les SV ont l'autorité et capacité permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
<b>2- Résultat / Stade d'avancement attendu :</b>	
1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies.	
2. <b>En fonction de s besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous -populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.</b>	
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.	
4. Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.	
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, du respect des critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
<b>3- Enjeux et stratégie de l'activité</b>	
<b>Stratégie de l'activité</b>	Cette activité n'est pas considéré comme prioritaire
<b>Description de l'activité</b>	
<b>Lien avec les priorités nationales :</b>	
<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
<b>4- Tâches et chronogramme</b>	
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>Année 3</b>	
<b>Année 4</b>	
<b>Année 5</b>	
<b>5- Compétences transversales et actions liées (description et quantification)</b>	
<b>Formation continue (I.3)</b>	
<b>Législation (IV.1, 2, 3)</b>	
<b>Communication (III.1)</b>	
<b>Consultation (III.2)</b>	
<b>Représentation officielle (III.3)</b>	
<b>Procédures</b>	
<b>Gestion de l'information</b>	

## 16.2. Annexe 2 – Liste des documents reçus

REF.	TITRE	SOURCE/DATE
1	Organigramme de la Direction de l'Élevage et de la Pêche	20-01-2007
2	Règlement d'exécution n°007/2009/COM/UEMOA fixant les normes et protocoles analytiques, d'innocuité précliniques et cliniques en matière d'essais de médicaments vétérinaires	UEMOA
3	Règlement d'Exécution n°008/2009/COM/UEMOA fixant les critères de compétences et de l'expérience u président et des membres du comité régional du comité du médicament	UEMOA
4	Décision n° 009/2009/COM/UEMOA fixant les modalités de dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché communautaire	UEMOA (texte non disponible)
5	Décision n° 010/2009/COM/UEMOA portant désignation des laboratoires du réseau charges du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA	UEMOA
6	Décision n° 11/2009/COM/UEMOA fixant la liste des modifications mineures et majeures apportés aux dossiers d'autorisation sur le marché	UEMOA (texte non disponible)
7	Démarrage de l'octroi des autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA	Lettre UEMOA, 24.11.2009 Ref. 09146/DDRE/DRAH/750 (texte non disponible)
8	Rapport du Laboratoire central vétérinaire de Lomé (Présentation)	Préparé par Emilie Go-Maró
9	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Togo (UNDAF)	Système des Nations Unies Lomé, Janvier 2007
10	II/ Transformation et distribution des produits d'origine animale - Commune de l'Lomé	DE - 21.01.2010
11	Répartition des effectifs du cheptel par préfecture (Année 2009)	DE - 20.01.2010
12	Répartition des effectifs du cheptel par préfecture (Année 2008)	DE - 20.01.2010
13	Répartition des effectifs du cheptel par préfecture (Année 2007)	DE - 20.01.2010
14	Note sur les surfaces par région	DE - 20.01.2010
15	Termes de référence pour une étude de faisabilité et le financement des infrastructures et des capacités de l'office national des abattoirs et frigorifiques	ONAF
16	Les données financières	DEP - 22.01.2010
17	Principaux prix des produits animaux	MAEP/CAB/SG/DE/DMSFHA) - 1.01.2010
18	Récapitulative des budgets du département - 2010	MAEP/CAB/SG/DAF - 20.01.2010
19	Effectives du personnel	MAEP/CAB/SG/DEP - 21.01.2010
20	Ressources humaines	MAEP/CAB/SG/DE/DMSFHA) - 21.01.2010
21	Listes des données pour la mission d'analyse des écarts PVS – Ressources physiques et répartition géographique	MAEP/SG/DE - 23.01.2010
22	Les données financières	DE - 23.01.2010
23	Etat des projets de la direction de l'élevage	DE - 23.01.2010
24	Arrêté d'application du décret n° 97-108/PR portant attributions et organisation du Ministère, de l'Élevage et de la Pêche	MAEP - Cabinet
25	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) – Plan d'opérations	MAEP - Lomé, novembre 2009
26	Stratégie de relance de la production agricole – plan d'actions d'urgence – période 2008-2010	MAEP - Juillet 2008
27	Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-	République Togolaise - Juin 2009

	2011	
28	Répartition des vétérinaires sue le territoire togolais	MAEP - DGE
29	Note Amont de la Production Animale	DGE
30	Note - Principaux Prix Animaux / Produits	DGE
31	Cout de formation de 10 personnes en formation continue (1 semaine)	MAEP – Institut national de formation agricole de Tove (INFA)
32	Cout de formation d'un élève en formation classique (1 semaine)	MAEP – Institut national de formation agricole de Tove (INFA)
33	Formation continue sue demande l'OIE à l'ESA-UL	Université de Lomé -Ecole Supérieur d'Agronomie

### 16.3. Annexe 3 – Note et programme de travail (défini en avance)

Bruxelles, 14 décembre 2009

Dr. Batassé Lomla Batawui  
Monsieur le Directeur de l'Élevage et de la Pêche  
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche  
9, avenue des Nîmes  
BP 404 Lomé  
TOGO

Délégué OIE du TOGO  
N. Réf. : AB / 09.164  
V. Réf.: 1357/MAEP/Cabb/DG/DE

**Objet : Mission d'expertise pour l'analyse des écarts PVS – Aide à la définition d'un plan de renforcement de la conformité des Services Vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE.**

Monsieur le Délégué OIE du Togo,

Par courrier du 11 août 2009, vous avez bien voulu agréer la mission que proposait le Directeur général de l'OIE et je vous en remercie.

La mission d'analyse des écarts devra déterminer, en étroite relation avec vos services et en fonction des priorités de votre pays, les moyens nécessaires à la réalisation des recommandations de l'évaluation PVS réalisée en janvier 2008.

Il serait utile que vos services réfléchissent dès à présent sur celles qui vous paraissent prioritaires et réunissent la documentation qui s'y rapporte et tout particulièrement les éléments financiers.

Vous trouverez ci-joint un projet de programme de travail, une liste des documents à réunir, ainsi que des tableaux à renseigner. Ce lourd travail de préparation pourra être finalisé avec toute personne que vous désignerez comme notre point de contact pour cette mission et sera validé pendant les différentes réunions.

Compte tenu de leur importance, il conviendrait d'ores et déjà de prévoir les réunions d'ouverture et de clôture avec les autorités politiques compétentes. Une mission qui ne s'inscrirait pas dans la stratégie de votre pays n'aurait en effet qu'un intérêt limité et il importe que le ou les ministres concernés puissent préciser les objectifs du Togo et définir notre cadre de travail afin de soutenir effectivement la mise en œuvre d'un plan de renforcement des Services vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE.

Vous remerciant de votre confiance et restant à votre disposition je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

La Chef de Mission,

Dr. Ana BATALHA

Copie : OIE-HQ ; Représentation régional pour l'Afrique, Dr Niang  
Équipe d'analyse des écarts PVS – Drs Diop, León et Petitclerc





## **Note de présentation de la mission d'analyse des écarts PVS**

La mission d'analyse des écarts vise le renforcement durable de la conformité des Services vétérinaires aux normes de l'OIE. Elle a pour base l'évaluation PVS de l'OIE réalisée dans votre pays qui a permis de déterminer les niveaux d'avancement actuels de 40 compétences critiques.

Lors de cette prochaine mission, la participation des Services vétérinaires est fondamentale et requerra une grande disponibilité de vos services centraux. Il s'agit en effet de déterminer précisément les activités et moyens nécessaires pour assurer une mise en conformité progressive et durable de vos Services Vétérinaires avec les normes de qualité de l'OIE.

### **1 ORGANISATION DE LA MISSION**

La mission se déroulera selon le schéma général suivant :

#### **1.1 Réunion d'ouverture et de cadrage**

Cette réunion essentielle permettra de fixer les objectifs de la mission, de faire le point sur les recommandations de la mission d'évaluation PVS, et d'identifier les priorités nationales à prendre en compte en matière de politique de l'élevage, de santé animale ou de santé publique vétérinaire ;

Il est important de pouvoir rencontrer le Ministre ou son représentant et cette réunion sera placée en fonction de leur disponibilité. Cette réunion est très importante car il est essentiel que la Mission se concentre sur les seuls objectifs du Togo et non sur un objectif théorique.

#### **1.2 Identification du domaine**

Dès le début de la mission, une séance de travail avec le CVO et l'ensemble des chefs de services devrait permettre de déterminer précisément le champ d'action des Services vétérinaires et l'ensemble des activités opérationnelles en cours. Ces précisions doivent permettre d'ajuster la composition des groupes de travail et la nature des données à rechercher.

L'identification des activités menées permettra d'apprécier les moyens consommés et de faciliter l'évaluation des activités nouvelles.

#### **1.3 Choix des niveaux d'avancement**

Cette phase est essentielle car elle détermine et conditionne l'ensemble de l'évaluation. Si l'on considère que les moyens actuels permettent d'atteindre les niveaux identifiés par la mission PVS, c'est bien le choix de chaque nouveau niveau qui déterminera les moyens supplémentaires à mettre en œuvre.

Ce choix est de la responsabilité du Togo, la Mission ne faisant qu'apporter son aide et son expérience. Pour chaque compétence critique, les Services devront :

1. Identifier le niveau souhaité et les objectifs techniques ;
2. décrire en quelques lignes la stratégie retenue pour atteindre le niveau souhaité ;
3. décrire les principales activités à mener pour la conduire ;
4. décrire les principaux indicateurs pour en suivre la mise en œuvre.

Lorsqu'aucun progrès n'est souhaité pour une compétence critique la fiche peut être vide ou donner les activités nécessaires pour le maintien du niveau.

Certaines compétences sont totalement liées à d'autres compétences critiques et il suffit d'y faire référence.

Les réunions entre la Mission, la direction et les services permettront de valider et d'ajuster ces fiches.

Ces niveaux d'avancement détermineront les résultats du plan de renforcement et seront la base d'une éventuelle future évaluation. Ce travail commun devra réunir toute votre équipe durant deux jours.

#### **1.4 Evaluation des activités**

Dans un troisième temps, l'équipe d'experts devra rencontrer à nouveau et séparément un certain nombre de services techniques ou transversaux pour affiner la définition des activités **et des ressources nécessaires** pour atteindre les résultats escomptés. Ce sera en particulier le cas des services chargés de la santé publique, des médicaments, de la sécurité aux frontières, des laboratoires, et de l'enseignement vétérinaire et technique.

Il est nécessaire que chaque responsable dispose en réunion des statistiques techniques et financières propres à son service.

La participation d'autres services de l'Etat pourra être utile en fonction de leur relations avec les Services vétérinaires comme les douanes, le budget ou l'enseignement et il vous appartient de les inviter.

Deux réunions spécialement importantes avec les vétérinaires privés d'une part et sur l'organisation des Services vétérinaires d'autre part nécessiteront un temps important et incompressible.

1.4.1 Avec les Services il s'agira de déterminer quelle est la structure organisationnelle et fonctionnelle retenue et tous les moyens de fonctionnement afférents : sites, bâtiments, véhicules, bureautique, budgets et surtout ressources humaines.

Une description précise du rapport public-privé et de la politique de délégation de compétences, le cas échéant, devra être faite afin de déterminer au mieux les masses financières dans chaque secteur.

Les Services devront disposer de tous les éléments chiffrés nécessaires.

1.4.2 Avec les représentants de vétérinaires (Ordre, syndicats ou associations), il faudra déterminer la structure et le montant des coûts et des revenus des vétérinaires privés et notamment la part des activités déléguées et de la vente de médicaments vétérinaires.

Des statistiques sur l'élevage permettant d'apprécier les sommes consacrées à la santé animale (actions obligatoires, actes médicaux et médicaments) par les éleveurs, seraient particulièrement utiles de même que la structure de leurs revenus. Les cours des produits agricoles (aliments du bétail, viandes...) sont également utiles.

#### **1.5 Réunion plénière**

Une nouvelle réunion plénière permettra à l'ensemble des chefs de services de valider les résultats attendus, les actions prioritaires, les tâches prévues, les activités organisationnelles ou techniques à mener, ainsi que les ressources (humaines, financières et techniques) nécessaires pour mettre en œuvre le plan.

#### **1.6 Réunion de clôture**

Après un travail entre experts et la collecte d'informations complémentaires, une réunion de clôture permettra de présenter les premières conclusions et les grands axes de renforcement. Il peut être opportun d'inviter les autorités politiques ou financières que vous jugerez utiles lors de cette réunion.

Dans tous les cas une restitution à l'autorité politique ou décisionnelle est souhaitée.

A l'issue de la mission, l'équipe rédigera un rapport provisoire dans un délai d'un mois, qui comprendra les détails opérationnels du plan de renforcement. Ce rapport sera discuté avec vos services car il doit être totalement approprié.

L'OIE vous adressera ensuite la version définitive par voie officielle.

## 2. PLANNING PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif un plan-type de la mission.

Le planning pourra être adapté en fonction des disponibilités de vos responsables de service et des autorités concernées mais l'ordre des réunions techniques n'est pas neutre

Jour	Objet de la réunion	Participants	Compétences et données
J1	a- Réunion d'ouverture et de cadrage Définition des politiques nationales, agricole et vétérinaires.	Ministre, DG, CVO	Autorité politique. Programme de politique sectorielle ou sous sectorielles. Organisation et place des SV à 5 et 10 ans
	b- Identification du domaine couvert par les SV et des activités en cours. Evaluation des activités	CVO et tous les chefs de services techniques	Répartition inter-service des compétences techniques actuelles et futures. Liste des activités menées avec objectifs et résultats pour chacune d'elle. (programme de prévention, inspection sanitaire, privatisation...)
½ J1 et J2	Reprise du PVS Définition des niveaux d'avancements attendus ; Description des stratégies et identification des activités à mener pour les conduire.	CVO et tous les chefs de services techniques	Pour chaque compétence critique préparer une fiche selon le modèle annexé.
J3	Matin a- Réunion sur l'organisation des services vétérinaires centraux et déconcentrés ; Programmes de délégation. b- Réunion technique sur la santé animale et le réseau vétérinaire de terrain ;	Chefs de services concernés	Organigrammes fonctionnels et structurels Organisation des délégations Infrastructures et moyens Budgets
	Après midi Réunion avec les professionnels : représentants des vétérinaires et des para-vétérinaires du secteur privé. Economie des cabinets et maillage.	Chefs de services concernés Représentants des praticiens.	

J4	Matin a- Réunion technique sur l'inspection des denrées animales b- Réunion technique sur les contrôles sanitaires aux frontières	Chefs de services concernés Douanes Police Gendarmerie	
	Après midi Marché du médicament vétérinaire (organisation, contrôle, évaluation des masses financières) Résidus	Services de la réglementation, service de contrôle (dont douanes), des produits et des résidus représentant des importateurs des grossistes des fabricants des prescripteurs et détaillants	
J5	Matin Ressources humaines du secteur public présentes et à venir ; Pyramide des ages ; masses salariales et charges ; Stratégie de recrutement ; Formation initiale Formation continue	Services ressources humaines compétents ; (agriculture, fonction publique...) Représentant de l'enseignement vétérinaire et des écoles techniques.	
	Matin b (1h) Principaux coûts (déplacements, prestations, achats de matériels et véhicules, construction)	Service comptable et achats ; budget	
	Collecte d'information complémentaire	Services concernés	
J6-J7 W-E	Travail des experts		

J8 (Lundi)	Matin a- Réunion technique sur les laboratoires.	Chefs de services concernés Représentant des laboratoires publics et privés utilisés	
	Collecte d'information complémentaire		
	Si nécessaire une visite de terrain sera programmée		
J9 (Mardi)	Premier travail de synthèse par l'équipe d'experts. Elaboration des tableaux financiers		
J10 (Mercredi)	Réunion plénière et première présentation des Objectifs et activités proposées. Commentaires et ajustement	CVO et tous les chefs de services techniques	
J11 (Jeudi)	Réunion de clôture de la mission	Ministre, CVO, chefs de service concernés	

### 3. DONNEES A COLLECTER AVANT LA MISSION

Pour le bon déroulement de la mission, les documents et renseignements suivants sont nécessaires.

Les modèles de tableaux proposés sont facultatifs si les données peuvent être fournies par les tableaux statistiques en usage dans le département.

Les données collectées lors de la mission OIE PVS méritent d'être mises à jour pour le début de la mission. Il s'agit notamment des données sur :

- les ressources institutionnelles : organigrammes, descriptions de postes, textes d'organisation, répertoire des textes législatifs ;
- les domaines de compétence des Services Vétérinaires
- les ressources physiques et leur répartition géographique et fonctionnelle
- les ressources humaines (vétérinaires, para-professionnels vétérinaires, personnels d'appui) :

Dans chaque catégorie publique et privée :

1. La liste des diplômes et le nombre d'agent pour chaque diplôme ainsi que la pyramide des âges par diplôme ;
2. le regroupement de ces classes en 3 catégories (> bac +3, bac à bac+3, < bac)

Pour la partie publique indiquer :

1. le nombre d'agents de chaque catégorie par site géographique.
2. le nombre d'agent de chaque catégorie dans chaque fonction (Hygiène alimentaire, santé animale, frontières, administration générale et logistique...)

- les données financières :
  - budgets totaux de fonctionnement des SV par répartition fonctionnelle (type et activité) et géographique sur plusieurs années
  - l'origine et le montant des ressources (budget Etat, prestations, projets...)
  - masse salariale par répartition fonctionnelle et géographique
  - budget du ministère, de la nation, PNB, PNB agricole, PNB élevage
- **les effectifs animaux par espèces et par systèmes de production jusqu'au plus petit découpage administratif possible.**

D'autre part, les experts auront besoin de données économiques permettant l'élaboration du programme, tels que :

- Budget total du Ministère et budget des Services Vétérinaires (budget exécuté de l'année précédente et budget prévisionnel de l'année en cours) ; Estimation des charges indirectes (consommation par les SV payées par d'autres services (formation continue, loyers...)
- Aide extérieure et programmes d'appui consacrés aux Services Vétérinaires ;
- Masse salariale moyenne annuelle par type d'agents ; vétérinaire et cadres supérieurs, para professionnel vétérinaires, personnel d'appui ; Grille salariale et composition de la masse salariale (Traitement, primes, charges patronales...)
- Coût moyen d'une journée d'expertise locale (informaticien, qualitatif...);
- *Per diem* pour un agent de l'Etat ou un expert local ;
- Coût moyen d'acquisition d'un véhicule (voiture, mobylette) ;
- Coût moyen des déplacements par kilomètre (coût de carburant...);

- Coût moyen d'une construction et réhabilitation d'un bâtiment au m<sup>2</sup> ;
- Principaux prix des produits animaux (animal sur pied, prix de la viande...)
- Statistiques douanières en volume et en valeur de l'importation des médicaments vétérinaires, des viandes, laits et produits animaux, des aliments du bétail.
- Evolution du coût des carburants
- Salaire minimal dans le pays
- Loyers moyen à Lomé et dans les principales villes
- Prix des produits de base (riz, lait viande, transports en commun...)

Economie d'un cabinet vétérinaire :

Nombre moyens d'UIV dans une clientèle installée un milieu rural ; loyer mensuel d'un cabinet ; Valeur des stocks de médicaments ; nombre de km moyens ; marge brute moyenne pratiqué sur le médicaments importés et entre grossiste et détaillant ; % de marge grossiste.

Si le laboratoire doit faire l'objet d'une attention spécifique les données correspondantes devraient être réunies ou distinguées des données générales :

Surface, personnels, situation de l'assurance qualité, budget en recette et dépenses (Etat et projets), tarif des analyses, nombre d'analyse par type, listes des demandeurs d'analyse et répartition en analyse volontaires, obligatoire, subventionnées, etc...

La disponibilité de ces données au plus tard en début de mission permettra de consacrer plus de temps aux définitions stratégiques dans les réunions de travail.



## 16.4. Annexe 4 - Présentation faite en ouverture de la mission



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

# GAP ANALYSIS TOGO

*Programme de renforcement de la conformité  
des Services Vétérinaires  
aux normes de qualité de l'OIE*

**Dr Ana Batalha**

**Dr Bouna Diop**

**Dr Emilio Leon**

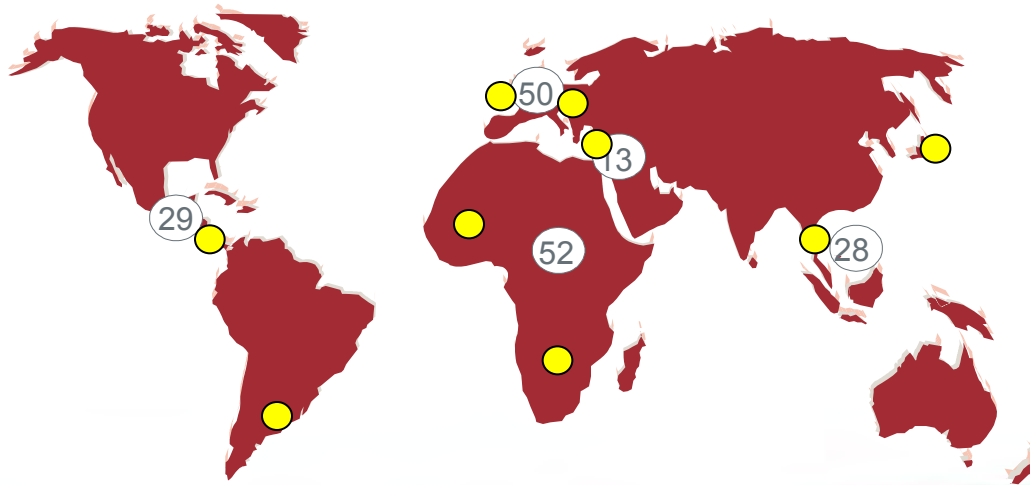
**Dr Martial Petitclerc**

LOME, JAN 2010



# Quelques points clés

- Créé en 1924, 174 pays signataires : Engagement des pays membres: 1 pays / 1vote + consensus
- Organisation intergouvernemental avant l'ONU
- Représentations régionaux permanents: Bamako (Mali), Buenos Aires (Argentine), Tokyo (Japon, Sofia (Bulgarie) et Bierut (Liban)
- Sub-représentations : Bangkok (Thaïlande), Gaborone (Botswana), Panama, Bruxelles (Belgique)
- Commissions régionaux: Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Europe e Moyen-Orient



# MANDAT de l'OIE

Historic: “Prévenir la propagation des maladies dans le monde

*Le 4<sup>ème</sup> plan stratégique du 2006 – 2010,  
le mandat global de la OIE:*

“Améliorer la santé animale et la santé publique  
vétérinaire globalement.”

❖ *Bien Public Mondial: Légitimation de l'intervention publique et du  
soutien de la communauté internationale.*

# OBJETIVES DE LA OIE

- Assurer la transparence de la situation global de santé animal
- Expertise mondial et encouragement de la solidarité international
- Définir les normes sanitaires pour les échanges internationaux d'animaux et produits d'origine animale dans le cadre de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).
- Pool, analyse et dissémination des informations scientifiques
- Promotion des Services Vétérinaires
- Promotion de l'hygiène alimentaire et bien être des animaux

# OUTIL PVS DE LA OIE

## Outil pour l'évaluation des performances des Services Vétérinaires

Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal



Outil pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires

Deuxième  
édition  
2007

*outil pvs de l'oie*



Ressources  
humaines, physiques  
et financières

Autorité et  
capacité  
techniques

Interaction  
avec les  
bénéficiaires

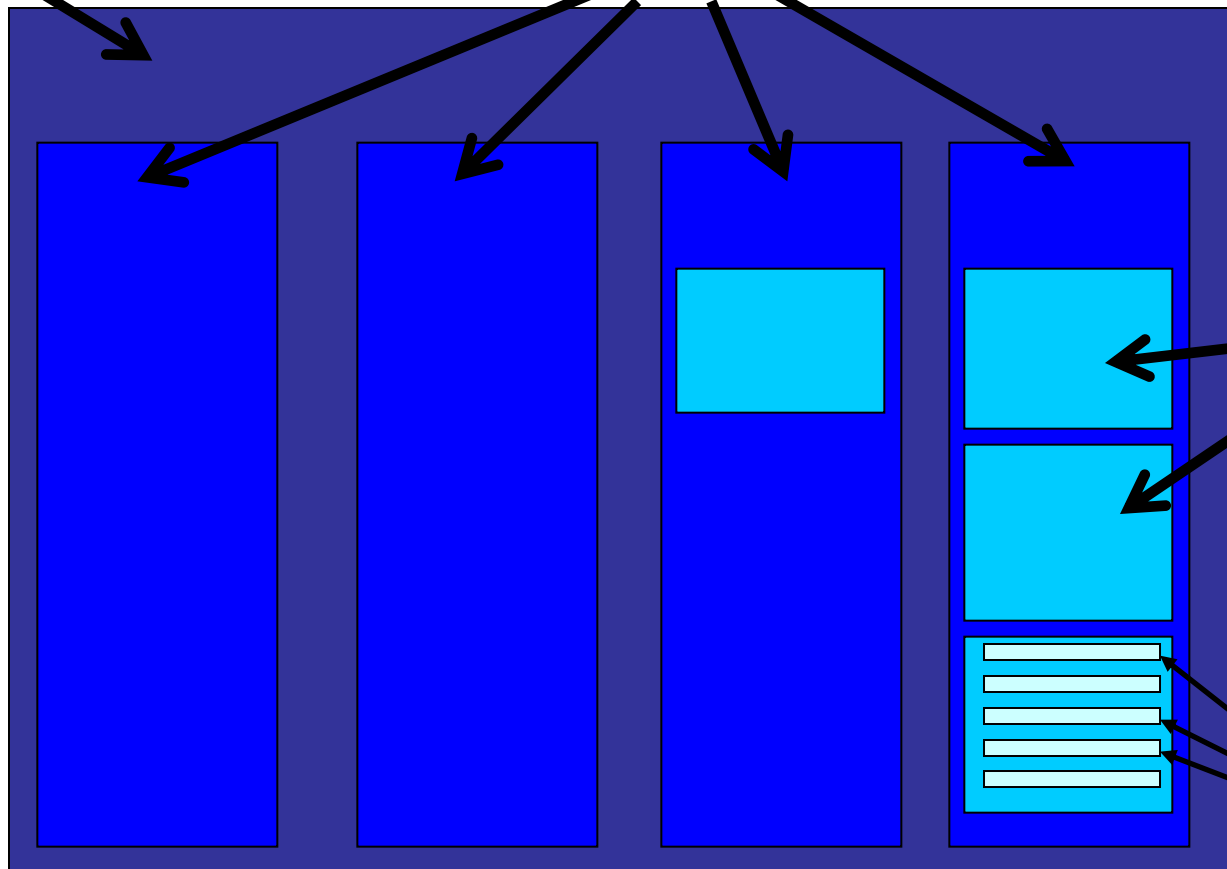
Accès  
aux  
marchés



# OUTIL PVS DE LA OIE

PVS

4 Composants fondamentales



40 compétences  
critiques  
(6 - 12)

5 niveaux

# Évaluation PVS de l'OIE

## Octobre 2007

- Conditions insuffisantes des SV pour remplir son rôle institutionnel (chaîne de commande)
- Ressources humaines, physiques et financières inadéquats
- Recommandations au Pays – renforcement des SV tenant en compte son rôle dans
  - Amélioration de la santé publique
  - Réduction de la pauvreté
  - Développement de l'élevage

Recommandation préliminaire de la mission: construction des solutions stables et pérennes



# Qualités des SV du TOGO

- ❖ Capacité de réactions en cas de crise
- ❖ Actions accomplies (PPCB,????)
- ❖ Transparence ; représentation officielle
- ❖ Réaction à l'évaluation OIE (signes positives..)
- ❖ Demande de soutien de l' OIE

# Méthodologie de la mission

- Évaluation PVS de la OIE: point de départ
- Respect des priorités politiques au niveau sectoriel (production, santé animale, santé publique, structure des SV) et adapté aux contraintes du contexte national
- Définition par le TOGO via ses SV des niveaux de progrès à attendre pour chaque compétence critique visant l'amélioration des niveaux selon les normes de qualités des SV de la OIE
- Définition des activités prioritaires
- Détermination des ressources (humains, physiques et financiers) nécessaires

Catégories de prioridtés	Prioridades nacionais
<b>Politique de développment de l' elevage et de la pêche</b>	DE 1- Assegurar o abastecimento pelo desenvolvimento da produção de animais de ciclo curto DE 2- Permitir a exportação de produtos da pesca para a UE
<b>Politique de santé animale</b>	SA1- Controlar a PPR, o Antrax e a PPCB SA2 – Reduzir o impacto econômico do carbúnculo sintomático, Pasteurelose ovina e bovina e Doença de Newcastle, por meio de programas conjuntos
<b>Politique de santé publique</b>	SP1- Desenvolvimento do programa de controle de zoonoses maiores: raiva, hidatidose, cisticercosis, tuberculose e brucelose; SP2- Inspection vétérinaire à l'abatage et produits d'origine animale
<b>Politique de restructuration des SV</b>	SV1- Assegurar as funções inerentes ao SV, conforme as normas da OIE e as orientações da UEMOA SV2- Assegurar a rede sanitária de terreno conforme as normas da OIE.

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 1 : Ressources humaines, physiques et financières</b>		
I.1.A. Positions Vétérinaires et autres		
I.1.B. Positions Para-professionnels		
I.2.A. Compétences Vétérinaires	2	
I.2.B. Compétences Para-professionnels		
I-3. Formation continue	2	
I-4. Indépendance technique	2	
I-5. Stabilité des structures et durabilité	4	
I-6. Capacité de coordination	2	
I-7. Ressources physiques		
I-8. Financement	2	
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	1	
I-10. Capacité d'investissement et dévpt	2	

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 2 : Autorité et capacité techniques</b>		
II-1 Diagnostics laboratoires vétérinaires	1	
II-2 Assurance qualité laboratoires.	1	
II-3 Analyse de risque	2	
II-4 Quarantaine et sécurité Frontières	2	
II-5.A. Épidémio-surveillance Passive	2	
II-5.B. Épidémio-surveillance Active		
II-6 Détection précoce réponse rapide	2	
II-7 Prévention, contrôle éradication		
II-8 Santé publique vétérinaire		
II-9 Médicaments et produits biologiques	1	
II-10 Recherche des résidus		
II-11 Problèmes émergents	1	
II-12 Innovation technique	1	

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 3 : Interaction avec les bénéficiaires</b>		
III-1 Communication	2	
III-2 Consultation des Bénéficiaires	2	
III-3 Représentation officielle	3	
III-4 Accréditation/Délégation	3	
III-5 Organisme statutaire vétérinaire	4	
III-6 Programmes communs	2	

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 4 : Accès aux marchés</b>		
IV-1 Élaboration application textes	2	3
IV-2 Respect de la législation	2	3
IV-3 Harmonisation Internationale	1	2
IV-4 Certification Internationale	3	3
IV-5 Accords d'équivalence	2	1
IV-6 Traçabilité	2	2
IV-7 Transparence	3	4
IV-8 Zonage	1	1
IV-9 Compartimentation	2	1

# GAP

- Questions institutionnelles – chaine de commande
- Capacités techniques – Santé animale; SPV; Frontières; Médicaments; Capacité diagnostic...
- Ressources humains
- Ressources physiques
- Réseau de terrain



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal



## 16.5. Annexe 5 - Présentation faite en conclusion de la mission



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

# GAP ANALYSIS TOGO

*Programme de renforcement de la conformité  
des Services vétérinaires  
aux normes de qualité de l'OIE*

**Dr Ana Batalha**

**Dr Bouna Diop**

**Dr Emilio Leon**

**Dr Martial Petitclerc**

LOME, JAN 2010



# Une démarche internationale

- ✓ Une référence internationale sur les SV – Normes OIE
- ✓ Un outil d'évaluation – Outil OIE-PVS (Réalisé au TOGO en Octobre 2007)
- ✓ Un outil d'élaboration d'un programme de mise à niveau : analyse des écarts PVS (GAP)

# Évaluation PVS de l'OIE – Oct.2007

## Qualités :

- ✓ Capacité de réaction en cas de crise
- ✓ Actions accomplies (démarche PB) – Ressources +
- ✓ Transparence
- ✓ Représentation officielle
- ✓ Réaction à l'évaluation PVS de l'OIE (signes positifs..)
- ✓ Demande de soutien à l'OIE (GAP + Législation)

# Évaluation PVS de l'OIE – Oct.2007

## Contraintes et recommandations :

- ✓ Cadre institutionnel des SV non satisfaisant et à corriger (chaîne de commandement)
- ✓ Ressources humaines, physiques et financières inadéquates
- ✓ Recommandations au Pays : renforcement des SV en tenant compte de leur rôle dans l'amélioration
  - ✓ de la santé publique,
  - ✓ de la réduction de la pauvreté et
  - ✓ du développement de l'élevage
- ✓ Recommandation préliminaire de la mission: construction des solutions stables et pérennes

# Méthodologie de la mission

- ✓ Évaluation PVS de l' OIE : point de départ
- ✓ Respect des priorités politiques au niveau sectoriel (production, santé animale, santé publique, structure des SV) et adapté aux contraintes du contexte national
- ✓ Définition par les SV togolais des niveaux à atteindre pour chaque compétence critique de l'outil PVS
- ✓ Définition des activités prioritaires et des tâches
- ✓ Estimation des ressources humaines, physiques et financières nécessaires pour atteindre les niveaux définis et s'y maintenir ou progresser

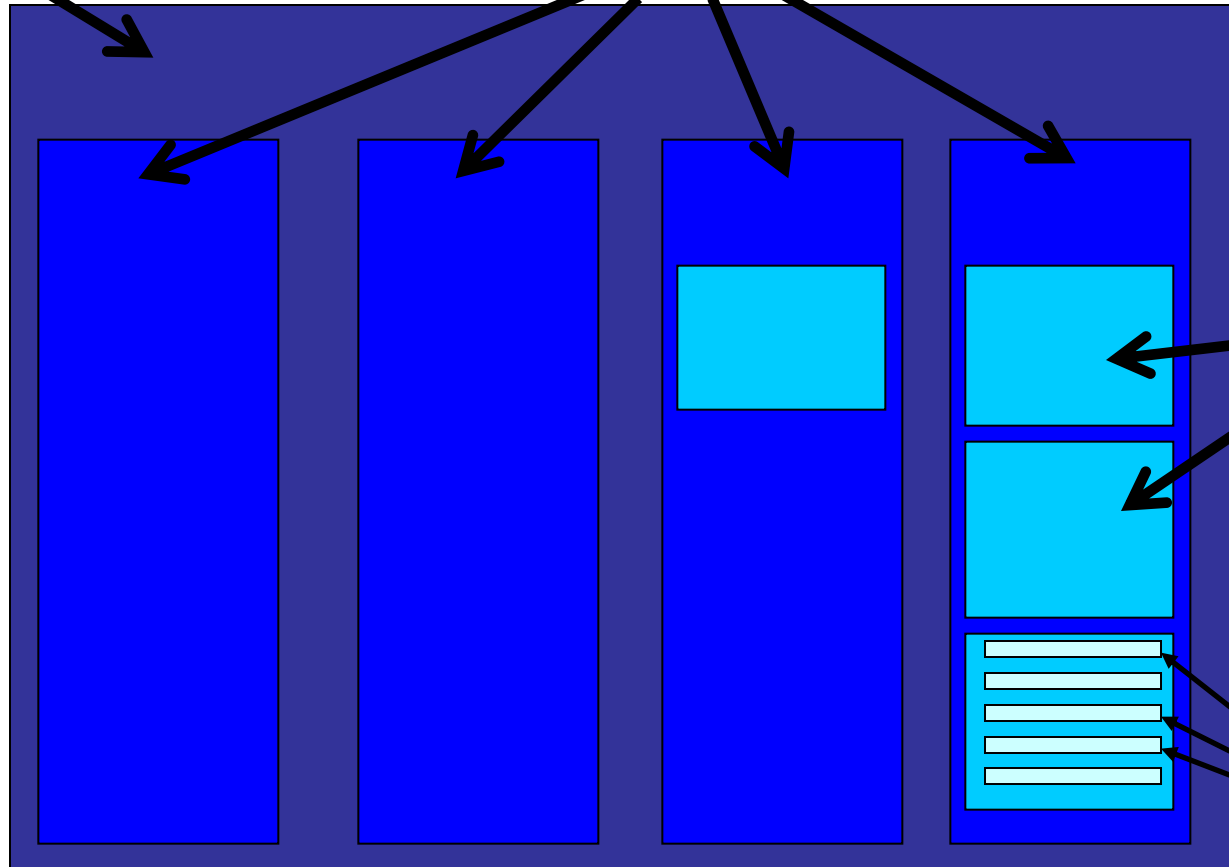


# Objectifs à atteindre définis par la DE

# OUTIL PVS DE L'OIE

PVS

4 Composantes fondamentales



40 compétences  
critiques  
(6 - 12)

5 niveaux

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 1 : Ressources humaines, physiques et financières</b>		
I.1.A. Compositions : Vétérinaires et autres	2	4
I.1.B. Compositions : Para-professionnels	2	3
I.2.A. Compétences de vétérinaires	2	3
I.2.B. Compétences des para-professionnels		3
I-3. Formation continue	2	3
I-4. Indépendance technique	2	3
I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	4	4
I-6. Capacité de coordination	2	4
I-7. Ressources physiques		4
I-8. Financement	2	3
I-9. Fonds d'urgence et de compensation	1	3
I-10. Capacité d'investissement et dévpt	2	3

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 2 : Autorité et capacité techniques</b>		
II-1 Diagnostics des laboratoires vétérinaires	1	2
II-2 Assurance qualité laboratoires.	1	2
II-3 Analyse de risque	2	3
II-4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3
II-5.A. Épidémio-surveillance Passive	2	4
II-5.B. Épidémio-surveillance Active	2	3
II-6 Détection précoce réponse rapide	2	4
II-7 Prévention, contrôle éradication		3
II-8 Santé publique vétérinaire	1	3
II-9 Médicaments et produits biologiques	1	2
II-10 Recherche des résidus	1	2
II-11 Problèmes émergents	1	2
II-12 Innovation technique	1	2

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 3 : Interaction avec les bénéficiaires</b>		
III-1 Communication	2	4
III-2 Consultation des Bénéficiaires	2	3
III-3 Représentation officielle	3	4
III-4 Accréditation/Délégation	3	3
III-5 Organisme statutaire vétérinaire	4	4
III-6 Programmes communs	2	3

Compétences critiques	Stades d'avancement	
	Actuel	Attendu
<b>Chapitre 4 : Accès aux marchés</b>		
IV-1 Élaboration et application des textes	2	3
IV-2 Respect de la législation	2	3
IV-3 Harmonisation Internationale	1	2
IV-4 Certification Internationale	2	3
IV-5 Accords d'équivalence	2	2
IV-6 Traçabilité	2	3
IV-7 Transparence	3	4
IV-8 Zonage	1	1
IV-9 Compartimentation	2	2

# Points clés

- ✓ Questions organisationnelles – chaîne de commandement

  - Une organisation fonctionnelle efficiente;

  - Une organisation structurelle supportable;

  - Une législation rationnelle;

  - Un système d'information performant.

- ✓ Capacités techniques

  - Santé animale; Santé Publique V; Sécurité des Frontières; Médicaments; Capacité de diagnostic...

- ✓ Ressources humaines

  - Quantitativement et qualitativement suffisantes

- ✓ Ressources physiques et financières adaptées

# Challenges

## ✓ Chaîne de commande

### ✓ Niveau central

- Stratégie, analyse, gestion

### ✓ Niveau régional

- Coordination des activités de terrain (avec les services centraux Centrale /Régional)

### ✓ Niveau local (préfectoral)

- Fonction opérationnelle – Exécution des actions de terrain



# Challenges

## ✓ Indépendance technique des SV

- Définition systématique des procédures
- Compétence professionnelle SP+SA+PIF+MV+LABO (Vét. + Autres cadres + PPV) – FORMATION
- Rémunération adéquate

		ACTUEL					PREVISION				
		VETs	Autres	PPV	Appuis	TOT	VETs	Autres	PPV	Appuis	TOT
COORDINATION	Centrale	11	6		15	32	17	6		14	37
	Régionale	10		...		10	18		12	18	48
	3 Labos	1	4		2	7	3	9		8	20
	<b>S/TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>10</b>		<b>17</b>	<b>49</b>	<b>38</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>40</b>	<b>105</b>
FONCTIONS OPERATIONELLES	Santé Animale						16	-	10	-	26
	SPV						21	-	50	-	71
	PIF						6	-	12	-	18
	<b>S/TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>50</b>		<b>55</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>104</b>	<b>81</b>	<b>15</b>	<b>84</b>	<b>40</b>	<b>220</b>	

# Challenges – Ressources humaines

## Aspects quantitatifs

- Evaluation des besoins totaux 220 :  
81 Vétérinaires/ 84 PPV / 15 autres cadres / 40 appuis
- Missions de coordination :  
105 – dont 17 vet. en Centrale et 18 en Régions (Coord.+2/rég.)
- Missions opérationnelles:  
Recruter et former pour assurer le fonctionnement du maillage vétérinaire sur l'ensemble du territoire, 54 vétérinaires (emploi sur réseau 115vet/PPV)

115-

		Medecine	Surveillance	Programme obligatoires	Inspection sanitaire
Secteur privé	Vétérinaires privés	X	X	X MS	
	ACSA		x		
Secteur officiel	Vétérinaires		X Resp	X Resp	X Resp
	Para-professionnels	x	X	X	X

# Domaines de compétence DE

- Renforcement de la gestion et de la coordination au niveau des services centraux et régionaux – toutes compétences
- Renforcement à court et moyen terme de l'opérabilité du réseau vétérinaires par les services vétérinaires préfectoraux et leur *Postes d'Observations*,
- Renforcement du réseau vétérinaire par l'installation des privés au rythme de la demande du marché, en vue du transfert de l'activité aux privés à long terme.

## (Cont.) Domaines de compétence DE

- Assainissement du marché du MV
- Centrage des actions sanitaires sur la production primaire
- Mise en place des éléments de traçabilité
  - Système d'Identification Animale au niveau de l'unité épidémiologique (élevages), recensement des élevages et des établissements.
- Renforcement de la capacité de diagnostic nationale et assurer une gestion autonome
  - Soutenir le laboratoire central et développer l'installation de deux laboratoires régionales

# Activités opérationnelles

- Prophylaxie médicale (ex. campagnes vaccination)
- Vigilance épidémiologique; Détection précoce et réponse rapide (PPA, IAHP)
- Inspection sanitaire à l'abattage et au niveau de la production et de la distribution des denrées sur le marché
- Collecte d'échantillons (SA + SP)
- Assainissement du marché des médicaments vétérinaires
- (Traitement des animaux)

# Challenges – Ressources humaines

## Compétence technique

- Assurer un plan de formation continue global pour les SV – tous domaines de compétence comprises
- Spécialisation des 5 coordinateurs (Dakar ou ENSV)
- Expertises ciblés sur des domaines identifiés (leg., reseau PIFs, SA, IA...)



# Investissement - Ressources physiques

- Investissements de mise à niveau et budgets de fonctionnement (stable et durable)
  - Construction (2090 m<sup>2</sup>) / rénovation (2750 m<sup>2</sup>)  
des infrastructures dans les Services centraux, régionaux, préfectoraux et leur Postes d' Observation (PIF + 3 LABO inclus)
  - 122 postes bureautiques, 75 unités de communication et autres équipements divers (photocopieuses, incinérateur, chaîne du froid, etc )
  - 26 Véhicules 4x4 ; 68 motocyclettes

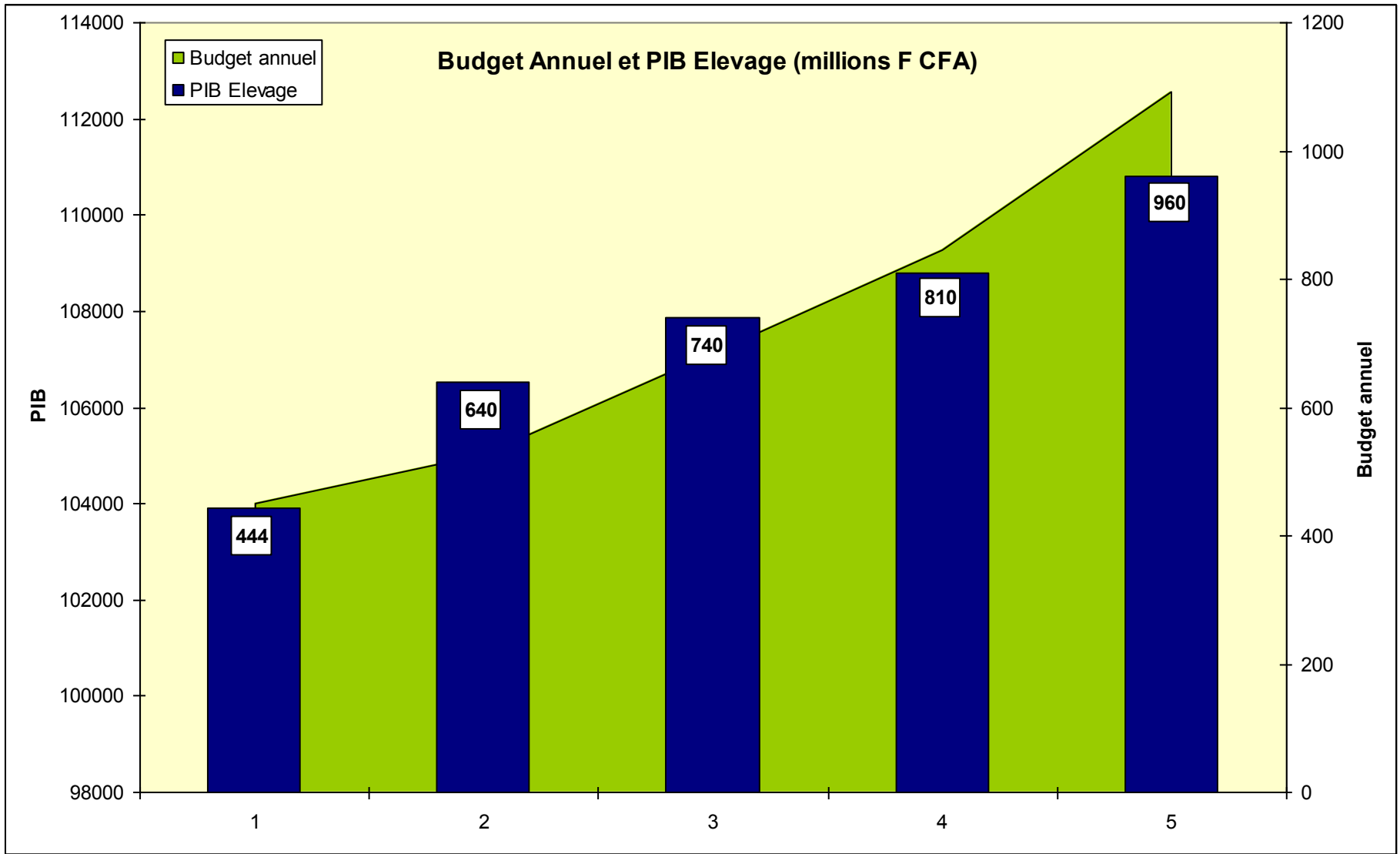
# Ressources financières 5 ans

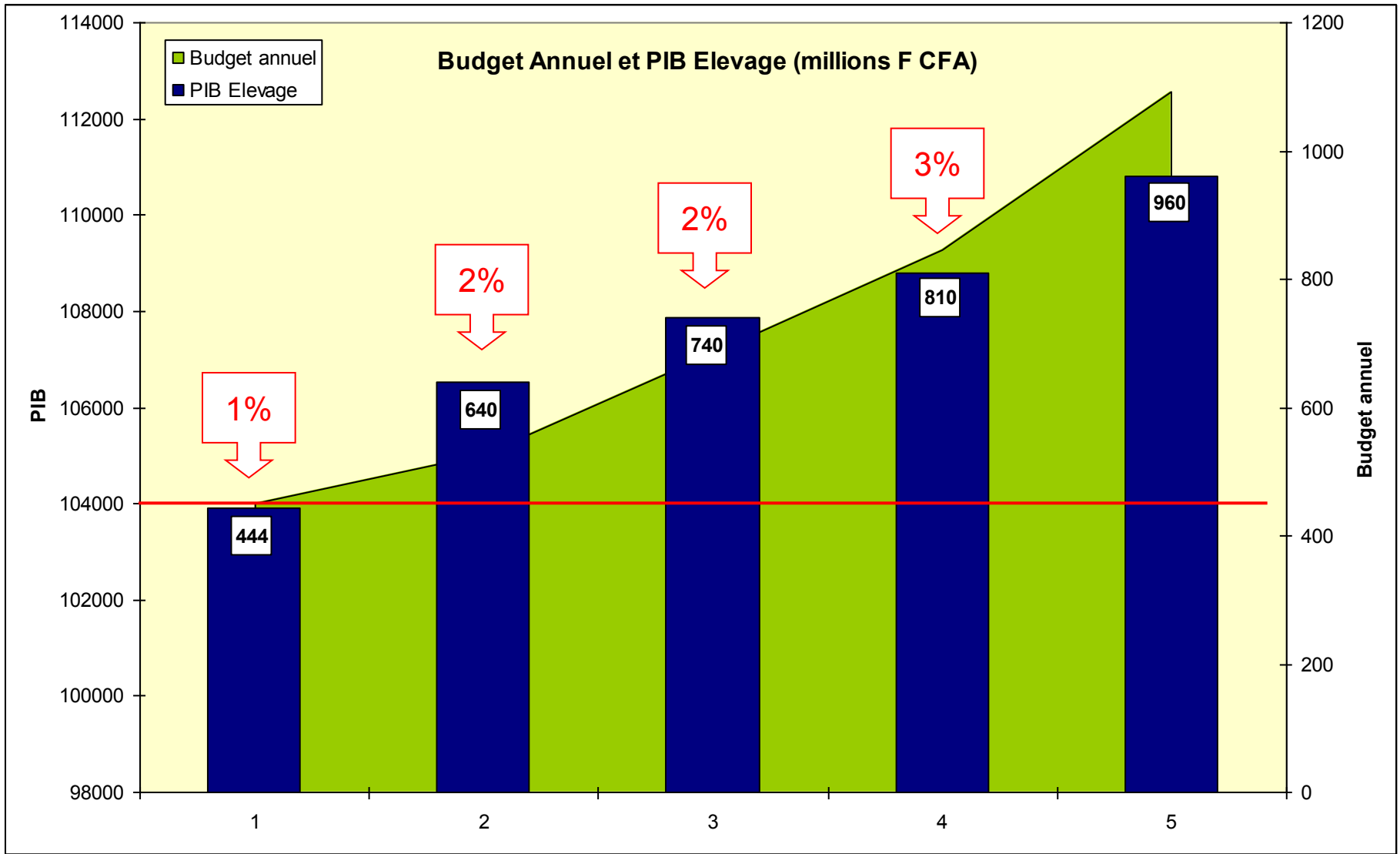
- Total: 3 000 000 € ou 5 800 millions FCFA
  - 40 % Budget de mise à niveau - 2 200 millions FCFA
  - 60 % Budget de fonctionnement: 3 600 millions FCFA
  - Budget annuel 1 milliard FCFA a partir de la 5<sup>e</sup> année
- 8 % do budget total do MAEP
- 1 200 FCFA ou 1.8 €/UIV (850 000 UIV)
- Représente 12 % dépenses totales de santé par l'éleveur par bovin (10 000FCFA) ...

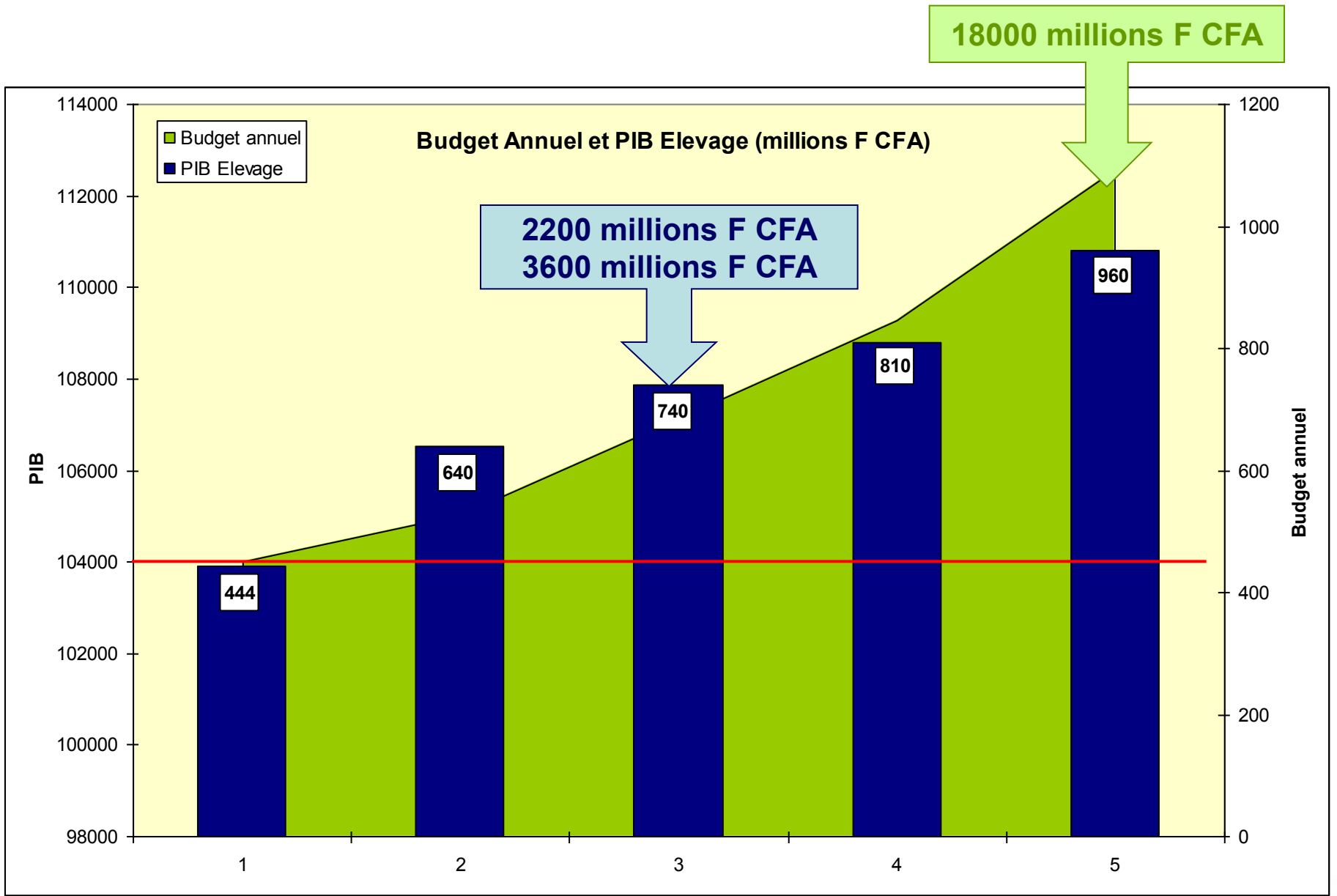
# Bénéfices attendus du renforcement des SV

- Protection du Consommateur – Santé Publique
- Profit des élevages
- Améliorations des marchés agro-alimentaires et des médicaments
  - > 2 % PIB production élevage
  - > 1 Kg Viande/ carc. = 614 millions capital viande équivalent à 92 millions /an pour un taux d'exploitation de 15

Bien Public - Responsabilité et crédibilité des SV

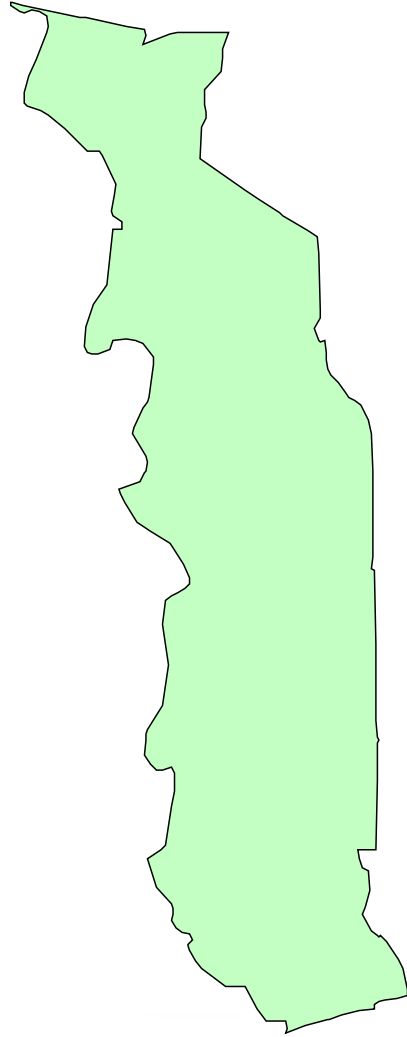






# Conclusions

- Structures de coordination fortes
- Nombre et compétence du personnel
- Maillage du terrain fonctionnel et adapté aux tâches (Santé animale et santé publique)



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal



16.6. Annexe 6 - Listes des présences dans les réunions et personnes rencontrées.

MISSION D'ANALYSE OIE DES ECARTS PVS-GAP TOGO

DATE 20.01.2010

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION	TEL/MAIL	STRUCTURE	SIGNATURE
1	GBETOGBE Koffi	Dr Koffi Koffi	904 23 87 gbelegbe@yahoo.fr	AE	
2	LATTAH Aggou	chef Dev/Re sécurité	914 21 91 Lattaah.aggou@yahoo.fr	DEV/RE	
3	BANGOURA NSIRA <sup>epa AMEGAN</sup>	chef section prophylaxie de législation	nsirabangoura@yahoo.fr	DE	
4	LEMOU Teye	Inspection chef section Production	933 98 31 lemou.teye@yahoo.fr	DE	
5	TCHAMDJIA Eyaba	chef DEV/PRAE-RE	docguytehemdjia@yahoo.fr	DEV-CAR	
6	LANDERGUE Boudjoh	chef DEV-RP	912 81 36 landjergue@yahoo.fr	DE	
7	BOUKATJA G Boudjoh	chef DEV-R Savane	910 36 45 goukattja@yahoo.fr	PRREP/Savane	
8	BARRY D. Ibrahim	Vétérinaire - inspection	dantibarry@yahoo.fr	DE	
9	AKPA KOFFISSÉ	Physiologiste Ing des travaux Laboratoire Veto Lomé	Skasnes@yahoo.fr 927 72 46 emilygoffisse@yahoo.fr	DIV DE	
10	GO-DARRO Watale	Inspection -	912 66 73 ikalsoumi@yahoo.fr	DE	
11	ISSA-TOURE Kalsoumi			DE	

12	LENGU KOSIWA	ingimenece ce cececepehin	8>84818	DE	Key:
13	AKPELI YAO P	Dackurlet	9195726	DE	
14	KOMBIAGAKYINAM	Ketunawine	lumme 2 yamir 916 6768	DE	
15	E. LEON	OIE			gucki
16	Y. PETITCLERC	OIE			
17	bousa dior	FAD			
18	ANA BATALHA	OIE			A7.
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

MISSION D'ANALYSE OIE DES ECARTS PVS-GAP TOGO

DATE 21-01-2010

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION	TEL/MAIL	STRUCTURE	SIGNATURE
1	GABETOGBE Koffi	Docteur Vétérinaire	904 23 89 gabeto@yahoofr	DE	
2	AMPELI Yao P.	Docteur Vét	919 57 26	DE	
3	LATTIAH Appere	Dr Vétérinaire	914 41 91 lattiah@yahoofr	DE/DRAP	
4	BANGOURA NSIRA <sup>exx ANEGAN</sup>	Dr Vétérinaire	923 12 55 nsirabangoura@yahoofr	D.E	
5	DIANKLA Yanah	Dr Vétérinaire	909 14 16 modytaniak@yahoofr	DE	
6	Adjutant ALELI Tchir	Généraliste Néopharmacien	903-59-25 aleli.tchir@yahoofr	Agent de Santé	
7	LANBERGUE Boulegha	Dr. Vétérinaire	912 91 36 lanbergue@yahoofr	DE/DRAP-EP	
8	KHATISSA Eyaba	Dr Vétérinaire Zootechnicien	909 67 72 khatissa@yahoofr	DRAP	
9	LEMOU Toyi	Dr Vétérinaire	910 36 45 lemou@yahoofr	Directeur Service (DE)	
10	BOKKATA G. Aboudou	Dr Vétérinaire	910 36 45 bokkata@yahoofr	DRAP / Santé	
11	ALI Dondani	Dr Vétérinaire	913 34 70 ali.dondani@yahoofr	DRAP/DRAP	

12	LENGU KESSIWA	Ing. de concept Laboratoire	8554218	DE	
13	AKPA KOFFISSI	ve prasantant DCM - Haïtians	823 1273	DRAEP-M	
14	ISSA-TOURE Kalesoumi	Ingenieur Adjoint d'Elevage (DE)	912 66 73 ikalesoumi@gaticc.fr	DE	
15	GO-MARO Weteli	Ing des travaux Labo vétérinaire	927 7246 emilygomaso@yahoo.fr	DE	
16	PETITClerc	CITE			
17	E. LEON	OIE			
18	A. BATALHA	OIE			
19	GRAVIER-ANAKPAN Gjatouge A.É par VCSICBE	Direction Générale des Services (4)	518610 gjavierc@yahoo.fr	Chef de service Législation (2)	
20	Bouha Gisp	FAO	baoua-diop@fao.org		
21	KOMBINGOU Kounain	Docteur vétérinaire	916 68 68 Bessine	DE MARSP	
22	BATTANU.K. Bataste	Directeur de le service	909 27 30 dbattanuu@yahoo.fr	DE	
23	E. E BARRAGOU B.	MSPC	905 27 62	Conseiller	
24	NIKABOU Gbati	Dr vétérinaire ONMVT	901-77-03	Tresorier général	
25					

MISSION D'ANALYSE OIE DES ECARTS PVS-GAP TOGO




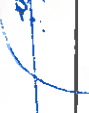

DATE ~~22/04~~ | 2010

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION	TEL/MAIL	STRUCTURE	SIGNATURE
1	KOMBINGOU KINAM	Docteur vétérinaire	216 64 64 kcombina@yahoofr	DE/MAB	
2	GABETOGBE KIKI	Docteur vétérinaire	90423 89 tebetegbe@yahoofr	DE	
3	PITALA MERE	Enseignant-Chercheur à l'ESA-UL	Wenepit@hotmaill.com	ESA-UL	
4	DJISSENOU KOMI	Ingénieur Agronome (zootéchnicien), formateur	alouis@yahoofr. 983 22 21	INFA de Jové	
5	NIKABOU Gbati	Docteur vétérinaire	901-77-03 nikabou1@gmail.com	ONMVT (Vét privé)	
6	DJANKLA Tamaha	Docteur vétérinaire	90911416 medjotemah@yahoofr	DE	
7	LANSBERGUE Bouldjoh	Dr. Vétérinaire	912 87 36 lansbergue@yahoofr	Dev-RF	
8	BOUKATA G. Aboudou	Docteur Vétérinaire	914 3645 boukatab@yahoofr	DEV-RS	
9	BAKOURA NSIRA AMEGHA	Dr Vétérinaire	92312135 nsirabacour@yahoofr	D.E	
10	LEMOU TOYI	Technicien	lemoutoyi@yahoofr	AE	
11	BARRY J. Ibrahim	Vétérinaire inspecteur	934 6616 dentilbarry@yahoofr	DE	

12	PALI Magnoudewa	Tech. sup. Génie Sanitaire	992 73 60 Palimagnoudewa@yahoofr	DE	
13	BOGNO Koffi M.	Biologiste	067 1435 Koffipolo00@yahoofr	DE	
14	RENE Koffi	Vétérinaire privé	9082510 koffipewe@yahoofr	SODESA	
15	LENEC Kossiwz	Ingénieur de concept en sochin	858 4818	DE	
16	GO-MARE Wolali	Ing. travaux labo ratoire vétérinaire	00228 9277246	DE	
17	ISSA-TOURE Kalesoum	Ing. Adjoint d'élevage	912 6673	DE	
18	AKPA KOFFISSE	Biologiste	823 12 73	DRIF	
19	ARPELI Yao P	Vétérinaire	919 5726	DE	
20	LATTAH Appere	Vétérinaire	9144181	Dev/DRIF	

MISSION D'ANALYSE OIE DES ECARTS PVS-GAP TOGO

DATE 22/01/2010

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION	TEL/MAIL	STRUCTURE	SIGNATURE
21	BEKETI Kokou A	DC T4FA TOG	klbeti@yama.f	MAEP	
22	WAGNANISSA	DELEGUE DELEGUE			
23	ABODEFA Kossi	Directeur OS RD/TOG	kadomefa@cg.rafarodj	FAD	
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					



Liste de présence  
 18.1.2010 (8)  
 Mis sur un rd 'renvoyer' avec rd 'cette' GAF sur un rd 'le'

N° d'élève	Nom et Prénom	Formation	Adresse, contact
01	KOMBIANG KAMIN	Vétérinaire	11 rue de la ... 946 6768 019 57 26
2.	ARPEL YAO P.	DE VÉTÉRINAIRE	099 14 16 modif: f... k...@... h...@...
3	BOANKIA FOUA	Vétérinaire	099 14 16
4	LEMOU	Zootecny	099 14 16
5	THEUNNOMI	Vétérinaire	h...@...
6	LAMBONI MATEYENDON	Zootecny	985 17 89
7	GO-NARO WOLÉ	Ingenieur vétérinaire	929 22 46
8	ISSATOURE KASSOU	Ingenieur vétérinaire	912 86 73
9	BANBANK NSIRA AMEGRAT	Dr vétérinaire	9281235
10	LENGO KASSOU	Ingenieur vétérinaire	9281235
11	GABEYANE KAP	Dr vétérinaire	8584818 9942389
12	LEON, EMILIO	Dr vétérinaire	9281235
13	BOUNA DOR	FAD	9281235
14	AUA BATAKA	Dr vétérinaire	9281235
15	BATTAWU K. BATAKA	Dr vétérinaire	9281235

## 16.7. Annexe 7 - Note fin de mission

# Mission OIE d'Analyse des écarts PVS

Lomé 18 au 28 janvier 2010

## Conclusions préliminaires à l'attention de monsieur le Ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche

A la demande des autorités togolaises, une mission d'évaluation des écarts PVS conduite par les Dr Ana Batalha, Bouna Diop, Emilio León et Martial Petitclerc s'est déroulée à Lomé du 18 au 28 janvier 2010.

La mission remercie le Ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche et ses services pour la qualité de leur accueil et de leur participation aux travaux.

Elle remercie particulièrement le DE, le Dr Daniel Batawui et son équipe pour la préparation de la mission et leur appui constant pendant sa réalisation ainsi que toutes les personnes rencontrées dont l'apport a toujours été précieux.

### 1 Contexte.

La mission est la suite logique de l'évaluation PVS qui s'est déroulée en octobre 2007 et avait pour objet d'identifier les principaux besoins pour améliorer les performances des services vétérinaires au regard des normes internationales.

Il s'agit d'une des premières missions de ce programme et le Togo se positionne clairement dans la dynamique internationale sur ce sujet.

Une première rencontre a permis de bien cadrer la mission en rappelant précisément l'importance du secteur de l'élevage.

La méthodologie de la mission consiste à identifier dans un premier temps les priorités nationales qui, seules, peuvent justifier d'un effort significatif.

Les services déterminent ensuite avec les experts le niveau à atteindre pour chacune des compétences critiques évaluée dans le PVS (40) ainsi que la stratégie et les activités à conduire pour y parvenir.

C'est sur la base de ces choix nationaux que la mission évalue ensuite les moyens nécessaires pour y parvenir.

### 2 Constats fondamentaux

Le rapport de mission PVS donne une vision claire de la situation en formulant une analyse que la mission GAP confirme et s'approprie.

Les observations suivantes concernent les moyens des missions fondamentales que les dispositions internationales confient de manière univoque aux Services vétérinaires.

#### 2.1 *Personnels.*

Le PVS notait un engagement des personnels mais une insuffisance numérique tant au niveau central que territorial ainsi qu'un besoin de formation continue. Il proposait le développement d'une stratégie de gestion des ressources humaines ambitieuse.

#### 2.2 *Moyens matériels*

Ils apparaissaient insuffisants à tous niveaux. En particulier l'état du matériel roulant ne permettait pas de répondre aux missions minimales de surveillance et d'intervention incombant aux Services vétérinaires. Les moyens de communication, tout à fait essentiels, semblaient également très insuffisants.

### **2.3 Organisation administrative**

La mission PVS remarquait, et c'est sans doute le point le plus important, que la chaîne de commandement, trop longue et trop complexe, n'était pas de nature à assurer l'efficacité des Services vétérinaires. Elle soulignait que l'usage de véritables délégations du Ministre vers son DE serait un élément d'amélioration.

**La Mission gap-analysis insistera sur ce point car le renforcement des moyens sans une réévaluation de l'organisation et du commandement s'avèrera improductif.**

Ce réexamen aura une incidence non seulement sur l'efficacité des Services vétérinaires mais aussi sur leur crédibilité puisque leur indépendance répond à une exigence internationale.

### **2.4 Actions techniques**

Le rapport PVS indique que la plupart des domaines techniques ne sont que très partiellement couverts. Cela se conçoit aisément en raison de la faiblesse des moyens mais sous-tend un très grand risque sanitaire. Trois points revêtent une importance particulière :

#### **2.4.1 La traçabilité**

Elle est à la base de la maîtrise du système car elle permet de suivre le cheminement des animaux et des produits. Sans prétendre à l'identification individuelle des animaux à court ou moyen terme, l'identification des unités épidémiologiques (élevage et production primaire au moins) constitue néanmoins une priorité technique.

#### **2.4.2 Le médicament vétérinaire**

Le marché togolais apparaît désorganisé et très peu contrôlé comme dans la plupart des pays voisins. Cela tient à l'importance des flux financiers générés et que certains opérateurs ont intérêt à maintenir mais cela se fait au détriment de l'élevage et surtout de la santé publique.

Les médicaments vétérinaires utilisés chez les animaux, qu'ils soient légaux ou de contrefaçon, se retrouvent en proportion variable mais obligatoirement sous forme de résidus dans les aliments de l'Homme. Leur usage inconsidéré (mauvaises indications, surdosage, non respect des délais d'attente) représente un risque sanitaire chronique particulièrement important.

Sur le plan stratégique, le médicament vétérinaire représente une part importante du revenu du vétérinaire (30 à 60%). Sous réserve d'un contrôle efficace, le quasi-monopole qui leur est accordé dans la plupart des pays n'est autre qu'un moyen pour l'État d'assurer le maillage sanitaire de son territoire par des professionnels qualifiés car ceux-ci trouvent des revenus suffisants dans leur activité privée.

#### **2.4.3 L'inspection sanitaire**

Indépendamment de l'existence ou de l'état des infrastructures d'abattage (abattoirs, aires...) qui ne relèvent pas des Services vétérinaires, l'inspection sanitaire des viandes n'apparaît pas correctement assurée.

Le développement de cette fonction améliorerait la sécurité sanitaire de l'alimentation mais constituerait en outre un élément majeur de la surveillance épidémiologique et de l'organisation du marché de la viande.

### **3 Remarque préliminaire : Importance pour le pays**

Les Services vétérinaires togolais -et la Mission- sont tout à fait convaincus que leur renforcement n'a de sens que si l'effort consenti génère un gain significatif pour le pays ou lui apporte le niveau de sécurité nécessaire pour assurer une production stable.

Une évaluation très simple permet de s'en convaincre avant même une analyse détaillée :

L'action sanitaire qui générerait une croissance de seulement 1% du cheptel bovin permettrait de créer dans l'économie nationale un capital de  $200000 \times 307000 \times 0,01 = 614$  millions.

L'action sanitaire qui permettrait de gagner 1kg par carcasse générerait un capital viande de  $307000 \times 1\text{kg} \times 2000 \text{ FCFA} = 614$  millions de CFA, soit avec un taux d'exploitation du cheptel de 15% une valeur de 92 millions dans le PIB.

Il est dès lors évident que le soutien des Services vétérinaires trouve une justification sanitaire et économique.

#### **4 Propositions de la mission**

Avec les éléments qui lui ont été fournis par les services, la mission propose des réponses à la fois organisationnelles, humaines et matérielles.

**L'attention doit être appelée sur le fait que les résultats obtenus sont strictement dépendant des données fournies et des choix effectués par les services tant pour l'organisation que pour les niveaux à atteindre.** Modifier une pression d'inspection ou le nombre de structure par exemple implique de grandes variations dans les résultats.

C'est donc aux services qu'il appartiendra de vérifier ou de modifier certains paramètres afin de tenir compte de réalités qui n'auraient pas été prises en compte pendant la mission.

##### **4.1 Adopter l'organisation administrative adaptée : chaîne de commandement et structures**

Il est bon de rappeler que les Services vétérinaires sont avant tout un service de police administrative et judiciaire. En effet il sont chargé de déterminer les règles sanitaires (police administrative) et de vérifier l'application des textes (police judiciaire).

Les missions techniques (vaccinations...) ne sont effectuées qu'en suppléance du secteur privé lorsqu'il est insuffisamment développé.

C'est donc la fonction de réglementation et d'inspection qui est au cœur du métier des Services vétérinaires.

**C'est cela qui nécessite leur indépendance vis à vis des services économique et qui exige un commandement hiérarchique univoque.**

Cette situation est d'ailleurs à rapprocher de celle des services de police, de gendarmerie et de douanes qui relèvent de la même logique et pour lesquels l'indépendance et la chaîne de commandement sont des constantes.

L'ensemble de l'évaluation repose donc sur une organisation composée :

- **D'une administration centrale** relevant du ministre en charge de la conception des politiques sanitaires (stratégie et réglementation) et du pilotage des échelons opérationnels ;
- **De 6 échelons régionaux** (5 + Lomé) placés sous l'autorité unique et directe de la direction centrale (sous couvert du représentant de l'Etat dans la région)
- De un ou plusieurs postes vétérinaires dans chaque **préfecture (35)** sous l'autorité unique et directe des régions (sous couvert du préfet)
- Des structures techniques spécialisées (3 laboratoires et 6 postes frontières) rattachées à la centrale et donc indépendantes des autorités locales où elles sont implantées.

Il doit être parfaitement clair que si le chef de région et le préfet sont évidemment des autorités incontournables en tant que représentants de l'Etat et qui coordonnent l'action des services, les décisions appartiennent aux ministres et donc à leur délégués c'est à dire au DE et à ses subordonnés par subdélégation.

##### **4.2 Organisation sanitaire et rapport public privé**

La priorité technique en santé animale est d'assurer une surveillance sanitaire du territoire afin de détecter les événements et réagir avec rapidité et efficacité. Cela suppose un maillage suffisant du territoire.

Ce maillage peut être assuré par des vétérinaires privés ou par des structures publiques.

Les estimations montrent qu'il faut environ une cinquantaine de point de surveillance mais qu'il n'y a que 28 vétérinaires privés.

Le marché ne permet pas actuellement d'assurer le revenu des vétérinaires et il est nécessaire de leur en assurer un pour permettre leur installation. Cela pourrait se faire en leur concédant une activité publique rémunérée.

Cependant, compte tenu de la démographie professionnelle vétérinaire (insuffisance des formations) et de l'existant (présence de 50 postes d'observation) le choix est fait d'en rester au maillage public pour la durée du programme et de renforcer les postes en les dotant de moyens et en assurant une meilleure supervision.

La Mission précise néanmoins que le renforcement du public peut être un facteur de blocage de la privatisation. C'est donc aux services qu'il appartiendra d'assurer la transition à plus long terme en fonction des départs à la retraite des agents publics et de l'arrivée de vétérinaires sur le marché. C'est à eux qu'il appartient aussi de fixer les priorités de renforcement en tenant compte de la politique future de transfert pour ne pas engager d'investissements qui bloqueraient cette évolution.

#### **4.3 Mise à jour de l'environnement juridique**

Même si l'action n'est pas consommatrice de moyens importants, elle est prioritaire. Dans l'État de droit, l'action publique repose obligatoirement sur une base légale. Il importe donc de la développer de manière strictement adaptée aux besoins et aux objectifs du plan d'ajustement.

#### **4.4 Le problème du médicament vétérinaire**

Par l'incidence de l'utilisation des médicaments vétérinaire sur l'organisation du maillage sanitaire d'une part et par la gravité du problème des résidus d'autre part, une action déterminée pour l'assainissement de ce marché est essentielle.

Il doit être souligné que s'il revient aux Services vétérinaires de définir la stratégie et la réglementation il n'est pas de leur compétence ni dans leur possibilité matérielle d'en assurer la police complète. Ils sont responsables du contrôle du marché légal mais la recherche des infractions sur le marché illégal relève des forces de l'ordre et de sécurité. C'est donc une action interministérielle très forte qu'il faut conduire à l'initiative du ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche avec le soutien de son collègue chargé de la santé.

Cette évaluation propose des moyens significatifs pour traiter ce sujet.

#### **4.5 La profession vétérinaire**

L'organisation de cette profession est très importante parce que de sa qualité dépend l'encadrement sanitaire du pays. Quels que soient les choix du pays en matière d'équilibre entre les secteurs privé et publics, il est important d'assurer le contrôle et la discipline de cette profession. La norme recommande de confier cette fonction à un organisme statutaire délégué indépendant. Le Ministre qui en assume la tutelle devra veiller à lui donner l'autorité et accessoirement les moyens d'exercer ce rôle.

#### **4.6 La formation continue**

L'efficacité d'un service repose plus sur la compétence des personnels que sur leur nombre. Ce programme prend largement en compte cette problématique et inscrit un budget important sur cette ligne pour chaque action technique.

Dans certains cas il est prévu des formations de mise à niveau ou de spécialisation pour des fonctions nouvelles ou importantes.

#### **4.7 Les fonctions de soutien**

Si la législation et la formation continue ont été déjà soulignées, d'autres fonctions importantes figurent dans le programme, communication et systèmes d'information notamment.

### **5 Les moyens**

L'exécution de ce programme, avec toutes les réserves énoncées et pour atteindre les niveaux souhaités, suppose des ressources humaines et matérielles ainsi que la construction et la rénovation de locaux.

Ces évaluations figureront dans le rapport final avec les éléments de calculs mais des ordres de grandeurs peuvent être donnés dès à présent :

- Pour l'administration centrale  
37 agents dont 17 vétérinaires
- Pour le niveau régional  
48 agents dont 18 vétérinaires
- Pour le niveau opérationnel (PIF, santé animale, inspection sanitaire)  
115 agents dont 43 vétérinaires
- Pour les laboratoires (1 central et deux territoriaux)  
20 agents dont 3 vétérinaires

Soit au total : 220 agents dont 81 vétérinaires et un besoin de recrutement sur les 5 ans par rapport à l'existant de 79 agents dont 54 vétérinaires

Le programme nécessite la construction de 2090 m<sup>2</sup> et la rénovation de 1750 m<sup>2</sup> de locaux et l'acquisition ou le renouvellement du 26 4x4 et 68 motos.

Le budget global dont la ventilation figure en annexe s'établit pour les 5 ans à 5800 millions dont 2200 millions de mise à niveau (40%) et 3600 millions de fonctionnement.

L'année 1 nécessite 440 millions pour se stabiliser à partir de l'année 5 à 1000 millions environ.

### **6 Conclusions**

La tâche de renforcement des Services vétérinaires est considérable, envisageable que sur le long terme, au prix d'une restructuration profonde et pour un coût important pour la mise à niveau puis pour le fonctionnement permanent.

L'importance du sous secteur le justifie pourtant sans aucune ambiguïté et il ne s'agit en réalité que d'un problème de capacité d'investissement puisqu'il sera hautement rentable. En effet, pour une consommation totale de 5800 millions (5 ans) on peut attendre une croissance du PIB élevage, sur la base de 2% par an, soit la moitié des prévisions publiques, de 18000 millions !

Sa mise en œuvre nécessite de revoir la chaîne de commandement et de finaliser l'organisation administrative sans lesquels les crédits ne pourraient être utilisés avec efficacité.